

Inventer l'avenir



MONNAIE ROYALE CANADIENNE
RAPPORT ANNUEL 2022

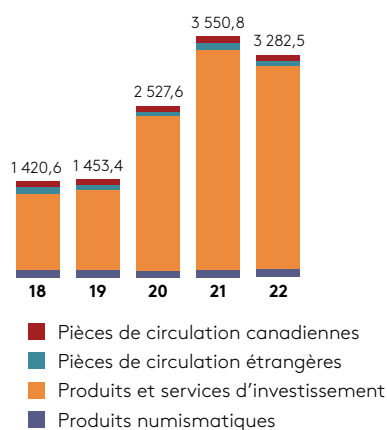


Finances et exploitation

Points saillants

	2022	2021	variation en %
Principales données financières (en millions de \$)			
Produits des activités ordinaires	3 282,5	3 550,8	(8)
Marge brute	170,3	179,4	(5)
Résultats de l'exercice	34,9	53,7	(35)
Résultats avant impôts et autres éléments ^{1,3}	45,0	82,1	(45)
Dividendes versés	40,7	78,9	(48)
Total de l'actif	380,2	405,5	(6)
Capitaux propres	138,4	142,5	(3)
Dépenses en immobilisations	16,4	11,9	38
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	85,2	69,1	23
Rendement du capital moyen utilisé ^{2,3}	15 %	27 %	
Principales données d'exploitation			
Nouvelles pièces vendues aux institutions financières et autres (en millions d'unités)	336,0	379,0	(11)
Produits d'investissement en or vendus (en milliers d'onces) ⁴	1 489,7	1 470,5	1
Produits d'investissement en argent vendus (en millions d'onces) ⁴	37,1	37,7	(2)
Nombre d'employés (au 31 décembre)	1 189	1 208	(2)

Produits des activités ordinaires par programme et par ligne commerciale (en millions de \$)



¹ Un rapprochement des résultats avant impôts et autres éléments figure à la page 45.

² Données calculées en fonction des résultats avant impôts et autres éléments.

³ Ces mesures financières non conformes aux PCGR ne sont pas normalisées aux termes des Normes internationales d'information financière (IFRS) et pourraient ne pas être comparables à celles que présentent d'autres sociétés qui publient leurs informations selon ce référentiel comptable.

⁴ Les volumes de produits d'investissement sont exprimés en chiffres bruts.

Table des matières

2	Message de la présidente de la Monnaie	33	Rapport de gestion
5	Inventer l'avenir	52	Déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
19	In memoriam	53	Rapport de l'auditeur indépendant
20	Notre équipe	55	États financiers consolidés
22	Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance	59	Notes annexes aux états financiers consolidés
25	Message de la présidente du Conseil d'administration	113	Statistiques
27	Gouvernance	114	Dirigeants et membres de la haute direction
32	Dans la lignée du Plan d'entreprise		

La voie de la responsabilité

LES DERNIÈRES ANNÉES ont suscité de graves réflexions pour les pays, leurs peuples et les entreprises du monde entier. Devant la pandémie, l'incertitude géopolitique et économique, les tensions sociales et les changements climatiques, il a fallu repenser comment travailler, vivre et faire des affaires.

Pour la Monnaie royale canadienne, l'adaptation à cette nouvelle réalité passait par l'adoption de nouvelles façons de faire, dont une mise en œuvre accélérée de son engagement ESG, qui ancre les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur de chacune de ses activités.

Inventer l'avenir



5 La responsabilité à la source



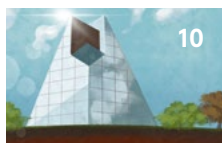
12 L'innovation pour les marchés mondiaux



8 Vérité et réconciliation



14 Affronter les éléments : la gestion des pièces en pleine tempête



10 Creuser plus loin



16 L'influence d'un seul homme

La Monnaie royale canadienne reconnaît que ses installations sont situées sur un territoire autochtone de longue date. Les installations d'Ottawa sont situées sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin Anishinaabe. Les installations de Winnipeg sont quant à elles situées sur le territoire du Traité n° 1, territoire traditionnel des peuples Anishinaabe, Cris, Oji-Cris, Dakota et Dénés, et patrie de la Nation métisse.

Message de la présidente de la Monnaie

EN 2022, NOTRE RÉSILIENCE ET NOTRE VOLONTÉ DE FAIRE PREUVE DE SOUPLASSE et de sortir des chemins battus se sont avérées inestimables.

Nous avons continué de mettre en œuvre notre stratégie UNE seule Monnaie, et nos efforts ont été récompensés par une rentabilité soutenue, la poursuite de l'innovation ainsi que d'importants progrès dans le respect de nos engagements en matière de fabrication responsable. En 2021, nous avons jeté les bases de nombreux projets passionnants malgré une pandémie sans précédent, mais c'est en 2022 que nous sommes véritablement passés à l'action.

Notre rendement cette année témoigne de la valeur et du potentiel que véhicule notre plan stratégique à long terme, renforçant la position de la Monnaie en tant que pilier de l'économie canadienne au service de la population du Canada et de ses partenaires du monde entier.

Au lancement de notre stratégie UNE seule Monnaie, il était clair que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tout comme la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI), joueraient un rôle crucial dans la réussite continue de la Monnaie. Au cours de la dernière année, nous avons élaboré de nouvelles structures et de nouveaux processus afin de mieux respecter les principes des facteurs ESG et de la DEI, et d'en faire la pierre angulaire de nos activités. J'ai ainsi été témoin d'innombrables exemples de collaboration, d'innovation et d'authentiques projets de sensibilisation communautaire dans le cadre de nos réalisations en 2022.

Lorsque les restrictions liées à la pandémie se sont assouplies et que l'économie a redémarré, la Monnaie a continué de diriger habilement le système national de gestion des pièces afin d'éviter toute pénurie. Grâce à notre savoir-faire unique, nous continuons à soutenir



Au lancement de notre stratégie UNE seule Monnaie, il était clair que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tout comme la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI), joueraient un rôle crucial dans la réussite continue de la Monnaie.

le Canada ainsi que les Canadiens et Canadiennes qui veulent ou qui doivent utiliser de l'argent comptant dans un monde où les paiements numériques occupent une place toujours croissante.

En février, lorsque le monde entier a assisté à l'invasion de l'Ukraine, la Monnaie a su trouver un moyen de se montrer solidaire. En effet, nous avons versé au fonds de secours de la Croix-Rouge pour la crise humanitaire en Ukraine la totalité du produit net de la vente des pièces *Pyssanka* 2022. Constituant une populaire série annuelle, ces pièces rendent honneur à la richesse de la culture et du talent artistique ukrainiens. En septembre, nous avons réitéré notre soutien au peuple ukrainien en annonçant que le produit net de la vente des pièces marquant le 50^e anniversaire de la Série du siècle serait versé à l'Appel humanitaire pour l'Ukraine.

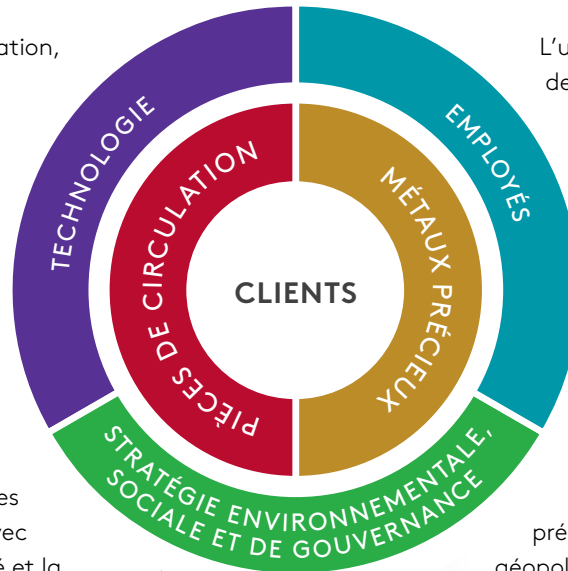
Par ailleurs, nos produits reflètent encore et toujours les grands moments de notre pays. En août, pour la première fois depuis le début de la pandémie, nous avons fêté en personne le lancement d'une pièce de circulation. Celle-ci rend hommage au talent et au legs d'Oscar Peterson, le premier musicien et le premier Canadien noir à figurer sur une pièce de circulation.

Le retour des événements et des rencontres en personne, de même que la réouverture de nos boutiques, furent d'excellentes occasions pour raviver l'intérêt de la clientèle. Nous avons repris nos activités tant à l'échelle nationale qu'internationale : nous avons rencontré des numismates chevronnés de l'Association royale de numismatique du Canada et de l'American Numismatic Association lors de leurs congrès annuels d'été; nous avons fait du réseautage avec nos pairs de l'industrie et divers intervenants lors de la conférence de la LBMA sur les métaux précieux; et nous avons rejoint de nouveaux créateurs avec le lancement de la collection Opulence

ainsi que la tournée de présentation, dans les entrepôts Costco, de nos produits d'investissement à offrir, présentés dans des emballages luxueux.

En septembre, après des mois de collaboration enrichissante, nous avons lancé la Médaille-souvenir pour la vérité et la réconciliation. Le motif de cette œuvre d'art que l'on peut porter sur soi a été conçu avec soin par trois artistes autochtones, en partenariat avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation et les membres de son Cercle des survivants. On pourra se procurer cette Médaille-souvenir jusqu'à la fin de l'année 2023, et la Monnaie versera la totalité du produit net de sa vente au Fonds de soutien communautaire Na-mi-quai-nimak du Centre national pour la vérité et la réconciliation. Comme dans le cadre des campagnes de bienfaisance précédentes, les employés et employées de la Monnaie ont une fois de plus donné de leur temps pour emballer les produits afin de réduire les coûts et de maximiser le montant du don.

La transformation de nos activités passe par d'importants projets technologiques et de nouveaux rôles de direction. Nous avons créé et pourvu un poste de vice-président, Sécurité de l'entreprise, qui fusionne la protection de nos actifs physiques et la surveillance rigoureuse de la cybersécurité. Après un travail minutieux et une planification réfléchie, le nouveau site monnaie.ca, conçu pour offrir à la clientèle davantage de personnalisation et de convivialité, a été mis en ligne en juin. Nous investissons également dans un nouveau système de planification des ressources de l'entreprise pour assurer l'intégration fluide des données à l'échelle de la Monnaie et ainsi abolir les barrières au sein de l'organisation et améliorer notre efficacité.



La Monnaie a deux grands secteurs – les Pièces de circulation et les Métaux précieux –, qui sont orientés et stimulés par ses programmes d'innovation et de technologies numériques, sa stratégie relative aux employés et sa stratégie environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

L'un des piliers fondamentaux de notre stratégie UNE seule Monnaie a été d'explorer de nouveaux marchés en quête de débouchés et de nouveaux clients pour nos produits numismatiques. Cette approche a abouti au lancement réussi de notre luxueuse collection Opulence, qui a ouvert la porte à de nouveaux réseaux de clients et de distributeurs.

Vu le contexte mondial sans précédent et son lot d'obstacles géopolitiques et économiques de taille, il nous a été difficile de prévoir la demande de pièces de circulation étrangères en 2022. Toutefois, notre équipe Pièces de circulation étrangères a redoublé d'efforts pour trouver de nouvelles occasions commerciales et aller à la rencontre de nombreux clients potentiels dans le monde entier. Grâce à ses capacités d'innovation, la Monnaie a reçu, avec la Central Bank of Barbados, le prix de la *Meilleure nouvelle pièce commémorative ou pièce de circulation d'essai*, dans le cadre des prix Excellence in Currency Awards 2022 décernés par l'International Association of Currency Affairs (IACA), pour la pièce de circulation barbadienne photoluminescente de un dollar orné d'un motif de poisson volant.

L'approvisionnement en métaux précieux de manière responsable et en toute transparence constitue une pierre d'assise de notre entreprise. En 2022, la Monnaie a fièrement produit sa première pièce d'investissement en or pur extrait d'une seule mine canadienne. En appliquant ce nouveau processus à nos installations d'Ottawa, nous pouvons y suivre le parcours de l'or que nous utilisons à chaque étape de la production, de la mine au produit fini. Nous avons également renforcé notre engagement à l'égard des facteurs ESG en commençant à affiner de

l'or extrait de mines nord-américaines de bonne réputation pour des fonds négociés en bourse (FNB) visant des métaux précieux de sources éthiques. En juin, la Monnaie s'est engagée à faire en sorte que ses activités de fabrication de pièces de circulation respectent la carboneutralité d'ici 2030. Dans cette optique, nous comptons améliorer les opérations de notre usine de Winnipeg afin que les pièces que nous produisons pour le Canada et pour d'autres pays soient neutres en carbone. Nous renforçons notre engagement en investissant dans des ressources humaines et technologiques qui nous aideront à atteindre non seulement nos objectifs environnementaux, mais également nos objectifs commerciaux.

Notre attitude novatrice et axée vers l'avenir est au cœur de toutes nos activités, mais ce sont les membres de notre personnel qui sont les véritables artisanes et artisans de notre réussite.

Tout au long de 2022, nous avons continué d'accorder la priorité à la santé et à la sécurité de nos employées et employés. Nous avons rapidement mis en place les mesures nécessaires en réponse aux nouveaux variants de la COVID-19. En outre, nous avons continué de chercher des moyens de promouvoir l'épanouissement professionnel et personnel en investissant plus de 1,6 million de dollars dans nos activités d'apprentissage et de perfectionnement. Nous avons également offert à plus de personnes que jamais des promotions, des occasions de perfectionnement et des affectations axées sur l'amélioration des compétences. Alors que nous arrivons à mi-chemin de notre plan d'action en matière de DEI « Je m'engage », nous avons accompli 50 % de nos objectifs dans la phase actuelle de notre parcours, et le reste est en voie d'être réalisé d'ici juin 2024.

En septembre, nous avons joint les multitudes du Commonwealth et d'ailleurs pour pleurer la perte de la reine Elizabeth II. À la suite du décès de la défunte Reine, nous avons agi rapidement et de façon coordonnée pour rendre hommage à son règne historique et à son legs. Nous nous étions préparés à cette éventualité, et nos équipes interfonctionnelles ont conjugué leurs efforts pour que nos activités se

poursuivent sans heurt. Notre réponse a été amplifiée par le lancement d'une pièce de circulation spéciale de 2 \$ comportant un anneau extérieur en nickel noir, la première en son genre dans le monde entier. Conçue par la Monnaie, cette pièce novatrice a aidé à rappeler la défunte Reine à la mémoire de la population canadienne de façon spéciale et élégante.

Je me joins également à la présidente du Conseil d'administration pour exprimer ma profonde tristesse à la suite du décès de M^{me} Sandip Lalli en décembre. Ayant rallié le Conseil d'administration en juin 2018, M^{me} Lalli s'y est tout de suite distinguée, en particulier au sein du Comité de régie et des candidatures et du Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail, puis, plus récemment, à titre de présidente du Comité de vérification. Elle y avait pris la relève de M. Vic Young, un autre membre remarquable du Conseil dont la sagesse et le leadership nous manqueront également. Je tiens à remercier l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur soutien et leur devoir de supervision tout au long de 2022. Merci également à l'équipe de direction et à l'ensemble des employées et employés, qui travaillent activement à pérenniser le succès de la Monnaie.

Notre résilience, notre capacité d'adaptation et notre créativité demeureront des atouts pour l'avenir. Nous continuerons d'investir dans notre main-d'œuvre, nos capacités technologiques et nos initiatives ESG pour enrichir et développer nos activités liées aux pièces de circulation et aux métaux précieux.

Quels que soient les défis qui nous attendent, nous sommes prêts. Nous continuerons de faire preuve d'agilité et d'adaptation face aux changements qui surviendront dans les marchés des pièces de circulation et des métaux précieux, toujours dans l'intérêt de notre clientèle, de notre actionnaire et de la population canadienne.

La présidente de la Monnaie,



Marie Lemay

Nous continuerons d'investir dans notre main-d'œuvre, nos capacités technologiques et nos initiatives ESG pour enrichir et développer nos activités liées aux pièces de circulation et aux métaux précieux.

La responsabilité à la source



Cette pièce d'investissement de 50 \$ de 1 oz en or pur à 99,99 % 2022 – Feuille d'érable en or est faite d'or entièrement extrait de la mine Meliadine, au Nunavut, par Agnico Eagle.

DANS L'UNIVERS DES MÉTAUX PRÉCIEUX, le souci de responsabilité va de pair avec les nouvelles attentes des clients, qui demandent une plus grande transparence quant à la provenance des métaux précieux et aux méthodes d'approvisionnement. Ils veulent avoir la certitude que les produits achetés ont été créés dans le respect des plus hautes normes environnementales et éthiques.

La Monnaie ne prend pas ces attentes à la légère; ses produits d'investissement en or et en argent en sont la preuve. L'année dernière, elle a créé la toute



première pièce d'investissement Feuille d'érable en or (FÉO) issue d'une seule et unique source : la mine d'or

Meliadine, dans le district de Kivalliq, au Nunavut, exploitée par la société canadienne Agnico Eagle.

Suivant un protocole de séparation rigoureux, la Monnaie a affiné l'or de cette mine pour produire une quantité commerciale de pièces FÉO de 50 \$

composées de une once d'or pur

à 99,99 %. Presque instantanément après le lancement, la quasi-totalité des stocks avait été achetée par les distributeurs officiels de la Monnaie.

Chaque pièce de source unique porte la marque privée d'un globe terrestre flottant au-dessus d'une main.



Le partenariat entre la Monnaie et Agnico Eagle pour la création de produits de source unique est un des moyens que prend l'entreprise pour répondre à la demande d'une plus grande transparence concernant l'approvisionnement en métaux.

La référence en la matière

À travers son engagement ESG, officialisé par le Conseil d'administration en juin 2022, la Monnaie établit des objectifs et des cibles de rendement en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance pour l'ensemble de l'organisation, intégrant ainsi les facteurs ESG dans toutes ses activités.

Une partie de cet engagement consistait d'ailleurs à instaurer une nouvelle politique d'approvisionnement responsable en métaux précieux, laquelle a été entérinée par le Conseil d'administration. Celle-ci dote les chaînes d'approvisionnement d'un cadre de gouvernance pour suivre et valider le trajet de tous les métaux précieux entrants, évaluer les risques liés à l'approvisionnement, adopter des stratégies de réduction de ces risques, faire preuve

L'engagement ESG de la Monnaie a été renforcé par l'adoption d'une nouvelle politique d'approvisionnement responsable en métaux précieux, laquelle a été entérinée par le Conseil d'administration.



À l'affinerie, la Monnaie trouve le moyen d'innover tout en maintenant les normes les plus rigoureuses de l'industrie.

d'ouverture et de transparence, et respecter les exigences d'approvisionnement responsable établies par la London Bullion Market Association (LBMA), qui octroie à la Monnaie royale canadienne sa certification « bonne livraison ».

En novembre 2021, la LBMA a publié la version 9 de son document *Responsible Gold Guidance*, qui étend considérablement l'éventail de facteurs dont les affineurs doivent tenir compte dans leurs pratiques de diligence raisonnable en matière d'approvisionnement, y compris la conduite de leurs clients en ce qui concerne les mesures de santé et de sécurité au travail et la rigueur de leurs pratiques environnementales concernant les aires protégées.



La mine Meliadine d'Agnico Eagle, au Nunavut.



Un affineur manipule un tout nouveau lingot d'or aux installations d'Ottawa.

Un engagement prometteur

La Monnaie s'est jointe à la LBMA et à d'autres acteurs de l'industrie aurifère mondiale pour collaborer à la rédaction de la déclaration sur les responsabilités et le développement durable du World Gold Council. Annoncée en octobre 2022, cette déclaration constitue l'engagement de l'industrie envers des activités responsables, de la mine jusqu'au marché. Elle établit 10 objectifs portant sur les normes d'approvisionnement responsable, le respect des droits de la personne, la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies, la lutte contre les changements climatiques et le devoir d'information qui l'accompagne. La Monnaie a d'ailleurs proposé l'un de ces objectifs : tenir compte de l'incidence des activités de l'industrie aurifère sur les peuples autochtones et d'autres populations potentiellement vulnérables.

Considération à l'égard des populations autochtones

En ce qui concerne l'incidence de ses activités sur les communautés autochtones, la Monnaie effectue, aux quatre coins du pays (Nunavut, Québec, Ontario, Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Manitoba, Colombie-Britannique, Yukon), un contrôle diligent des mines dont elle affine les métaux précieux et s'assure que des ententes ont été conclues lorsque des communautés autochtones sont présentes sur place ou dans les environs.

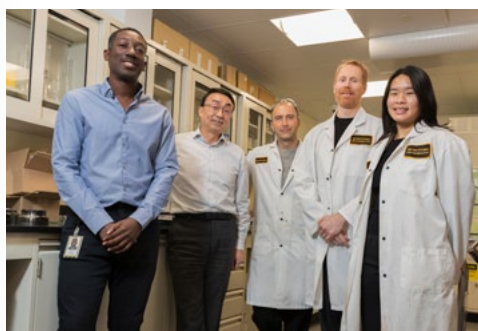
Une responsabilité étudiée

Pour bien maîtriser les tenants et aboutissants de l'approvisionnement responsable, tous les membres du Conseil d'administration de la Monnaie ont suivi une formation sur le sujet en 2022. Forts de leurs connaissances approfondies, ils sont maintenant mieux équipés pour guider l'avancement de l'organisation dans les questions ESG.

Technologie et traçabilité

En 2022, la Monnaie a conclu un projet pilote pour remonter jusqu'à la source la trace de l'or qu'elle affine. Les leçons tirées de ce projet viendront orienter la mise en œuvre d'une solution évolutive pour la traçabilité des métaux précieux en 2023.

En parallèle, cette technologie sera accompagnée d'un système de planification des ressources de l'entreprise, lequel rehaussera l'intégration informatique des activités grâce à l'adoption des solutions pour entreprise de la suite Microsoft Dynamics 365.



L'équipe Recherche-développement cherche toujours à améliorer les capacités de traçabilité des métaux de la Monnaie.

En 2022, la Monnaie a conclu un projet pilote pour remonter jusqu'à la source la trace de l'or qu'elle affine.



Le Canada entier a honoré la mémoire des enfants victimes des externats et des pensionnats autochtones, en aménageant notamment des monuments composés de souliers d'enfants (photo : La Presse Canadienne/ Justin Tang).

Vérité et réconciliation

PENDANT 150 ANS, les enfants inuits, métis et des Premières Nations ont été arrachés à leurs familles et à leurs communautés, puis emmenés de force dans des pensionnats dirigés par l'Église et financés par l'État, le but étant l'anéantissement de leur culture et de leur mode de vie. Ils sont plus de 150 000 à avoir été enlevés de leur foyer; des milliers d'eux n'y sont jamais retournés.

Pour rendre hommage aux Survivants et aux victimes, la Monnaie a initié un processus de création collaborative de la Médaille-souvenir pour la vérité et la réconciliation – une œuvre que l'on peut porter sur soi pour lancer la discussion sur l'histoire des externats et des pensionnats

Pendant 150 ans, plus de 150 000 enfants inuits, métis et des Premières Nations ont été arrachés à leurs familles et à leurs communautés, puis emmenés de force dans des pensionnats dirigés par l'Église et financés par l'État.

autochtones, apprendre la vérité et favoriser la réconciliation.

Le nécessaire devoir de mémoire

La Monnaie s'est adjoint trois artistes des externats et des pensionnats pour créer la médaille-souvenir. Le motif comprend des traces de pas qui représentent les ancêtres marchant aux côtés des jeunes générations. Au centre, des empreintes de mains orange se déploient comme un soleil, source vitale de lumière et de chaleur. Celles-ci abritent la flamme du logo du Centre national pour la vérité et la réconciliation, laquelle évoque la flamme spirituelle qui brûle en chaque personne.



Pour la toute première fois, trois artistes ont collaboré pour créer un seul motif : Leticia Spence (Premières Nations), Jason Sikoak (Inuit) et JD Hawk (Métis). Leur œuvre conjointe raconte de manière réfléchie et éloquente l'expérience des pensionnats autochtones vécue par de nombreuses communautés autochtones partout au pays.

La totalité du produit net de la vente de la médaille-souvenir est versée au Fonds de soutien communautaire Na-mi-quai-ni-mak créé par le Centre national pour la vérité et la réconciliation.



L'emballage de la Médaille-souvenir pour la vérité et la réconciliation.

Expression des cultures et des points de vue autochtones, l'autre côté de la médaille-souvenir réunit divers éléments visuels créés par les artistes Leticia Spence (Premières Nations), Jason Sikoak (Inuit) et JD Hawk (Métis). Le motif présente un cercle ouvert symbolisant les expériences communes vécues dans l'immensité du monde naturel.

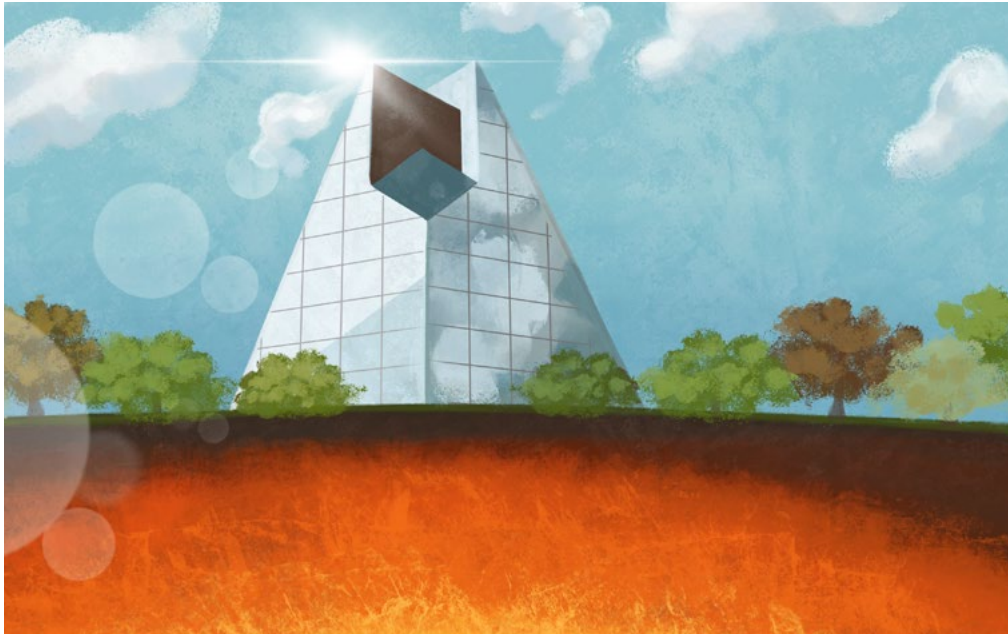
La totalité du produit net de la vente de la médaille-souvenir est versée au Fonds de soutien communautaire Na-mi-quai-ni-mak (« je me souviens d'eux » en anishinaabemowin) créé par le Centre national pour la vérité et la réconciliation. Le Fonds aide les survivants et leurs communautés à organiser des activités de guérison, de bien-être et de commémoration.

Changer, un pas à la fois

La promotion de la diversité est devenue une priorité pour les entreprises du monde entier, dans tous les secteurs. Mais comment l'intégrer dans les activités quotidiennes d'une organisation? Voilà la question à laquelle la Monnaie a tâché de répondre en créant sa Boîte à outils – optique DEI en 2022. Conçue avec l'aide de spécialistes, cette ressource est accessible à l'ensemble du personnel. Elle propose une marche à suivre détaillée et des conseils pour évaluer de nouvelles activités, aborder des processus et tenir des conversations sous le signe de la DEI.



Le personnel de la Monnaie met en œuvre les conseils de la Boîte à outils – optique DEI.



Les eaux chaudes présentes dans le vaste terrain des installations de Winnipeg permettront à la Monnaie de réduire sa consommation de gaz naturel et d'électricité par le biais de la technologie géothermique.

Creuser plus loin

C'EST À 90 MÈTRES SOUS TERRE que la Monnaie a trouvé ce qu'elle cherchait : un moyen de réduire sa consommation de gaz naturel et d'électricité. Grâce aux eaux chaudes présentes dans le vaste terrain entourant son usine de Winnipeg, la technologie géothermique lui permet de transformer son fonctionnement.

L'équipe d'ingénierie de la Monnaie travaille à ce projet avec des experts locaux depuis juin. D'abord, il fallait localiser l'eau souterraine. Les travaux de forage initiaux ont mené à la découverte inattendue d'une caverne aux abords de laquelle se trouvait la source d'eau convoitée – à la bonne température, de surcroît. Les nombreux puits creusés par la suite donnent des résultats prometteurs.

Une fois la canalisation déployée en 2023, la Monnaie pourra commencer à refroidir certains appareils et à

La technologie géothermique transformera les opérations de la Monnaie à Winnipeg : les eaux chaudes qui sont présentes dans son vaste terrain l'aideront à réduire sa consommation de gaz naturel et d'électricité.



La Monnaie s'est engagée à ce que ses installations de Winnipeg atteignent la carboneutralité d'ici 2030.

chauffer certaines pièces naturellement durant le rude hiver manitobain. Si l'essai est concluant, elle pourra chauffer et climatiser l'édifice tout entier lors des phases subséquentes du projet, rapprochant ainsi l'usine de la carboneutralité qu'elle vise d'ici 2023 en vertu de son engagement ESG.



Le projet de mise à niveau du laminoir d'Ottawa est l'exemple parfait de collaboration multidisciplinaire. Des membres de diverses équipes ont conjugué leurs efforts pour en améliorer les contrôles, les moteurs, les boîtes de vitesse et les systèmes de bobinage.

En 2022, la Monnaie a poursuivi ses projets de recherche-développement en partenariat avec l'Université McGill afin de mettre au point des processus pour la séparation des métaux et l'optimisation des réactions chimiques.

Il suffisait d'y penser

Une approche novatrice ne demande pas forcément une grosse injection de fonds; c'est ce qu'une équipe interfonctionnelle d'Ottawa a prouvé en instaurant une solution ingénieuse pour prolonger la durée de vie de l'équipement de laminage, point névralgique des activités de fabrication.

Plutôt que d'investir les 5 millions de dollars requis pour remplacer cet équipement, la Monnaie a choisi, au coût de 2 millions seulement, de faire des ajustements qui l'ont rendu plus sécuritaire et ont réduit les coûts de fonctionnement. Ainsi, elle a prolongé sa durée utile de 10 ans.

L'innovation en continu

Au-delà de l'approvisionnement responsable, l'engagement ESG prône la *fabrication* responsable. En 2022, la Monnaie a poursuivi ses projets de recherche-développement avec l'Université McGill afin de mettre au point des processus écologiques novateurs pour la séparation des métaux et l'optimisation des réactions chimiques. En 2023, l'équipe sortira du laboratoire pour mettre ses technologies à l'essai à plus grande échelle.

Par ailleurs, la Monnaie continue d'explorer les moyens de réduire l'utilisation de métaux communs neufs en recyclant davantage l'âme des pièces.

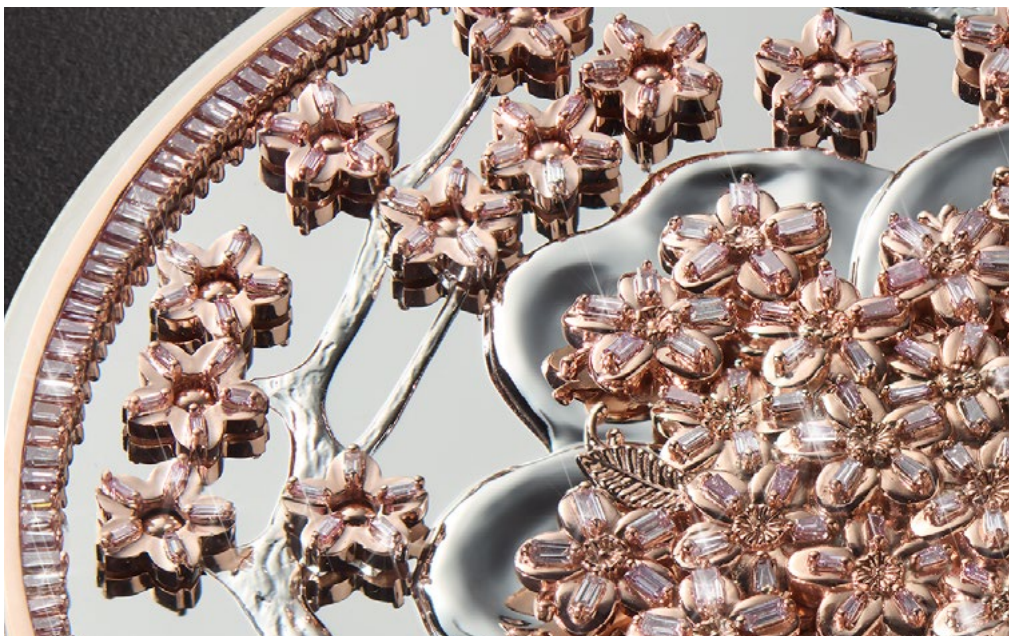
À la hauteur

Dans leurs appels d'offres, de plus en plus de banques centrales et de clients étrangers exigent la certification ISO 14001 pour s'assurer que leurs fournisseurs ont en place de bons systèmes de gestion environnementale. En 2022, la Monnaie a renouvelé la certification de son usine de Winnipeg et terminé les préparatifs pour celle de ses installations d'Ottawa, qu'elle devrait décrocher à l'automne 2023.



La Monnaie a renouvelé la certification ISO 14001 de ses installations de Winnipeg.

L'innovation pour les marchés mondiaux



Les pièces de la collection *Opulence* redéfinissent le concept de la rareté. Elles sont ornées de splendides diamants roses, lesquels ont été extraits de la mine Argyle de Rio Tinto (maintenant fermée) pendant plus de trente ans.

L'INNOVATION DEMEURE AU CŒUR de la stratégie et des activités de la Monnaie. Voilà qui était évident, en 2022, quand la Monnaie a lancé de nouveaux produits ornés de singuliers trésors de la terre : des diamants roses.

La collection *Opulence* se compose de pièces en or et en platine incrustées de centaines de précieux diamants roses – des bijoux figurant parmi les derniers à avoir été extraits de la célèbre mine Argyle de



La pièce *Summum* a été vendue lors d'une vente aux enchères organisée en direct par la Maison Heffel.

Rio Tinto, en Australie-Occidentale, avant sa fermeture en 2020. Ces pièces sont ornées de motifs finement ciselés de fleurs de cerisier. Au total, on n'en compte que 436 exemplaires.

La pièce maîtresse de la collection, *Summum*, est un véritable chef-d'œuvre réalisé sur un « canevas » de platine pur. Un acheteur anonyme en a fait l'acquisition le 31 mai, pour plus de 1,26 million de dollars (droits d'acheteur compris), dans le cadre d'une vente aux enchères en direct organisée par la Maison Heffel à Toronto.

En plus de la collection *Opulence*, la Monnaie a lancé l'an dernier une nouvelle gamme hybride de pièces d'investissement à offrir et à collectionner. Elle allie ainsi l'attrait des produits d'investissement pour investisseurs à celui des produits numismatiques pour collectionneurs.



Les pièces bimétalliques, telles que la pièce canadienne de 2 \$, demeurent une option attrayante pour les clients internationaux de la Monnaie.

Du papier au métal

Pour les banques centrales qui cherchent à remplacer leurs billets de banque par des pièces de monnaie, les technologies de pièces bimétalliques de la Monnaie royale canadienne sont des solutions solides et durables. La Monnaie a aidé des pays étrangers à troquer leurs billets de faible valeur nominale (qui doivent être remplacés et redistribués fréquemment, ce qui est coûteux) pour des pièces ayant une plus longue durée de vie.

Une technologie qui fait des vagues

La Monnaie a remporté, aux côtés de la Banque centrale de la Barbade, un prix *Excellence in Currency Awards 2022* de l'International Association of Currency Affairs (IACA) pour une pièce de circulation barbadienne de 1 \$ au motif de poisson volant, pièce mettant en vedette sa technologie exclusive de coloration photoluminescente par tampographie.

Nommée *Meilleure nouvelle pièce commémorative ou pièce de circulation d'essai*, cette création rend hommage aux travailleurs de première ligne de la



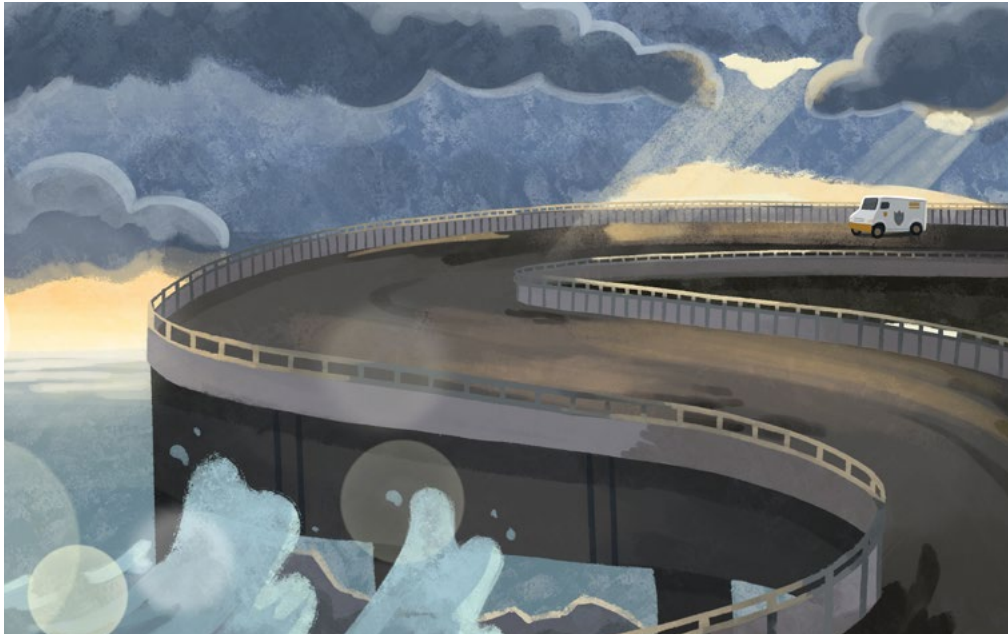
Nommée *Meilleure nouvelle pièce commémorative ou pièce de circulation d'essai*, cette création rend hommage aux travailleurs de première ligne de la Barbade, qui ont aidé leur pays à affronter la pandémie de COVID-19.

Barbade, qui ont aidé leur pays à affronter la pandémie de COVID-19. On y voit la lueur de l'espoir qui perce à travers les ténèbres de l'adversité.

De l'or durable et responsable

De plus en plus, les investisseurs veulent avoir l'assurance que leurs investissements correspondent à leurs valeurs. Pour les acheteurs d'or, il s'agit de savoir d'où vient ce métal, qui l'a produit et par quelles méthodes. En partenariat avec la Monnaie royale canadienne, Sprott Asset Management (un chef de file mondial de l'investissement en métaux précieux et en actifs tangibles) a lancé en 2022 un fonds négocié en bourse axé sur les facteurs ESG, sous le symbole « *SESG* ». Centré sur la confiance, la transparence et la traçabilité, ce fonds est le premier dont l'or est exclusivement produit et affiné par des sociétés minières mondialement reconnues qui répondent aux critères particuliers établis par Sprott en matière de facteurs ESG et de provenance.

Le titre a été inscrit à la Bourse de New York Arca en août.



À la suite du passage de l'ouragan Fiona, la Monnaie a fait les preuves de son engagement à assurer l'accès aux pièces à l'ensemble de la population canadienne, évitant les pénuries grâce à une collaboration étroite avec les banques et les entreprises de transport blindé.

Affronter les éléments : la gestion des pièces en pleine tempête

LE 24 SEPTEMBRE, quand l'ouragan Fiona s'est abattu sur les Maritimes, plusieurs entités se sont mobilisées pour prêter main-forte – y compris le système de gestion des pièces de circulation du Canada, géré par la Monnaie royale canadienne.

Alors que la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard et une partie du Québec étaient aux prises avec des pannes de courant, des inondations, des entraves routières et d'autres dommages causés par la tempête, la Monnaie devait réagir vite pour que les pièces continuent de circuler vers ces régions de l'Est qui en avaient besoin.

Ce devoir d'inclusion – ne laisser personne pour compte en assurant l'accès au paiement comptant à ceux qui en dépendent, comme les néo-Canadiens, les populations rurales et les personnes sous-bancarisées ou non bancarisées – est au cœur du volet social (le « S ») de l'engagement ESG de la Monnaie.

Compte tenu des pannes de courant, des inondations, des entraves routières et d'autres dommages causés par la tempête, la Monnaie devait réagir vite pour que les pièces continuent de circuler vers ces régions de l'Est qui en avaient besoin.



Lignes électriques endommagées à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse (photo : SaltWire/Ryan Taplin).

Reprenant certains des mêmes protocoles que lors des graves inondations ayant frappé la côte Ouest en 2021, la Monnaie a collaboré étroitement avec les entreprises régionales de transport blindé pour analyser le niveau des stocks, assurer la disponibilité de réserves suffisantes à proximité et replanifier les livraisons en tenant compte des perturbations. Grâce aux efforts quotidiens de communication et de suivi, les pénuries de pièces ont été évitées pour les collectivités qui tâchaient de se remettre sur pied.



Flans fabriqués grâce à la technologie de placage multicouche sur acier de la Monnaie, qui réduit grandement la dépendance aux dispendieux métaux communs.

Les contrecoups de l'instabilité géopolitique

Le système canadien de gestion des pièces a de nouveau prouvé sa résilience en 2022, devant les conséquences des conflits armés et de l'instabilité géopolitique. Alors que certains pays dont les pièces de circulation sont faites de nickel ou de cuivre, notamment, ont dû composer avec l'instabilité des cours des métaux précieux, la Monnaie a évité le coup dur. Puisque sa technologie exclusive de placage multicouche sur acier réduit sa dépendance aux métaux communs, son programme de pièces de circulation a pu esquiver la flambée des coûts de production.

Certains pays ont aussi dû réaugmenter leur production de pièces neuves – dans une proportion allant jusqu'à 25 % – pour pallier les pénuries engendrées par la pandémie de COVID-19, qui a modifié la fréquence d'usage des pièces. Or, ce n'était pas le cas de la Monnaie. En 2022, 77 % des demandes des institutions financières ont été comblés par la redistribution des pièces, 7 % par le recyclage, et le reste par la production de nouvelles pièces.

Réchauffement planétaire – une course contre la montre

D'après les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur



COP 27 (photo : Reuters/Sayed Sheasha)

l'évolution du climat (GIEC) des Nations Unies, il reste moins d'une décennie avant l'atteinte d'un réchauffement irréversible et le début des conséquences que cela impliquera. En novembre, pendant que le monde se réunissait à la COP 27 en Égypte, la Monnaie s'engageait, aux côtés de 26 autres organisations de partout sur le globe, à déployer des efforts colossaux pour infléchir la trajectoire actuelle.

Une déclaration commune intitulée *Action Declaration on Climate Policy Engagement* atteste ainsi que les sociétés championnes de la décarbonation encourageront l'adoption de mesures ambitieuses pour combler l'écart entre les promesses de réduction des émissions nationales et les résultats réels. Pour ce faire, elles appuieront, auprès des décideurs politiques, les initiatives de lutte contre les changements climatiques s'inscrivant dans l'Accord de Paris; elles feront équipe avec les grandes associations industrielles et professionnelles pour que soit respecté cet accord; enfin, elles surveilleront la conformité de leur propre organisation aux politiques climatiques, de même que celle de leurs associations industrielles et professionnelles, puis en rendront compte.

La Monnaie s'est engagée, aux côtés de 26 autres organisations de partout sur le globe, à déployer des efforts colossaux pour infléchir la trajectoire actuelle.

L'influence d'un seul homme



Le lancement de la pièce commémorative de 1 \$ en l'honneur d'Oscar Peterson fut couronné de succès, et les célébrations se sont poursuivies avec une série de vidéos mettant en vedette des artistes contemporains influencés par le légendaire jazzman, élaborée en partenariat avec CBC.

IL ARRIVE QUE L'INFLUENCE d'une personne traverse les générations. C'est le cas de la légende canadienne du jazz Oscar Peterson.

Louis Armstrong le surnommait « l'homme aux quatre mains ». Le morceau *Hymn to Freedom*, qu'il a composé en 1962, est devenu un hymne du mouvement de défense des droits civils dans les années 1960. En plusieurs décennies de carrière, Oscar Peterson a produit plus de 400 enregistrements, remporté huit prix Grammy, été intronisé au Panthéon de la musique canadienne et reçu l'Ordre du Canada. Il a inspiré d'innombrables artistes, dont bon nombre sont eux-mêmes devenus des étoiles de la musique, et son influence est encore réelle chez les nouvelles générations de musiciens.

En 2022, la Monnaie a rendu hommage à ce pianiste de renommée internationale

avec une pièce commémorative de 1 \$ soulignant son legs. Oscar Peterson est ainsi devenu le premier Canadien noir à figurer sur une pièce de circulation, laquelle a été lancée le 15 août, jour de son anniversaire de naissance.



Oscar Peterson a grandi dans le quartier de la Petite-Bourgogne, le cœur de la communauté noire de Montréal, et est décédé en 2007 à 82 ans. Le dévoilement de la pièce a eu lieu au Roy Thompson Hall de Toronto, où il s'est produit à maintes reprises

au cours de sa vie. La célébration personnalisée, qui entremêlait passé et présent, a rassemblé divers parents et amis de ce géant du jazz.

Le tirage de la pièce de circulation est limité à trois millions d'exemplaires, dont deux millions sont agrémentés d'une touche de violet, la couleur préférée du pianiste.

En 2022, la Monnaie a rendu hommage à Oscar Peterson avec une pièce commémorative de 1 \$ soulignant son legs. Il est ainsi devenu le premier Canadien noir à figurer sur une pièce de circulation.



Une employée consulte le plan d'action en matière de DEI « Je m'engage ».

Introduction du prix DEI

Le programme annuel de remise de prix de reconnaissance de la Monnaie salue les employés et les équipes qui rendent service à leurs collègues, à l'organisation ou à leur collectivité. L'année dernière, dans le cadre de l'exécution de son plan d'action en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) intitulé « Je m'engage », la Monnaie a ajouté une nouveauté à son programme : le prix DEI. Deux personnes l'ont remporté en 2022.

L'année dernière, dans le cadre de l'exécution de son plan d'action en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) intitulé « Je m'engage », la Monnaie a ajouté une nouveauté à son programme : le prix DEI.

Suivi des progrès

Un engagement, c'est bien; une action mesurable, c'est mieux. En plus de déclarer officiellement son engagement ESG en 2022, la Monnaie a créé un nouveau poste, soit celui de dirigeant principal de l'impact, pour assurer le suivi des activités ESG dans l'ensemble de l'organisation. Cette personne supervise tous les programmes de la Monnaie associés aux facteurs ESG et à la DEI, mesure les progrès par rapport aux cibles et en rend régulièrement compte à l'équipe de direction et au Conseil d'administration.



Notre pays, nos pièces

LA MONNAIE A CONTINUÉ D'ALLER à la rencontre de la population canadienne et d'attirer de nouvelles clientèles en proposant des pièces à la fois novatrices et représentatives de personnes sans lesquelles il serait impossible de raconter une histoire complète et inclusive du pays.



Par exemple, un chapitre de l'histoire des Noirs au Canada a été gravé sur une pièce de collection en argent commémorant le chemin de fer clandestin. L'artiste Kwame Delfish y a représenté des esclaves

fui vers le nord en quête de liberté et dont l'épopée a donné forme à la mosaïque canadienne d'aujourd'hui. Dans ses mots : « J'espère que leur force et leur courage sont évidents sur cette pièce et que j'ai su chanter leur gospel. »



La pièce en argent fin 2022 de la série *Générations*, qui rend hommage aux Métis de la rivière Rouge, est quant à elle le fruit d'une étroite collaboration avec la Fédération métisse du Manitoba.

Elle a été dévoilée dans les installations de la Monnaie à Winnipeg, au cœur de la patrie nationale du peuple à l'honneur, dont elle raconte les origines, les luttes et la résurgence à travers une œuvre de l'experte en perlage Jennine Krauchi, œuvre agrémentée d'inscriptions en michif.

Certaines pièces ont pour leur part eu des retombées humanitaires directes. Au début de l'invasion gratuite de l'Ukraine par la Russie à la fin février 2022, la Monnaie procédait, comme prévu, au lancement



de pièces en or et en argent célébrant la tradition ancestrale de la *pyssanka*, l'art de la décoration d'œufs auquel s'adonne encore aujourd'hui une foule de Canadiens d'origine ukrainienne. Très vite, la Monnaie a décidé de verser la totalité du produit net de la vente de ces pièces au secours humanitaire des Ukrainiens touchés ou déplacés par l'invasion. Elle a fait de même pour tous les produits de collection du 50^e anniversaire de la Série du siècle.

En septembre, à l'instar de millions de Canadiennes et de Canadiens, la Monnaie pleurait le décès de la reine Elizabeth II, qui a régné sur le Canada durant 70 ans. Pour honorer solennellement la mémoire de la souveraine, elle a émis une pièce de 2 \$ comportant un anneau extérieur en nickel noir – du jamais vu sur une pièce de circulation.

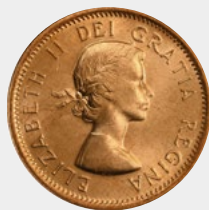
Ravis de pouvoir se procurer à prix abordable ce splendide souvenir d'importance historique, les collectionneurs ont afflué vers les boutiques d'Ottawa et de Winnipeg lors des échanges de pièces organisés par la Monnaie.



In memoriam



Portrait de la reine Elizabeth II
(26 février 1952, par Dorothy Wilding, National Portrait Gallery, Londres)



Première effigie,
de 1953 à 1964
(pièce de un cent)



Deuxième effigie,
de 1965 à 1989
(pièce de 10 cents)



Troisième effigie,
de 1990 à 2002
(pièce de un dollar)



Quatrième effigie,
de 2003 à aujourd'hui
(pièce de 25 cents)

Depuis le couronnement de la reine Elizabeth II en 1953, les quatre effigies représentées ci-dessus ont orné l'avvers des pièces canadiennes.

LE 8 SEPTEMBRE 2022, la Monnaie se joignait à la population canadienne ainsi qu'à celles du Commonwealth et au reste du monde pour pleurer la perte de la reine Elizabeth II.

Au cours de son règne qui s'est étendu sur plus de sept décennies, la reine Elizabeth II a occupé une place spéciale dans la vie de notre nation. La population canadienne a vécu une longue relation de proximité avec elle, comme en témoignent ses nombreuses visites, ses liens avec nos institutions fondamentales et son accompagnement assidu tout au long de l'évolution du Canada vers la diversité et la modernité.

Bon nombre d'événements marquants dans la vie de la défunte Reine – personnels ou officiels – ont été immortalisés sur

notre monnaie. Ainsi, la souveraine se retrouvait fréquemment sur les deux côtés de nos pièces, puisque son portrait orne l'avvers des pièces canadiennes depuis 1953. Représentée par quatre effigies différentes au fil des ans, elle constituait une présence stable et familière sur les pièces que les Canadiens et Canadiennes échangeaient dans le cadre de leurs transactions courantes ou conservaient précieusement dans leur collection. Nous lui avons adressé nos adieux sur une pièce de circulation spéciale de 2 \$ comportant un anneau extérieur en nickel noir, mais elle fera encore partie de notre quotidien, car de nombreuses pièces à son effigie continueront de circuler dans les prochaines années.

Notre équipe

EN 2022, dans le cadre de son plan d'action en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) intitulé « Je m'engage », la Monnaie a bonifié son offre de formation à l'interne, ajoutant de nouveaux sujets et invitant davantage de conférenciers externes à venir présenter leurs expériences liées aux sujets d'intérêt.

Le calendrier d'apprentissage comportait cette année 161 formations, contre 55 en 2021, et 174 séances en ligne, contre 62.

Les sujets abordés étaient fort variés :

- Racisme envers les Asiatiques au Canada
- Cultiver le sentiment d'appartenance en milieu de travail chez les personnes 2SLGBTQIA+
- Éviter les préjugés inconscients
- Neurodiversité : stratégies pour la création d'une organisation neurodiversifiée
- Inclusion des personnes bispirituelles et autochtones en milieu de travail
- Comprendre et apprécier les différences culturelles

La Monnaie a aussi tâché de recruter des membres pour son comité DEI. À la fin de l'année, ce dernier en comptait plus de 80 et avait rédigé un nouveau mandat afin d'entraîner une réorganisation qui favoriserait la participation d'encore plus de personnel de tous les secteurs.

Ouvrir des portes

L'année dernière, la Monnaie s'est associée à Sign Language Interpreting Associates of Ottawa (SLIAO) pour offrir des services d'interprétation en langue des signes américaine (ASL) et en langue des signes québécoise (LSQ) dans les boutiques et pendant les visites guidées à ses installations d'Ottawa et de Winnipeg, améliorant ainsi l'accessibilité pour les visiteurs sourds et malentendants.



Couronnée par Corporate Knights

La Monnaie a encore une fois été classée au palmarès des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada par la revue *Corporate Knights*, une société axée sur la recherche et les activités durables. La Monnaie s'est classée au 22^e rang sur 332 pour son leadership dans des catégories clés, dont :

- les revenus par rapport à la consommation d'énergie;
- les gaz à effet de serre et la gestion des déchets;
- le taux d'absences résultant de blessures;
- les congés de maladie payés aux employés;
- la diversité au sein de l'équipe de direction et du Conseil d'administration.

Le classement des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada se base sur 24 indicateurs quantitatifs de rendement clés qui couvrent la gestion des ressources, la gestion des employés, la gestion financière, les revenus et investissements verts ainsi que le rendement des fournisseurs, entre autres.

La Monnaie a encore une fois été classée au palmarès des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada par la revue *Corporate Knights*, et elle figure également parmi les meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale.

Objectifs du plan d'action en matière de diversité, d'équité et d'inclusion « Je m'engage »

Communication	Optique de DEI	Référence et mesures	Outils	Apprentissage et perfectionnement	Leadership	Recrutement et intégration	Partenariats
Terminé en 2021-2022							
Ressources et outils Plan de communication Ressources dans l'intranet Campagnes de sensibilisation Rapports d'étape	Nouveau prix DEI pour les employés Boîte à outils – optique DEI Nouveau mandat pour le comité DEI	Cadre de mesure			Nouvel objectif de rendement	Révision des stratégies de recrutement Révision du processus d'orientation	
À l'horizon pour 2022-2023							
Page Web dans monnaie.ca Plan stratégique à long terme	Programmes de sensibilisation culturelle Parcours d'apprentissage sur la DEI	Données sur la diversité des candidats	Groupes de ressources pour les employés	Programme de parrainage Formation en cours d'emploi Possibilités d'avancement professionnel Programme de mentorat Réunions sautant un niveau hiérarchique			Base de données sur les partenariats
En cours							
Activités pour les employés		Rapports d'étape		Occasions d'apprentissage	Engagement de la direction		Partenariats constructifs

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

Une Monnaie à l'écoute

LA MONNAIE S'ENGAGE à appuyer le Canada dans l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Elle mise sur ses assises solides pour prendre le pas sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et explore de nombreuses occasions d'offrir de la valeur au Canada et à sa population.

La Monnaie s'est notamment donné pour mandat d'offrir des produits et des services responsables sur le plan social et environnemental, de poser des gestes qui ont des retombées positives dans les collectivités à travers le pays, de réduire l'empreinte écologique de ses produits et services, et d'investir dans les technologies et processus durables.

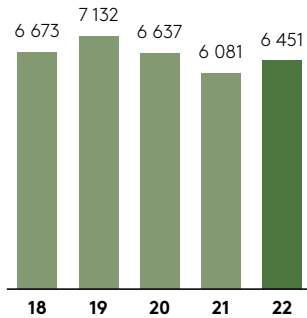
Environnement	Société	Gouvernance
Nous sommes déterminés à investir dans des solutions qui réduisent notre empreinte carbone, notre production de déchets et les conséquences de nos activités sur l'environnement.	Nous sommes déterminés à créer un milieu de travail sain, sécuritaire et bienveillant qui s'ancre dans une culture d'inclusion et se reflète dans la diversité de notre offre de produits, tout en assurant la distribution équitable et l'accessibilité de nos pièces.	Nous sommes déterminés à respecter les plus hautes normes de responsabilité en matière de gouvernance et de pratiques commerciales.
Dans notre mire : Les émissions de carbone et les changements climatiques	Dans notre mire : La diversité, l'équité et l'inclusion	Dans notre mire : L'approvisionnement et la fabrication responsables
La Monnaie s'est engagée à atteindre la carboneutralité dans ses activités touchant les pièces de circulation d'ici 2030. Elle vise aussi à réduire les émissions de carbone d'un bout à l'autre de sa chaîne de valeur, y compris celles provenant de ses fournisseurs et de ses propres transports et déplacements.	La Monnaie s'emploie à créer une culture où les différences sont valorisées et où les employés sont outillés pour combattre activement le racisme systémique, la discrimination et les obstacles à l'inclusion. Elle veille aussi à ce que le paiement en espèces demeure une option accessible à toute la population canadienne, sans égard aux origines, à la culture, au revenu et à la situation géographique.	La Monnaie demeurera en tête de file dans le monde en matière de développement durable de l'écosystème de l'affinage des métaux précieux et de la fabrication de produits d'investissement. L'approvisionnement en matériaux et les technologies durables seront au cœur de ses processus de fabrication.
Initiatives en cours	Initiatives en cours	Initiatives en cours
Obtention de la certification ISO 14001 à Ottawa, maintien de la certification à Winnipeg Réacheminement des déchets Conception de produits durables Décarbonation des pièces de circulation	Pratiques de travail flexibles Campagnes de bienfaisance Formation Bien-être du personnel Langues officielles Diversité reflétée dans l'offre de produits Plan d'action pour l'accessibilité	Politique sur les métaux éthiques Traçabilité des métaux précieux Recherche et développement pour la réduction du recours aux produits chimiques Technologie de placage la plus écoresponsable qui soit Cybersécurité Protection des renseignements personnels Code de conduite et d'éthique Lutte contre le blanchiment d'argent Programme de dénonciation Intégration des facteurs ESG dans le processus d'établissement de contrats

Tendances ESG actuelles

La transparence sera un élément essentiel de notre parcours ESG. Nous continuerons d'enrichir notre cadre d'indicateurs de rendement clés (IRC) et de faire évoluer nos méthodes de suivi et de déclaration.

Émissions de gaz à effet de serre

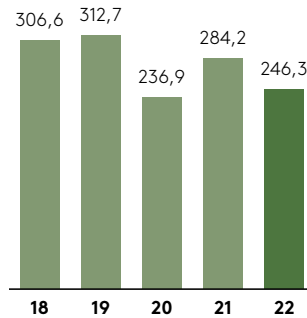
(tonnes d'équivalent CO₂)



Émissions de GES découlant des activités de la Monnaie, calculées en fonction des activités de portée 1 (émissions directes comme la consommation de gaz naturel) et de portée 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'électricité). Les contributions aux GES de la Monnaie sont en hausse de 6 % comparativement à 2021.

Consommation d'eau

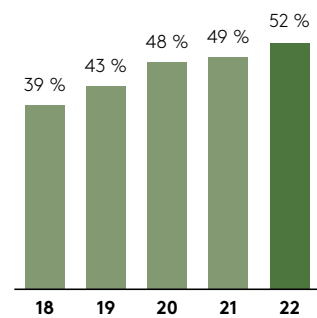
(milliers de mètres cubes)



Consommation d'eau combinée des installations d'Ottawa et de Winnipeg. La consommation globale de 2022 est en baisse de 13,4 % comparativement à celle de 2021. La distribution de la consommation d'eau à l'échelle de l'entreprise est de 20 % pour les installations d'Ottawa et de 80 % pour les installations de Winnipeg.

Déchets solides recyclés

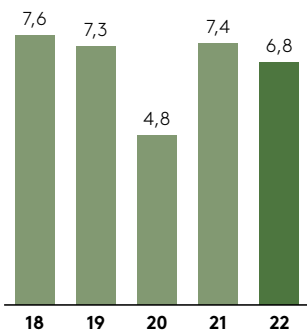
(pourcentage des déchets solides)



Pourcentage total des déchets recyclés, incluant la réutilisation, le recyclage et le compostage, mais excluant l'incinération. La Monnaie se concentre sur l'amélioration continue de ses pratiques de recyclage dans ses deux installations.

Formation du personnel

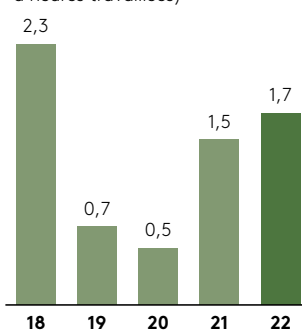
(nombre moyen de jours de formation par employé)



Nombre de jours consacrés à la formation divisé par le nombre d'employés. En 2022, la Monnaie a atteint son objectif d'offrir cinq jours de formation par employé.

Taux d'absences résultant de blessures

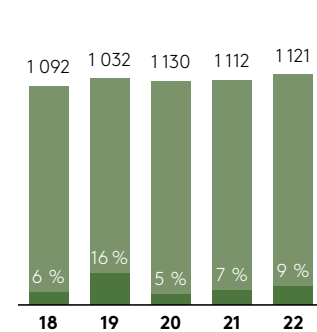
(nombre d'absences résultant de blessures x 200 000 / nombre d'heures travaillées)



Taux de fréquence des blessures ayant entraîné un arrêt de travail par 200 000 heures travaillées.

■ Nombre d'employés contre le taux de roulement

(pourcentage)



Le taux de roulement du personnel est calculé en divisant le nombre d'employés qui ont quitté l'entreprise en 2022 par le nombre total d'employés.

Perspectives et cibles

La Monnaie royale canadienne s'engage à appuyer le Canada dans l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Elle s'est donné pour mandat d'offrir des produits et des services responsables sur le plan social et environnemental, de poser des gestes qui ont des retombées positives dans les collectivités et qui protègent l'environnement, et d'investir dans les technologies et les processus verts. Elle cherche d'ailleurs à s'allier des fournisseurs et des clients qui adhèrent à la même vision.

Environnement	
Objectif	Résultat
<ul style="list-style-type: none"> Réduire les émissions de carbone en surpassant les cibles de la stratégie d'écologisation du gouvernement du Canada 	<ul style="list-style-type: none"> Atteindre la carboneutralité dans les activités liées aux pièces de circulation d'ici 2030
Volet	Cible 2023
<ul style="list-style-type: none"> Émissions de carbone 	<ul style="list-style-type: none"> Établir des cibles de réduction des émissions de carbone pour 2024-2030, en visant la carboneutralité des pièces de circulation
Faits saillants des initiatives en cours	
<ul style="list-style-type: none"> Réacheminement des déchets solides 	<ul style="list-style-type: none"> Établir des cibles de détournement et de recyclage et des IRC en matière de nos déchets industriels
<ul style="list-style-type: none"> Consommation d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Cerner les occasions de réduire la consommation d'eau en visant 5 % de moins sur trois ans
<ul style="list-style-type: none"> Incidents environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> Zéro incident grave
Social	
Objectif	Résultat
<ul style="list-style-type: none"> Créer une culture où les différences sont valorisées et où les employés sont outillés pour combattre activement le racisme systémique, la discrimination et les obstacles à l'inclusion Veiller à ce que le paiement en espèces demeure une option accessible à toute la population canadienne, sans égard aux origines, à la culture, au revenu et à la situation géographique 	<ul style="list-style-type: none"> Refléter la diversité du Canada en recrutant des personnes passionnées qui représentent la pluralité des identités de genre, des origines ethniques, des capacités et expériences et qui prônent l'inclusion au travail, puis favoriser leur épanouissement Assurer la distribution équitable des pièces de circulation canadiennes
Volet	Cible 2023
<ul style="list-style-type: none"> Diversité 	<ul style="list-style-type: none"> Atteindre un taux de participation de 85 % aux activités d'apprentissage sur la diversité, l'équité et l'inclusion qui comportent des volets de mobilisation et de réflexion après la formation Intégrer les pratiques décrites dans la Boîte à outils – optique DEI publiée en 2022
Faits saillants des initiatives en cours	
<ul style="list-style-type: none"> Sécurité (absences résultant de blessures) 	<ul style="list-style-type: none"> Réduire le taux de blessures à signaler par rapport à l'année précédente
<ul style="list-style-type: none"> Formation et perfectionnement 	<ul style="list-style-type: none"> Élever la moyenne à cinq jours de formation par employé par année
Gouvernance	
Objectif	Résultat
<ul style="list-style-type: none"> Être un chef de file international des questions ESG dans l'écosystème de l'affinage des métaux précieux et de la fabrication de produits d'investissement Ancrer l'approvisionnement et le développement durable dans les processus de fabrication 	D'ici 2025 : <ul style="list-style-type: none"> Mettre entièrement en œuvre le programme de traçabilité de l'affinage Diminuer le recours aux produits chimiques dans le processus d'affinage Réduire l'apport en acier dans la production de pièces de circulation bimétalliques
Volet	Cible 2023
<ul style="list-style-type: none"> Pratiques commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer l'ensemble des facteurs ESG au cycle de vie des contrats établis par la Monnaie
<ul style="list-style-type: none"> Approvisionnement responsable 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le programme de traçabilité de l'affinage
<ul style="list-style-type: none"> Gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir et maintenir les certifications de premier plan de l'industrie

Message de la présidente du Conseil d'administration

JE SUIS HEUREUSE DE VOUS FAIRE

PART du travail accompli par le Conseil d'administration de la Monnaie royale canadienne, dont la supervision et les conseils aident à pérenniser le succès de l'organisation. Depuis l'adoption de la stratégie « UNE seule Monnaie » en 2020, le Conseil a collaboré étroitement à sa mise en œuvre avec l'équipe de direction. Grâce à la participation du personnel à tous les échelons, la stratégie, maintenant bien ancrée, a porté ses fruits tout au long de 2022. Par conséquent, la Monnaie a pu faire des investissements qui favoriseront sa prospérité et sa durabilité. Lorsque nous avons repris nos réunions en personne, les membres du Conseil et moi avons été particulièrement heureux de voir ces investissements se concrétiser et d'avoir une idée concrète des priorités opérationnelles de la Monnaie.

Cette année, nous avons pu nous concentrer sur l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur de notre propre cadre de gouvernance, tandis que l'équipe de direction a continué d'ancrer ces principes dans l'ensemble de la Monnaie. En tenant une rencontre de planification stratégique, nous avons pu établir notre orientation et améliorer notre capacité à délibérer et à émettre des recommandations stratégiques selon une optique ESG. Notre plan d'action détaillé comprenait l'approbation par le Conseil d'une nouvelle politique d'approvisionnement responsable en métaux précieux respectant les nouvelles



Cette année, nous avons pu nous concentrer sur l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au cœur du cadre de gouvernance du Conseil.

directives de la LBMA. De plus, le Conseil se réjouit que l'usine de la Monnaie à Ottawa demeure sur la bonne voie pour l'obtention d'une certification environnementale ISO 14001 en 2023, et que, en outre, la Monnaie se soit engagée à atteindre la carboneutralité dans ses activités de fabrication de pièces de circulation d'ici 2030.

Chaque trimestre, le Conseil recevait des nouvelles encourageantes sur l'exécution du plan d'action en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) de la Monnaie, celle-ci ayant fait des avancées remarquables dans sa mission de devenir plus bienveillante et accueillante. Au Conseil, nous avons tous participé à un atelier de sensibilisation sur la réconciliation, ce qui nous a aidés à intégrer davantage la sensibilisation à la culture autochtone dans nos délibérations. Tout comme l'ensemble des employés et employées de la Monnaie, nous nous faisons une priorité de contribuer aux efforts de réconciliation. C'est pourquoi nous applaudissons le personnel pour sa collaboration respectueuse avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation (CNVR), qui a mené au lancement de la Médaille-souvenir pour la vérité et la réconciliation en octobre. La vente de ce produit a d'ailleurs permis de contribuer au Fonds de soutien communautaire Na-mi-quai-ni-mak du CNVR.

En août, au Roy Thomson Hall de Toronto, j'ai eu l'honneur de participer au dévoilement de la pièce de circulation commémorative de un dollar en l'honneur de ce monument du jazz qu'est Oscar

Peterson. En mettant pour la première fois un musicien canadien noir en vedette sur une pièce de circulation, la Monnaie aide de façon significative à raconter l'histoire du Canada dans toute sa richesse par des thèmes diversifiés et inclusifs.

Par ailleurs, nous avons été attristés par le décès de la reine Elizabeth II, qui a été chef d'État du Canada pendant 70 ans. Les membres du Conseil et moi-même avons été impressionnés par l'équipe interfonctionnelle de la Monnaie, qui a su mettre au point avec rigueur et rapidité un plan d'urgence pour assurer la continuité des activités. Elle a même su accélérer la production et l'approbation d'une pièce de circulation spéciale de 2 \$ agrémentée d'un anneau extérieur noir afin d'offrir à des millions de Canadiennes et de Canadiens un souvenir de la défunte Reine.

Le Conseil a continué de se concentrer sur des enjeux clés, comme la santé et la sécurité des employés, l'état de l'argent comptant au Canada, l'inflation, les risques géopolitiques et les bouleversements dans la chaîne d'approvisionnement. Il a également organisé un exercice de simulation sur la cybersécurité, qui a servi à enrichir les processus de la Monnaie. Tout au long de l'année, la Monnaie s'est montrée flexible et rentable malgré un contexte commercial difficile. Elle a aussi fait preuve d'habileté dans la gestion

Le Conseil a continué de se concentrer sur des enjeux clés, comme la santé et la sécurité des employés, l'état de l'argent comptant au Canada, l'inflation, les risques géopolitiques et les bouleversements dans la chaîne d'approvisionnement.

du système de distribution des pièces, qui bénéficie aujourd'hui de plus de données utiles grâce à la mise en place de sondages auprès des utilisateurs d'argent comptant. J'ai d'ailleurs eu le privilège d'être invitée à présenter, devant le Conseil d'administration de la Banque du Canada, certaines observations tirées de l'application de notre stratégie.

Pour conclure, je tiens à exprimer la profonde tristesse du Conseil à l'annonce du décès de notre collègue, Sandip Lalli, le 7 décembre 2022. Administratrice émérite, elle nous manquera pour son attitude bienveillante et son expérience de direction remarquable. J'aimerais aussi remercier Vic Young de nous avoir fait profiter de ses vastes connaissances et de son expérience jusqu'à sa retraite du Conseil cette année. Nous nous affairerons à trouver des successeurs compétents qui viendront étoffer les compétences du Conseil à mesure que nous continuons à contribuer à la croissance responsable et à la réussite de la Monnaie.

La présidente du Conseil,



Phyllis Clark

Gouvernance

La Monnaie royale canadienne (la Monnaie) s'est dotée d'un solide cadre de gouvernance afin de baliser son leadership dans l'industrie mondiale du monnayage, de préserver et de promouvoir sa vision et ses valeurs d'entreprise, et d'assurer sa viabilité à long terme comme société d'État fédérale.

Veiller à la bonne marche du commerce intérieur

Constituée en société d'État en 1969 en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, la Monnaie rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Le cadre législatif régissant la Monnaie comprend la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et d'autres lois et règlements applicables à l'ensemble des sociétés d'État fédérales.

Notre mandat principal est de produire et de distribuer les pièces de circulation nécessaires au commerce intérieur du Canada, avec un grand souci de sécurité, de qualité et de rentabilité. Nous adhérons aux plus hautes normes de conduite commerciale dans la poursuite de notre vision, qui consiste à « être le meilleur établissement de monnayage au monde grâce à nos activités axées sur le client, à nos employés talentueux, à notre engagement en matière de pratiques durables et à la valeur que nous offrons au Canada et à sa population ». Notre Code de conduite et d'éthique encadre le comportement des employés dans des circonstances bien définies et énonce les valeurs principales – honnêteté, respect, fierté et passion – qui guident notre travail. Ces valeurs représentent l'âme de la Monnaie et font la force de sa culture. C'est dans cet esprit que les employés suivent une formation en ligne obligatoire sur le Code de conduite et d'éthique. Ils ont aussi accès à une plateforme indépendante, gérée par un tiers et confidentielle, où les employés, les entrepreneurs et le public peuvent signaler tout acte répréhensible présumé.

Assurer une gouvernance efficace

Le Conseil d'administration a la responsabilité globale de superviser la gestion des affaires et des activités de la Monnaie. Il exerce cette fonction dans l'intérêt supérieur de la Société et l'intérêt à long terme du gouvernement du Canada, conformément aux règlements administratifs de la Monnaie et aux lois et règlements applicables. En conformité avec ses responsabilités d'administration, le Conseil établit et approuve l'orientation stratégique de la Monnaie dans un plan d'entreprise quinquennal, et examine et approuve ses principales initiatives et stratégies. Il s'acquitte de son devoir de diligence raisonnable en évaluant les risques et les possibilités, surveille le rendement financier, assure l'intégrité des résultats financiers et produit des rapports pour le gouvernement du Canada dans les délais requis.

À la fin de 2022, le Conseil comptait neuf administrateurs, dont la présidente de la Monnaie. M. Victor Young a démissionné du Conseil en mai 2022, après avoir offert près de cinq années de services dévoués à la Monnaie. Le Conseil a également été profondément attristé par la perte de Sandip Lalli, présidente du Comité de vérification, qui est décédée le 7 décembre 2022. Les mandats de cinq membres du Conseil (Serge Falardeau, Fiona L. Macdonald, Cybele Negris, Gilles Patry, et Deborah Shannon Trudeau) ont été reconduits le 16 décembre 2022.

Les administrateurs viennent d'un peu partout au Canada, et sept d'entre eux étaient des femmes. L'actionnaire cherche toujours à maintenir cette représentation diversifiée dans sa gestion des mandats et de leur renouvellement. Tous les postes du Conseil sont indépendants de la haute direction, sauf celui de la présidente de la Monnaie. Le Conseil et ses comités tiennent des séances à huis clos, en sa présence et en son absence. Chaque année, les membres du Conseil et les dirigeants de la Monnaie sont tenus de déclarer si un de leurs proches ou eux-mêmes exercent un contrôle ou une influence considérables sur une entreprise ayant fait affaire avec la Monnaie au cours de l'année. Après avoir étudié les déclarations de 2022, la Monnaie a conclu que celles-ci n'avaient aucune incidence notable sur sa gouvernance ou ses informations financières.

Le Conseil a tenu sept réunions en 2022. Trois comités permanents l'aident à s'acquitter de ses responsabilités : le Comité de vérification, le Comité de régie et des candidatures et le Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail. Ces comités ont tenu en tout 14 réunions en 2022. Pour préserver la structure de gouvernance de la Monnaie, le Conseil révisé chaque année son propre mandat et celui de ses comités. En 2022, ce processus a renforcé le rôle du Comité de régie et des candidatures dans la supervision des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ses membres surveillant désormais chaque trimestre les progrès de la Monnaie par rapport à ses engagements ESG.

Puisque les autorités sanitaires ont continué d'assouplir les restrictions de santé publique liées à la pandémie mondiale de COVID-19, le Conseil a pu mener une variété de réunions virtuelles, hybrides et en personne en 2022. Les deux réunions en personne – une à Winnipeg et une à Ottawa – ont permis aux membres du Conseil d'administration et à l'équipe de direction de se réunir et de discuter en personne pour la première fois depuis mars 2020.

Par ailleurs, les membres du Conseil ont suivi un certain nombre d'activités de formation importantes en 2022, notamment les programmes de formation autogérés de la Monnaie sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et celui traitant du Programme sur les métaux éthiques. Les membres du Conseil ont également effectué un exercice de simulation conçu pour aider la Monnaie à réagir efficacement aux cyberincidents et à renforcer sa cyberrésilience, et ils ont participé à un atelier d'une journée intitulé Compétence culturelle et humilité – Peuples autochtones.

La présidente de la Monnaie reçoit un salaire annuel. La présidente du Conseil et les administrateurs touchent les honoraires annuels et les indemnités quotidiennes établis par le gouverneur en conseil en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ils se font rembourser toutes les dépenses raisonnables liées à leurs fonctions, dont les frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

Conseil d'administration

Membre	Présence aux réunions du Conseil	Présence aux réunions des comités
Phyllis Clark, IAS.A Edmonton (Alberta) Présidente, Conseil d'administration	6/7	13/14
Marie Lemay, IAS.A Présidente de la Monnaie	7/7	14/14
Serge Falardeau, ASC, CPA, CA Sainte-Marie-de-Beauce (Québec) Membre, Comité de vérification et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail	7/7	10/10
Sandip K. Lalli, FCPA, IAS.A Heritage Pointe (Alberta) Présidente, Comité de vérification (jusqu'au 7 décembre 2022)	7/7	6/6
Fiona L. Macdonald, IAS.A Vancouver (Colombie-Britannique) Présidente, Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail	7/7	4/4
Pina Melchionna, LL. B., IAS.A Toronto (Ontario) Membre, Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail et Comité de régie et des candidatures	7/7	8/8
Cybele Negriz, IAS.A Vancouver (Colombie-Britannique) Membre, Comité de vérification et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail	7/7	10/10
Gilles Patry, C.M., O.Ont Ottawa (Ontario) Membre, Comité de vérification et Comité des ressources humaines et de santé et sécurité au travail	7/7	10/10
Barry Rivelis, IAS.A Vancouver (Colombie-Britannique) Membre, Comité de vérification et Comité de régie et des candidatures	7/7	8/8
Deborah Shannon Trudeau Montréal (Québec) Présidente, Comité de régie et des candidatures Vice-présidente du Conseil	7/7	4/4
Victor L. Young, O.C., IAS.A St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) Membre, Comité de vérification et Comité de régie et des candidatures (jusqu'au 24 mai 2022)	2/3	2/3

Rester en contact avec la population et les employés

Alors que les difficultés et les risques liés à la pandémie de COVID-19 commençaient à s'atténuer, la Monnaie a échangé avec ses employés, ses clients et la population canadienne de façon significative, transparente et accessible en organisant de nouveau des événements et des activités en personne, en plus de maintenir des formats virtuels et hybrides. La Monnaie recueille directement les commentaires de sa clientèle lors des événements virtuels qu'elle organise, sur les réseaux sociaux et au moyen de sondages. Elle s'entretient aussi régulièrement avec ses marchands et ses distributeurs lors de congrès et d'événements où elle peut interagir directement avec ses clients pour savoir ce qu'ils pensent de ses produits et de ses services. En s'appuyant sur les données recueillies, la Monnaie offre à ses clients des produits et services qui correspondent de près à leurs besoins et qui enrichissent l'expérience client.

La Monnaie a recommencé à organiser des événements en personne pour la première fois depuis le début de la pandémie de COVID-19 lorsqu'elle a lancé la collection Opulence à la Galerie d'art d'Ottawa le 4 mai 2022. Gilles Patry, membre du Conseil d'administration, a assisté à cet événement en compagnie de Marie Lemay, présidente de la Monnaie, et a eu l'occasion de nouer des liens avec des partenaires commerciaux importants ainsi qu'avec des membres invités du Club des Maîtres.

L'occasion s'est répétée lorsque la Monnaie a accueilli des délégués de partout au pays qui participaient au congrès annuel de l'Association royale de numismatique du Canada à Ottawa. La Monnaie a poursuivi ses échanges avec des intervenants clés à l'occasion de la World's Fair of Money de l'American Numismatic Association, de la conférence sur les métaux précieux de la LBMA et de la Conférence sur la monnaie.

En août dernier, Phyllis Clark, présidente du Conseil d'administration, et Marie Lemay se sont jointes à Chrystia Freeland, vice-première ministre et ministre des Finances, au Roy Thomson Hall de Toronto pour dévoiler une pièce de circulation commémorative de 1 \$ en l'honneur de ce monument de la musique canadienne qu'est Oscar Peterson. Ce fut un privilège de le faire en compagnie de la famille Peterson : la veuve de M. Peterson, Kelly, et ses enfants, Céline et Norman. Le premier musicien et Canadien noir à figurer sur une pièce de circulation a été honoré devant une assemblée intime d'amis proches, de pairs et de chefs de file de la collectivité des arts de la scène.

Winnipeg a également été une plaque tournante dans l'établissement de liens essentiels avec les communautés autochtones et métisses. Deux événements importants y ont été organisés : le lancement de la pièce en argent Générations : Les Métis de la rivière Rouge, dévoilée en partenariat avec la Fédération des Métis du Manitoba, et le lancement de la Médaille-souvenir pour la vérité et la réconciliation au siège social du Centre national pour la vérité et la réconciliation. Ces deux événements ont rappelé avec dynamisme le rôle que la Monnaie et ses employés peuvent jouer pour faire progresser la réconciliation.

Toujours soucieuse d'innovation, de productivité et d'agilité, la Monnaie veille à ce que son offre demeure pertinente dans le paysage du commerce de détail et de l'investissement en évolution rapide. La Monnaie a partagé avec tout son personnel des mises à jour trimestrielles sur la mise en œuvre de la stratégie UNE seule Monnaie, et a tenu le rendez-vous virtuel des employés en novembre pour faire le point sur le rendement de l'entreprise, célébrer les réalisations et reconnaître les contributions exceptionnelles des employés. En plus de cet événement virtuel, la Monnaie a offert aux employés l'occasion de rencontrer les membres de l'équipe de direction en personne, notamment lors du tout dernier événement d'appréciation des employés tenu en juin dernier.

La Monnaie a continué à fournir aux employés des mises à jour fréquentes et ciblées sur la pandémie, en plus des communications régulières. Conformément à la directive du gouvernement du Canada, la Monnaie a également mis en œuvre une politique de vaccination contre la COVID-19, politique harmonisée en fonction de la Politique sur la vaccination contre la COVID-19 applicable à l'administration publique centrale, y compris à la Gendarmerie royale du Canada. Un bulletin électronique a servi à célébrer la diversité et les talents des employés de la Monnaie, en présentant des histoires animées qui appuient les thèmes clés de la collaboration et de la réussite. Ces moyens de communication continuent de rehausser le sentiment d'appartenance collective chez les employés et de renforcer le lien entre leur travail quotidien et les objectifs d'entreprise. Par ailleurs, depuis octobre 2021, 434 employés ont participé à deux projets pilotes sur le modèle de travail hybride qui ont aidé la Monnaie à mettre à l'essai plusieurs modalités de travail différentes et d'évaluer si ces options répondaient à ses besoins commerciaux, amélioreraient l'expérience des employés et soutenaient la stratégie UNE seule Monnaie. Après chaque projet pilote, les employés ont répondu à un sondage visant à recueillir leurs commentaires sur leur expérience. Les résultats nous ont aidés à élaborer des principes directeurs quant aux modalités de travail hybride pour l'avenir du travail à la Monnaie.

Dans la lignée du Plan d'entreprise

La Monnaie royale canadienne met sa structure organisationnelle diversifiée et intégrée au service de l'atteinte de résultats.

La Monnaie continue de mettre en application son plan stratégique à long terme. En 2022, elle s'est employée à suivre l'orientation décrite dans le Plan d'entreprise 2022-2026 en unifiant ses lignes commerciales et ses opérations, auparavant isolées les unes des autres, pour améliorer son intégration, son efficacité et sa résilience. Elle a aussi assuré la continuité des activités pour tous les aspects de ses opérations.

La vision de la Monnaie : Être le meilleur établissement de monnayage au monde grâce à ses activités axées sur le client, à ses employés talentueux, à son engagement en matière de pratiques durables et à la valeur qu'elle offre au Canada et à sa population.

En 2022, la Monnaie a enregistré des résultats positifs et atteint les objectifs énoncés dans le Plan d'entreprise 2022-2026. Elle a surpassé ses cibles financières, comme le souligne le rapport de gestion qui commence à la page 33, et a continué de réagir avec agilité aux fluctuations rapides du marché mondial et de la situation macroéconomique. La Monnaie a poursuivi l'intégration des principes et pratiques ESG dans les moindres aspects de ses activités, tout en continuant de renforcer ses capacités en métaux précieux, de cibler son offre de produits numismatiques, de viser l'efficacité opérationnelle et de créer de la valeur pour le Canada en traitant avec bienveillance son personnel et le monde qui l'entoure.

Les objectifs d'entreprise 2022 et 2023 de la Monnaie sont alignés sur quatre piliers : *Canada, clients, employés et facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)*.



Canada

- Assurer la disponibilité des pièces de monnaie partout au pays, pour tous les usages commerciaux, là où les Canadiens en ont besoin et quand ils en ont besoin.
- Aider les secteurs minier et financier canadiens à jouer leur rôle dans la chaîne d'approvisionnement mondiale des métaux précieux tout en célébrant la culture, l'histoire et les valeurs du Canada.
- Enrichir le savoir-faire et les capacités de fabrication agile pour répondre aux besoins du pays.
- Se montrer socialement responsable tout en obtenant de bons résultats financiers.



Clients

- ◆ Maintenir pour le Canada et les clients du monde entier une marque de confiance réputée pour ses innovations de pointe.
- Augmenter son agilité pour satisfaire les attentes de la clientèle et de l'actionnaire.



Employés

- ◆ Fournir un milieu de travail sain, sécuritaire et bienveillant où les employés peuvent s'épanouir et réaliser leurs ambitions au sein d'une équipe performante.
- Être un employeur reconnu pour l'excellence de son leadership et sa culture d'inclusion, de collaboration et d'innovation.
- Veiller à ce que le système de paiement du Canada demeure universellement accessible, y compris pour les personnes sous-bancarisées ou non bancarisées et pour celles vivant dans des régions éloignées.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

- Offrir des produits et services qui se démarquent sur le plan de la responsabilité sociale et environnementale.
- Poser des gestes qui ont des retombées positives dans la collectivité tout en réduisant l'empreinte environnementale.
- Déployer des ressources et des efforts dans l'élaboration de technologies et de processus écologiques.

- Entièrement réalisé en 2022
- ◆ Réalisé en grande partie en 2022

Rapport de gestion



Pour les 50 ans de la palpitante victoire du Canada contre l'Union soviétique lors de la Série du siècle de 1972, la Monnaie a émis une pièce de circulation de 2 \$ en l'honneur de ce grand moment de l'histoire du hockey au Canada. Au-delà du sport, cet événement culturel décisif a uni la population canadienne d'un océan à l'autre.

Le présent rapport de gestion renferme une analyse des résultats financiers et de l'évolution des activités de la Monnaie royale canadienne (la « Monnaie ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ce rapport devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Sauf indication contraire, les résultats financiers indiqués dans le présent rapport de gestion sont présentés en dollars canadiens et ont été arrondis au million près; l'information qui y figure est en date du 9 mars 2023.

La direction est responsable de tous les renseignements paraissant dans le rapport annuel et dans le présent rapport de gestion. Le 9 mars 2023, le Conseil d'administration a approuvé la teneur du présent rapport de gestion ainsi que les états financiers consolidés audités.

Importance relative

Pour établir quelles informations doit contenir le rapport de gestion, la direction est guidée par le principe de l'importance relative. La direction juge l'information importante si son omission ou son inexactitude était raisonnablement susceptible d'influer sur les décisions que les principaux utilisateurs prendraient en se fondant sur l'information financière comprise dans le présent rapport de gestion.

Énoncés prospectifs

En parcourant tout énoncé prospectif, les lecteurs sont priés de garder à l'esprit la mise en garde figurant à la fin du présent rapport de gestion.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Le présent rapport de gestion renferme des mesures financières non conformes aux PCGR qui sont clairement indiquées. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et pourraient ne pas être comparables à celles que présentent d'autres sociétés qui publient leurs informations selon ce référentiel comptable.

Résumé

La Monnaie royale canadienne est une société d'État qui appartient entièrement au gouvernement du Canada. Comme le précise la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, la Monnaie a pour mandat de frapper des pièces en vue de réaliser des bénéfices et d'exercer des activités connexes. Elle aspire à être une société d'État souple et résiliente, orientée vers l'avenir et prête à agir pour saisir les occasions d'offrir de la valeur au Canada. Les activités de la Monnaie se divisent en deux principaux secteurs : les pièces de circulation et les métaux précieux.

Secteur des pièces de circulation

La Monnaie royale canadienne est l'établissement de monnayage national du Canada et un chef de file mondial des pièces de circulation et des métaux précieux. Dans le cadre de son mandat principal, la Monnaie gère la distribution des pièces de circulation du Canada, offrant à cette fin des services d'établissement de prévisions hebdomadaires, de production de classe mondiale et, finalement, de retrait de ces pièces. Cette responsabilité de bout en bout ainsi que la gestion des stocks à l'échelle du pays permettent à la Monnaie d'offrir de façon efficace une option de paiement fiable et inclusive à l'ensemble de la population canadienne. Considérant que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») constituent la pierre angulaire de ses activités de gestion du cycle de vie des pièces, la Monnaie les recycle et les redistribue, ce qui réduit la nécessité d'en produire de nouvelles et prolonge la durée de vie et l'utilisation de celles déjà en circulation.

La Monnaie propose, au nom du gouvernement du Canada, un programme de pièces commémoratives qui célèbre l'histoire, la diversité, la culture et les valeurs du Canada. Outre son mandat principal, elle est responsable du Programme de récupération des alliages en vertu duquel les plus vieilles pièces canadiennes sont retirées du réseau de distribution des pièces et remplacées par des pièces en acier plaqué multicouche, lesquelles sont plus durables et plus sûres.

La Ligne des pièces de circulation étrangères fabrique des pièces finies, des flans et des jetons destinés à des clients du monde entier, dont des banques centrales, des établissements de monnayage, des autorités monétaires et des ministères des Finances. La Monnaie produit également, pour ses clients à l'échelle internationale et grâce à une technologie de pointe, des coins qui leur permettent de frapper eux-mêmes leurs pièces. Ces contrats permettent à la Monnaie de tirer parti de son infrastructure et de son savoir-faire inégalé à son usine de Winnipeg.

Secteur des métaux précieux

La Ligne des produits et services d'investissement fournit un soutien crucial aux secteurs essentiels des mines et des services financiers au Canada grâce à ses produits d'investissement de premier ordre sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux, auxquels s'ajoutent des services intégrés d'affinage et d'entreposage de ces métaux et des reçus de transactions boursières. Parmi ses produits, citons la série des pièces Feuille d'érable qui se décline en or et en argent. Elle offre également d'autres produits et services de métaux précieux à des fins d'investissement et de fabrication. Grâce à sa position de chef de file du marché de même qu'à la qualité et la sûreté inégalées de ses pièces d'investissement, la Monnaie est bien placée pour conquérir une grande part de toute augmentation de la demande tout en maintenant ses volumes lorsque les marchés s'affaiblissent. Dans le passé, la Monnaie a émis des reçus de transactions boursières aux termes de ses programmes Réserve d'or canadienne (TSX : MNT et MNT.U) et Réserve d'argent canadienne (TSX : MNS et MNS.U), reçus qui confèrent aux épargnants et aux investisseurs institutionnels qui se les procurent un droit de propriété véritable et direct sur des produits d'investissement non répartis entreposés par la Monnaie dans ses installations. De tels programmes permettent à celle-ci d'exploiter de manière efficiente ses installations de production.



Depuis 2016, la Monnaie émet chaque année des pièces en forme d'œuf en hommage aux motifs complexes de la tradition printanière ukrainienne de décoration d'œufs. Perpétuée par de nombreux artistes canadiens, cette pratique témoigne de la persistance des traditions culturelles chez plus de un million de Canadiens d'origine ukrainienne, qui représentent la plus grande population d'expatriés ukrainiens au monde.

La Ligne des produits numismatiques conçoit et fabrique des pièces de collection qu'elle vend à une clientèle qui lui est fidèle et qui se trouve tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. C'est avec fierté que la section responsable des médailles en fournit à de nombreuses institutions publiques du Canada afin de reconnaître et célébrer les réalisations exceptionnelles des Canadiens. La Monnaie occupe une position de chef de file mondial dans l'art et la science du monnayage qui est régulièrement reconnue à l'échelle internationale, et ce, en grande partie grâce à l'emploi de procédés technologiques d'avant-garde, tels la photoluminescence et le placage sélectif, à la collection Opulence, à des produits d'investissement hybrides et de luxe ainsi qu'à la coloration distinctive, ce qui permet à la Monnaie de créer des produits attrayants et originaux. En 2022, celle-ci a vendu ses produits numismatiques par voie de ses plateformes de vente par appels sortants et de commerce électronique, ainsi que par l'entremise de marchands et de partenaires au pays et à l'échelle mondiale. Après avoir été fermées en raison de la pandémie de COVID-19, les boutiques de la Monnaie ont été réouvertes vers la fin de février 2022 et sont restées ouvertes pour le reste de 2022.



Le 6 février 2022 marquait le 70^e anniversaire du règne de la reine Elizabeth II. À l'occasion de son jubilé de platine, la Monnaie royale canadienne et la Royal Mint se sont unies pour émettre un ensemble de pièces en argent fin. Les pièces canadiennes présentaient un portrait de la défunte Reine au début du plus long règne de l'histoire du Canada.

Faits importants au sein de l'entreprise

Plan d'entreprise

Le 21 septembre 2022, le Conseil d'administration de la Monnaie a approuvé le Plan d'entreprise 2023-2027, lequel a été approuvé par le ministre des Finances et remis au Conseil du Trésor aux fins d'approbation.

Dividendes

En décembre 2022, la Monnaie a versé à son actionnaire, le gouvernement du Canada, un dividende de 40,7 millions de dollars.

Pièces primées

Excellence in Currency Awards (2022)

Le 19 octobre 2022, la Monnaie a remporté, aux côtés de la Banque centrale de la Barbade, un prix pour la pièce de circulation barbadienne photoluminescente de 1 \$ au motif de poisson volant, nommée *Meilleure nouvelle pièce commémorative ou pièce de circulation d'essai à l'occasion des Excellence in Currency Awards 2022* de l'International Association of Currency Affairs (IACA).

Prix Coin of the Year

La Monnaie a remporté deux prix lors du concours *Coin of the Year*, dans le cadre duquel les monnaies du monde entier se font concurrence pour remporter les prix les plus convoités qui soulignent l'excellence dans la conception et la fabrication de pièces. La pièce de 20 \$ en argent fin 2021 – *Noir et or : Le Loup gris* a été nommée « meilleure pièce de type écu », tandis que la première pièce de circulation colorée de 10 cents émise par la Monnaie en 2021 pour célébrer le 100^e anniversaire du *Bluenose* a remporté le prix « meilleure pièce de circulation ».

Initiatives concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

Initiatives environnementales

La Monnaie a élaboré son plan officiel de mise en œuvre pour la communication d'informations sur les facteurs ESG ainsi que son processus de présentation de rapports trimestriels connexes au Comité de régie et des candidatures du Conseil d'administration, lesquels établissent des liens entre les initiatives ESG et les objectifs et résultats énoncés dans le nouvel engagement ESG de la Monnaie présenté au Conseil d'administration en juin 2022.

À l'occasion de séminaires tenus dans le cadre de la *Coin Conference* de 2022 à Amsterdam, aux Pays-Bas, et du *Cash and Payments Sustainability Forum* à Édimbourg, en Écosse, la Monnaie a présenté son engagement ESG. Ces deux événements réunissaient des décideurs de banques centrales du monde entier jouant un rôle dans l'approvisionnement en pièces.

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC »)

La Monnaie doit commencer, en 2024, à présenter ses renseignements en accord avec les normes du GIFCC. En 2022, la Monnaie a réalisé une analyse des lacunes et une étude comparative, et élaboré un plan de mise en œuvre afin d'assurer la conformité aux exigences du GIFCC dans le cadre de la présentation de son information relative aux changements climatiques pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

Pandémie de COVID-19

Comme la pandémie de COVID-19 a commencé à se normaliser en 2022, et puisque l'ensemble de ses activités se poursuivent en toute sécurité dans ses usines d'Ottawa et de Winnipeg, la Monnaie a amorcé l'assouplissement de certains de ses protocoles de santé et sécurité en conformité avec les lignes directrices de la santé publique. Elle a aussi mis en place un cadre de travail hybride afin de permettre à toutes les équipes de reprendre la collaboration en personne. Les voyages d'affaires ont repris, tout comme les lancements et les échanges de pièces en personne, ainsi que la participation aux conférences annuelles où la Monnaie rencontre à nouveau ses clients, ses partenaires commerciaux et d'autres intervenants en personne.

Indicateurs de rendement

Soucieuse d'atteindre ses objectifs, la Monnaie s'efforce d'accroître constamment sa rentabilité par une gestion prudente de ses finances et par des activités efficaces. Elle évalue son rendement au moyen de paramètres significatifs pour son actionnaire, ses clients, ses partenaires commerciaux et ses employés. Les mesures présentées ci-dessous lui permettent de surveiller sa capacité à améliorer son rendement et à apporter de la valeur à son actionnaire et au Canada.



Pour répondre à la demande accrue de transparence quant à la provenance des métaux précieux et pour faire valoir ses capacités d'affinage, la Monnaie a créé sa première pièce d'investissement en or extrait d'une seule mine au Canada. Celle-ci est entièrement composée d'or extrait de la mine Meliadine d'Agnico Eagle, au Nunavut, et affiné selon un protocole de séparation rigoureux.



La pièce de circulation de 100 guaranis du Paraguay présente les ruines de Humaitá, vestiges de la guerre de la Triple-Alliance (1864 à 1870). La Monnaie royale canadienne entretient une relation de longue date avec la Banque centrale du Paraguay et a remporté quatre contrats de fabrication de pièces de circulation pour ce pays depuis 2018.

Résultats et rendement financier consolidés

	2022	2021	Variation en \$	Variation en %
Produits des activités ordinaires	3 282,5 \$	3 550,8 \$	(268,3)	(8)
Résultats de la période	34,9 \$	53,7 \$	(18,8)	(35)
Résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments ¹	45,0 \$	82,1 \$	(37,1)	(45)
Marge des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments ²	1,4 %	2,3 %		
Rendement du capital investi moyen ²	15 %	27 %		

¹ Les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Un rapprochement des résultats de la période et des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments figure à la page 45.

² Il s'agit de mesures financières non conformes aux PCGR et leur calcul est fondé sur les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments.

	2022	2021	Variation en \$	Variation en %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	79,3 \$	69,3 \$	10,0	14
Stocks	56,2 \$	86,5 \$	(30,3)	(35)
Immobilisations	152,5 \$	154,2 \$	(1,7)	(1)
Total de l'actif	380,2 \$	405,5 \$	(25,3)	(6)
Fonds de roulement	105,3 \$	122,5 \$	(17,2)	(14)
Dividendes versés	40,7 \$	78,9 \$	(38,2)	(48)

Résultats d'exploitation

Analyse du rendement financier

Comme on s'y attendait en raison du rendement exceptionnel de 2021 et des travaux d'entretien courant prévus en 2022, les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont fléchi de 35 % pour s'établir à 34,9 millions de dollars, contre 53,7 millions de dollars en 2021. Les volumes de pièces de circulation étrangères ont été beaucoup moins élevés en 2022 en raison de la réouverture plus lente que prévu des économies étrangères après la pandémie. Ce facteur, ainsi que l'augmentation prévue des charges d'exploitation aux fins du soutien des activités courantes, de la gouvernance et des projets liés au programme numérique et à la transformation des activités de la Monnaie, ont eu une incidence sur la rentabilité.

Le fonds de roulement est demeuré stable, et il a reculé de 14 % en regard de ce qu'il était au 31 décembre 2021 en raison de la diminution des stocks et des actifs sur contrat liée à l'exécution de divers contrats de production de pièces étrangères. La trésorerie et les équivalents de trésorerie se sont accrus de 14 % depuis le 31 décembre 2021 grâce surtout au montant élevé de flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et à la diminution des achats de métaux précieux, facteurs qui ont été partiellement atténués par des paiements d'impôts sur le résultat attendus de 35,3 millions de dollars.

Produits des activités ordinaires par programme et par ligne commerciale

	2022	2021	Variation en \$	Variation en %
Pièces de circulation canadiennes	95,6 \$	89,7 \$	5,9	7
Pièces de circulation étrangères	62,6	112,9	(50,3)	(45)
Total pour les pièces de circulation	158,2 \$	202,6 \$	(44,4)	(22)
Produits et services d'investissement	3 006,6 \$	3 235,9 \$	(229,3)	(7)
Produits numismatiques	117,7	112,3	5,4	5
Total pour les métaux précieux	3 124,3 \$	3 348,2 \$	(223,9)	(7)
Total des produits des activités ordinaires	3 282,5 \$	3 550,8 \$	(268,3)	(8)

La Monnaie gère ses secteurs des pièces de circulation et des métaux précieux de manière intégrée et flexible. Cette approche lui permet d'affecter des ressources à ces activités de sorte à pouvoir combler les besoins de ses clients et de ses marchés.

Pièces de circulation canadiennes

Les produits des activités ordinaires du Programme de pièces de circulation canadiennes ont augmenté de 5,9 millions de dollars en regard de ceux de 2021. Cette hausse est principalement attribuable à un changement dans la combinaison des pièces vendues au ministère des Finances aux termes du nouveau protocole d'entente, conjugué à l'augmentation des tonnes métriques du Programme de récupération des alliages qui ont été traitées en 2022, ce qui a été annulé en partie par la baisse des volumes de pièces de circulation et des frais liés au programme.

En 2022, la Monnaie a émis une pièce de circulation commémorative de 1 \$ qui célèbre la vie et le legs artistique du renommé pianiste canadien Oscar Peterson, une pièce de circulation commémorative de 2 \$ soulignant les cinquante ans de la Série du siècle de 1972, un affrontement épique entre deux superpuissances du hockey au cours duquel l'Équipe Canada a triomphé contre l'équipe de l'Union soviétique, ainsi qu'une pièce de circulation de 1 \$ en hommage au 175^e anniversaire de naissance du célèbre inventeur Alexander Graham Bell.

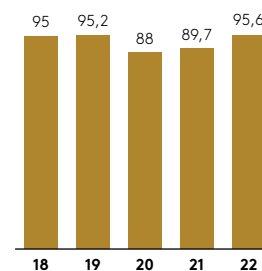
Approvisionnement en pièces

(en millions de pièces)	2022	2021	Variation	Variation en %
Dépôts dans les institutions financières	1 589	1 396	193	14
Pièces recyclées	133	110	23	21
Nouvelles pièces vendues aux institutions financières et autres	336	379	(43)	(11)
Total de l'approvisionnement en pièces	2 058	1 885	173	9

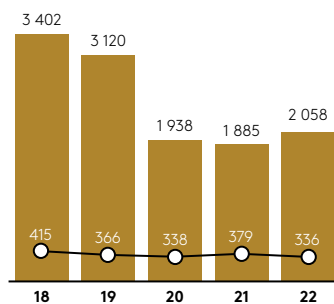


Hommage à l'un des plus grands pianistes et musiciens jazz au monde, cette pièce de circulation de 1 \$, créée en collaboration avec la famille d'Oscar Peterson, comprend les dernières mesures du célèbre *Hymn to Freedom* ainsi que la couleur préférée de l'artiste, le violet. C'est la première fois qu'un musicien et Canadien noir figure sur une pièce de circulation.

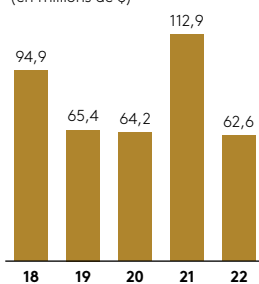
Produits des activités ordinaires : Pièces de circulation canadiennes
(en millions de \$)



■ Approvisionnement annuel en pièces de circulation au Canada
 ○ Pièces vendues aux institutions financières et autres
 (en millions de pièces)



Produits des activités ordinaires : Pièces de circulation étrangères
 (en millions de \$)



La demande est comblée au moyen des trois principales sources d'approvisionnement indiquées dans le tableau ci-dessus, et elle peut varier d'une région à l'autre du pays et d'une période à l'autre de l'année. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la demande s'est accrue de 9 % en regard de celle de 2021.

Les dépôts dans les institutions financières constituent le principal canal d'approvisionnement qui permet de combler la demande de pièces. En 2022, alors que le Canada et le reste du monde se relevaient de la pandémie, les dépôts des institutions financières, lesquels sont généralement composés des pièces provenant notamment du transport en commun, du stationnement et des distributeurs automatiques, ont commencé à augmenter. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'approvisionnement a dépassé de 9 % celui de 2021, mais est quand même demeuré inférieur à ce qu'il était avant la pandémie.

Stocks du ministère des Finances

(en millions de dollars)	2022	2021	Variation en \$	Variation en %
Stocks d'ouverture	84,9 \$	82,5 \$	2,4	3
Nouvelles pièces produites et vendues au ministère des Finances	135,8	148,4	(12,6)	(8)
Nouvelles pièces vendues aux institutions financières et autres	(118,7)	(146,0)	27,3	(19)
Stocks de clôture	102,0 \$	84,9 \$	17,1	20

La Monnaie gère de façon proactive les niveaux des stocks associés aux dépôts dans les institutions financières, aux pièces recyclées et à sa production de nouvelles pièces afin de s'assurer que, tout au long de l'année, la demande de pièces est comblée comme il se doit et que ses coûts sont bien gérés. Au 31 décembre 2022, la valeur nominale des stocks du ministère des Finances s'établissait à 102,0 millions de dollars, ce qui respectait les limites énoncées à cet égard dans le protocole d'entente intervenu avec ce ministère.

Pièces de circulation étrangères

Les produits des activités ordinaires de la Ligne des pièces de circulation étrangères ont reculé de 45 % en 2022, passant de 112,9 millions de dollars en 2021 à 62,6 millions de dollars. Les occasions de conclure des contrats visant les pièces de circulation étrangères ont été limitées en 2022 en raison de la reprise plus lente que prévu des économies étrangères après la pandémie et de l'incertitude géopolitique et économique accrue qui pèse sur l'économie mondiale. Le recul des produits des activités ordinaires générés par les ventes de pièces de circulation étrangères traduit le fléchissement de 60 % des volumes produits et expédiés d'un exercice à l'autre ainsi que des changements dans la composition des contrats de production de pièces et de flans.

Produits et services d'investissement

	2022	2021	Variation en \$	Variation en %
Produits des activités ordinaires, montant brut	4 985,9 \$	4 998,5 \$	(12,6)	-
Moins les opérations visant des stocks de clients	(1 979,3)	(1 762,6)	(216,7)	12
Produits des activités ordinaires, montant net	3 006,6 \$	3 235,9 \$	(229,3)	(7)

(en milliers d'onces)	2022	2021	Variation	Variation en %
Or	1 489,7	1 470,5	19,2	1
Moins les onces provenant des opérations visant des stocks de clients	(786,8)	(709,3)	(77,5)	11
Onces d'or, nombre net	702,9	761,2	(58,3)	(8)
Argent	37 102,5	37 698,5	(596,0)	(2)
Moins les onces provenant des opérations visant des stocks de clients	(4 942,2)	(5 169,4)	227,2	(4)
Onces d'argent, nombre net	32 160,3	32 529,1	(368,8)	(1)

Le montant net des produits des activités ordinaires de la Ligne des produits et services d'investissement a diminué de 7 %, passant de 3,2 milliards de dollars en 2021 à 3,0 milliards de dollars en 2022. Cette diminution s'explique surtout par la baisse du volume des produits en argent vendus, le recul des prix de l'argent et l'augmentation des opérations visant des stocks de produits d'investissement en or de clients, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des volumes de produits en or, l'augmentation des primes sur l'or et l'appréciation du dollar américain qui a eu une incidence favorable sur la conversion de nos produits des activités ordinaires libellés en dollars américains.

Produits numismatiques

Les produits des activités ordinaires de la Ligne des produits numismatiques ont progressé de 5 %, passant de 112,3 millions de dollars en 2021 à 117,7 millions de dollars en 2022.

La hausse des produits des activités ordinaires provient en grande partie des ventes de la nouvelle collection de pièces Opulence de la Monnaie ainsi que de la progression des ventes de produits d'investissement de luxe, de pièces du programme de revente de produits internationaux et d'autres produits en argent.

	2022	2021	Variation en \$	Variation en %
Or	49,8 \$	45,6 \$	4,2	9
Argent	57,5	52,8	4,7	9
Autres produits ¹	10,4	13,9	(3,5)	(25)
Total des produits des activités ordinaires	117,7 \$	112,3 \$	5,4	5

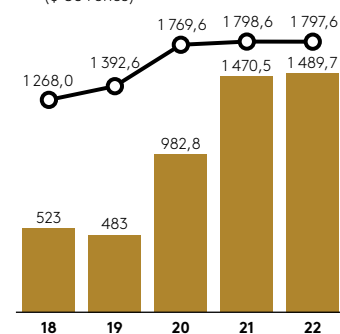
¹ Les autres produits comprennent ceux tirés de la vente de pièces en métaux communs, de médailles et d'autres produits connexes.

Ventes de produits d'investissement en or

(en milliers d'onces)

contre le prix moyen de l'or

(\$ US l'once)

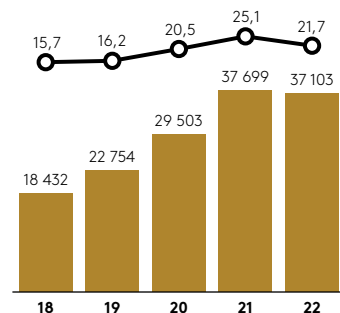


Ventes de produits d'investissement en argent

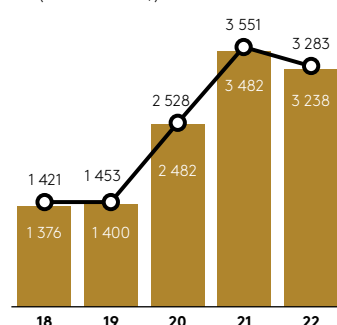
(en milliers d'onces)

contre le prix moyen de l'argent

(\$ US l'once)



■ Coût des ventes et des charges d'exploitation
 ✂ contre les produits des activités ordinaires
 (en millions de \$)



La troisième pièce de notre série *Commémoration de l'histoire des Noirs* porte sur le chemin de fer clandestin. Lancée pour le Mois de l'histoire des Noirs, cette pièce de collection en argent, conçue par l'artiste Kwame Delfish, porte un regard unique sur la réalité humaine de la périlleuse migration vers le nord qui atteint son point culminant dans les années 1850 et 1860.

Charges, autres produits et impôts sur le résultat

Charges (produits)

	2022	2021	Variation en \$	Variation en %
Coût des ventes	3 112,2 \$	3 371,4 \$	(259,2)	(8)
Charges d'exploitation				
Frais de marketing et ventes	30,9 \$	28,3 \$	2,6	9
Frais d'administration	94,4	82,5	11,9	14
Total des charges d'exploitation	125,3 \$	110,8 \$	14,5	13
Gain net de change	(0,6) \$	(2,6) \$	2,0	
Produits financiers, montant net	(1,2) \$	(0,5) \$	(0,7)	
Charge d'impôts sur le résultat	12,0 \$	18,1 \$	(6,1)	

Le coût des ventes a diminué de 8 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. La diminution du coût des ventes a été en phase avec celle de 8 % du total des produits des activités ordinaires, compte non tenu d'un gain de 10,9 millions de dollars lié à la réévaluation du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, lequel est pris en compte dans le coût des ventes, ainsi que d'une augmentation de 6,9 millions de dollars des coûts de location de métaux précieux.

Dans l'ensemble, les charges d'exploitation se sont alourdies de 13 % en 2022, passant de 110,8 millions de dollars en 2021 à 125,3 millions de dollars. L'augmentation des frais d'administration a résulté essentiellement de l'augmentation prévue de la rémunération du personnel et des frais liés aux services de consultation aux fins du soutien des activités courantes, de la gouvernance et des projets liés au programme numérique et à la transformation des activités, de la hausse des dons d'entreprise attribuable aux dons à usage déterminé par l'actionnaire ainsi que de la hausse des frais de déplacement aux fins des réunions du Conseil et du renouvellement des relations avec les clients de la Monnaie à travers le monde. L'augmentation des frais de marketing et ventes est attribuable à l'intensification des campagnes marketing d'un exercice à l'autre, laquelle concorde avec la hausse des ventes de produits numismatiques.

Le gain net de change a reculé de 2,0 millions de dollars par rapport à 2021. La diminution du gain net de change est essentiellement attribuable à l'incidence des pertes au règlement de contrats de change à terme, compensée en partie par l'incidence de l'appréciation du dollar américain sur la réévaluation des soldes libellés en dollars américains.

La charge d'impôts sur le résultat a diminué de 6,1 millions de dollars par rapport à celle de 2021, ce qui reflète la diminution des résultats d'exploitation d'un exercice à l'autre.

Liquidités et ressources en capital

Flux de trésorerie

	2022	2021	Variation en \$	Variation en %
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	79,3	\$ 69,3	10,0	14
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation	85,2	\$ 69,1	16,1	23
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(16,4)	\$ (11,9)	(4,5)	38
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(51,9)	\$ (54,4)	2,5	(5)

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation en 2022 se sont établis à 85,2 millions de dollars, en hausse de 16,1 millions de dollars par rapport à ceux de 2021, ce qui s'explique essentiellement par le calendrier de la facturation et des encaissements auprès des clients de la Ligne des pièces de circulation étrangères et la baisse des achats de métaux précieux, facteurs partiellement atténués par la hausse des acomptes provisionnels d'impôts sur le résultat en raison de résultats d'exploitation plus élevés en 2021.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont totalisé 16,4 millions de dollars en 2022, soit 4,5 millions de dollars de plus qu'en 2021, principalement en raison d'investissements dans du matériel de production aux usines d'Ottawa et de Winnipeg, dans l'édifice d'Ottawa et dans le site Web de la Monnaie.

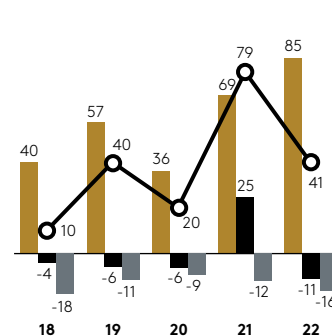
Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont établis à 51,9 millions de dollars en 2022, en baisse de 2,5 millions de dollars par rapport à ceux de 2021. Le dividende de 40,7 millions de dollars versé au gouvernement du Canada au quatrième trimestre de 2022 et celui de 78,9 millions de dollars versé au quatrième trimestre de 2021 représentent le solde de trésorerie projeté à la clôture de l'exercice par rapport à une réserve de trésorerie requise et prédéterminée dans le Plan d'entreprise de la Monnaie. En 2021, la Société a reçu le produit de 30 millions de dollars d'une facilité d'emprunt et, en 2022, elle a effectué des remboursements prévus de 6 millions de dollars sur ses emprunts.

Facilités d'emprunt

À l'ouverture de l'exercice 2022, les emprunts à long terme en cours de la Monnaie totalisaient 33 millions de dollars. Au cours de l'exercice, des remboursements de 9 millions de dollars ont été effectués afin de ramener le total du solde des emprunts à long terme en cours à 24 millions de dollars au 31 décembre 2022. À l'ouverture de cet exercice, le ratio de ses emprunts à long terme sur les capitaux propres était de 1:04 et à sa fermeture, il se chiffrait à 1:06. Il y a lieu de se reporter à la note 17 annexe aux états financiers consolidés audités au 31 décembre 2022, à la page 99, pour obtenir des détails sur les facilités d'emprunt de la Monnaie.

Activités des flux de trésorerie contre les dividendes versés

(en millions de \$)



- Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation
- Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement (à l'exclusion des dividendes)
- Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement
- Dividendes versés



Fidèle au thème de la conservation, la pièce de 1 \$ de l'ensemble spécimen annuel de la Monnaie met en vedette le renard véloce. Autrefois très répandu, cet habitant des prairies a frôlé l'extinction dans les années 1930 en raison de l'expansion de l'agriculture et de la perte de son habitat. Aujourd'hui, l'espèce se rétablit grâce aux efforts de réintroduction.



La deuxième pièce en or pur en forme de diamant de la Monnaie est ornée d'un véritable diamant canadien extrait de la mine Victor, dans le nord de l'Ontario, et taillé par Crossworks Manufacturing. Avec ce joyau incrusté d'un diamant et fait de 3 oz d'or pur à 99,99 %, la Monnaie a repoussé les limites en matière de frappe multidimensionnelle.

Risques financiers

En raison de la nature même de ses activités, la Monnaie est exposée aux risques de marché que posent les variations des prix des métaux et des taux de change. La majeure partie des matières premières qu'elle achète afin de produire ses pièces sont des métaux dont les prix peuvent fluctuer fortement. Le risque de change s'entend de l'incidence des fluctuations des taux de change sur les achats et les ventes qu'effectue la Monnaie. Afin de gérer son exposition aux risques de marché, celle-ci a recours à un programme de couverture et de gestion des risques qui est axé sur la prudence et qui met en jeu divers types d'instruments financiers et stratégies de transfert des risques.

Tableau des sensibilités

Facteur clé	Variation	Principale incidence
Par rapport au dollar US, le dollar canadien	augmente	Diminution des produits des activités ordinaires tirés de la vente de produits et services en dollars US Diminution des coûts engagés en dollars US Augmentation du coût des ventes des produits vendus en dollars US qui est engagé et/ou passé en charges en dollars canadiens Augmentation du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale ainsi que du coût des ventes
Le prix d'une once d'or	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires du secteur des métaux précieux Hausse du coût des produits du secteur des métaux précieux
Le prix d'une once d'argent	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires du secteur des métaux précieux Hausse du coût des produits du secteur des métaux précieux Diminution du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale et du coût des ventes
Les coûts d'approvisionnement en métaux précieux et leurs taux de location	augmentent	Hausse du coût des produits de métaux précieux
Le prix d'un kilo de nickel	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires du secteur des pièces de circulation Hausse du coût des pièces de circulation
Le prix d'un kilo d'acier	augmente	Hausse des produits des activités ordinaires du secteur des pièces de circulation Hausse du coût des pièces de circulation
Les taux d'intérêt	augmentent	Hausse du coût des produits de métaux précieux

Rendement pour le gouvernement du Canada

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Monnaie a remis un dividende de 40,7 millions de dollars à son actionnaire, le gouvernement du Canada. Le tableau suivant résume le rendement total de la Monnaie pour le Canada dans les cinq derniers exercices.

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Dividendes versés	10,0 \$	40,0 \$	20,0 \$	78,9 \$	40,7 \$	189,6 \$
Impôts sur le résultat payés	7,3	15,5	2,2	3,2	31,2	59,4
Total du rendement pour le Canada	17,3 \$	55,5 \$	22,2 \$	82,1 \$	71,9 \$	249,0 \$

Obligations contractuelles et autres engagements commerciaux

Il y a lieu de se reporter aux notes 13, 14, 15 et 28 annexes aux états financiers consolidés audités et débutant aux pages 95 et 111 respectivement, pour obtenir des détails sur les obligations contractuelles et autres engagements commerciaux de la Monnaie.

Réalisations par rapport au Plan d'entreprise

Les résultats opérationnels et financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 indiquent que les objectifs financiers énoncés dans le Plan d'entreprise 2022-2026 ont été surpassés.

L'objectif financier fixé pour 2022 était la réalisation de résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments de 38,6 millions de dollars, montant qui avait été révisé par rapport à celui de 46,6 millions de dollars approuvé dans le Plan d'entreprise 2022-2026 de la Monnaie afin de rendre compte de l'application de la décision de l'IFRS Interpretations Committee (« IFRIC ») publiée en avril 2021 au sujet de la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation dans le cadre d'accords de logiciel-service et de plateforme-service.

La Monnaie a dépassé cet objectif pour 2022, ce qui démontre la valeur de sa stratégie à long terme et sa capacité à tirer parti de la forte demande de produits d'investissement qui émane de son réseau international de marchands. Sa réussite repose essentiellement sur le fait qu'elle a continué de miser sur sa capacité de production et sa chaîne d'approvisionnement pour répondre aux besoins des secteurs minier et financier du Canada et d'ailleurs dans le monde, la demande mondiale de produits d'investissement en or et en argent étant demeurée inhabituellement élevée en 2022.

Les résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments constituent une mesure financière non conforme aux PCGR dont se sert la direction et d'autres intervenants pour comparer les résultats financiers de la Monnaie avant l'incidence des variations hors trésorerie des évaluations, des impôts et autres éléments. Ce qui suit constitue un rapprochement des résultats de l'exercice et des résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments.



Les Métis de la rivière Rouge se transmettent le savoir d'une génération à l'autre par l'art et le récit, une coutume à l'honneur sur la deuxième pièce en argent fin de la série *Générations*. Le perlage traditionnel de la grande artiste Jennine Krauchi y est méticuleusement gravé et met en vedette le motif floral métis et la langue michif.



La deuxième pièce de la série *Oiseaux colorés* met en vedette le jaseur d'Amérique, oiseau au plumage d'un jaune-brun exceptionnel présent dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens. Cette pièce en argent fin met en valeur l'exquise technique de coloration sélective de la Monnaie, qui a conquis les collectionneurs au Canada et dans le monde entier.

	2022	2021
Résultats de l'exercice	34,9 \$	53,7 \$
Ajouter (soustraire) :		
Charge d'impôts sur le résultat	12,0	18,1
Dons à usage déterminé par l'actionnaire	1,1	-
(Gain) perte nette de change ¹	(0,4)	2,0
Réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale ²	(2,6)	8,3
Résultats avant impôts sur le résultat et autres éléments	45,0 \$	82,1 \$

¹ Le gain net de change pour 2022 ne tient pas compte d'un gain de 0,2 million de dollars (gain de 4,6 millions de dollars en 2021) lié à l'atténuation du risque de change découlant d'un contrat en particulier.

² La réévaluation des produits vendus à leur valeur nominale représente l'incidence hors trésorerie du changement dans l'évaluation de la composante récupération de métaux précieux du passif au titre des rachats de ces produits, ce qui exclut l'incidence d'un gain de change de 3,4 millions de dollars (perte de 0,1 million de dollars en 2021).

Risques d'exploitation



La populaire série *Mystères en terre canadienne* de la Monnaie se poursuit avec une pièce rectangulaire sur l'apparition de 1996 au Yukon. Une technique de coloration photoluminescente unique révèle l'ovni géant tel qu'il fut aperçu en pleine nuit par des automobilistes le long de la route du Klondike, près du lac Fox au Yukon.

La direction tient compte de l'ensemble des risques et des occasions à chaque palier décisionnel. Le rendement de la Monnaie dépend de nombreux facteurs, dont la conjoncture économique, la volatilité des marchés financiers et des marchandises et les pressions exercées par la concurrence. De plus, comme la Monnaie est une société d'État régie par un cadre législatif, son rendement pourrait être influencé par tout changement des objectifs de l'actionnaire ou des orientations définies par les organismes dirigeants. Guidée par le Conseil d'administration, c'est l'équipe de direction qui met en œuvre le processus de gestion des risques de l'entreprise de la Monnaie. Ce processus vise avant tout la détection, l'évaluation et la gestion, selon la tolérance au risque, des principaux risques qui pourraient entraver la réalisation des objectifs stratégiques de la Monnaie. Dans le cadre de ses responsabilités de supervision, le Conseil d'administration approuve les énoncés sur la tolérance au risque, examine le profil de risque stratégique de la Monnaie et peut orienter les grandes lignes de son approche à la gestion des risques.

Le cadre et les méthodes de gestion des risques de l'entreprise de la Monnaie sont conformes aux directives émises par le Conseil du Trésor et font l'objet d'un examen périodique par son vérificateur interne. Des recommandations visant à sensibiliser le personnel aux risques et à favoriser la gestion de ces derniers sont émises au besoin. Des exigences pertinentes en gestion des risques font partie intégrante des responsabilités du personnel.

Un registre des principaux risques stratégiques est tenu, tout comme le sont divers autres registres portant sur les risques opérationnels propres à chaque ligne commerciale ou service de soutien de la Monnaie. Ces registres sont régulièrement mis à jour et sont modifiés à mesure que de nouveaux risques sont repérés et que les risques existants sont atténués.

La Monnaie a établi que les principaux risques de l'entreprise suivants pourraient nuire fortement à la réalisation de ses objectifs stratégiques, lesquels sont décrits à la page 32.

Risques stratégiques

État de préparation à une économie utilisant peu de numéraire

Cela désigne le risque que la Monnaie ne soit pas prête à faire face aux conséquences que l'accélération des paiements électroniques pourrait avoir sur son modèle d'affaires et sur son mandat. Pour contrer ce risque, elle s'y attaque sur plusieurs fronts. Premièrement, en tant que gestionnaire du cycle de vie des pièces de circulation au Canada, la Monnaie cherche constamment à améliorer son système de gestion des pièces lui permettant d'analyser des données et des informations afin de comprendre les tendances de leur utilisation et tire parti des connaissances de l'industrie et du marché qu'a le Comité national des pièces. Deuxièmement, la Monnaie communique régulièrement avec la Banque du Canada et le ministère des Finances afin de partager les enseignements tirés et les stratégies de gestion des enjeux que pose la pandémie de COVID-19 ainsi que d'autres scénarios plausibles concernant les échanges et le commerce. Troisièmement, la Monnaie mène régulièrement des sondages pour mieux comprendre l'attitude et les comportements des consommateurs à l'égard des pièces de monnaie. Enfin, la Monnaie réalise souvent des études comparatives par lesquelles elle compare les tendances qui se dessinent à l'échelle nationale et internationale afin d'obtenir de précieuses informations sur ce que pourrait être un avenir où le numéraire sera moins utilisé.

Diversification de la clientèle

Il s'agit du risque que la Monnaie dépende trop fortement d'un nombre restreint de clients, lesquels représentent une part importante de ses sources de revenus. La Monnaie continue d'atténuer ce risque en menant un examen exhaustif de toutes ses activités afin d'élaborer un portefeuille de produits et services selon une approche axée sur le client. En outre, elle s'efforce activement de recruter de nouveaux clients, de conserver sa clientèle et d'augmenter ses ventes de produits d'investissement, de produits numismatiques et de pièces de circulation étrangères ainsi que ses services d'entreposage et d'affinage. En outre, elle tente de cibler une nouvelle clientèle et de nouveaux marchés grâce à l'élaboration d'une stratégie de produits numismatiques et d'investissement hybrides.

Risques opérationnels

Bassin de talents

Il s'agit du risque que le plan sur les ressources humaines et le personnel externe ne puisse être réalisé à cause de la concurrence qui s'exerce sur le marché, ce qui pourrait faire en sorte que la Monnaie n'ait pas la capacité requise pour poursuivre la transformation de ses activités.

La Monnaie augmente ses efforts de recrutement et tire parti de l'expertise de ses partenaires commerciaux. En outre, sa direction examine régulièrement les priorités de sa stratégie UNE seule Monnaie afin d'assurer un juste équilibre entre sa capacité et ses efforts.

Cybersécurité

Il s'agit du risque que la Monnaie subisse des pertes (financières ou d'exploitation, ou atteintes à la réputation) par suite d'une cyberattaque ou d'une violation de données. La Monnaie continue d'axer ses projets visant la cybersécurité sur la culture, la résilience, l'harmonisation et la gouvernance.



Pour les 10 ans de la dernière pièce de un cent canadienne, frappée à son usine de Winnipeg, la Monnaie a créé une reproduction spéciale de 1 oz en argent fin. Le classique rameau d'érable à deux feuilles de G. E. Kruger Gray, sur fond rayé, est accompagné de la marque « W », qui indique l'origine de la pièce.



La Monnaie continue de repousser les limites de la frappe en haut relief avec sa pièce à l'image du loup gris qui atteint un relief exceptionnel de 6 mm. Le réalisme du motif est accentué par un arrière-plan au fini miroitant qui reflète la lumière sur la tête majestueuse de l'animal en trois dimensions.



De 1958 à 1969, avant les célèbres Snowbirds, le Red Knight et ses acrobaties aériennes ont témoigné du talent et de la bravoure des pilotes de l'Aviation royale canadienne. Rehaussé de coloration sélective, le revers de cette incroyable pièce de 2 oz en argent fin montre un CT-133 Silver Star accompagné d'un CT-114, le dernier appareil utilisé par le Red Knight.

Ancienne plateforme technologique

Il s'agit du risque que les anciennes applications ou infrastructure de la Monnaie accusent des défaillances et que les équipes administratives n'y aient plus accès ou que surviennent de graves problèmes de perte de données ou de dégradation de leur intégrité.

Sa feuille de route exhaustive du programme numérique lui permet d'atténuer ce risque. Son plus récent Plan d'entreprise prévoit des investissements ciblés en vue de la mise à niveau de l'expérience numérique et des plateformes de planification des ressources à l'échelle de l'entreprise.

Chaîne d'approvisionnement

Il s'agit du risque que la Monnaie ne puisse se procurer ou fournir des produits et services en temps opportun et à un coût raisonnable. La Monnaie fait à appel à de multiples fournisseurs lorsqu'elle le peut et augmente ses délais de production et d'approvisionnement afin d'atténuer les conséquences que ce risque pourrait avoir sur ses activités et ses projets.

Mise en œuvre des facteurs ESG

Il s'agit du risque que la Monnaie n'ait pas la capacité de réaliser en temps opportun ses objectifs ou visées à l'égard des facteurs ESG ou de combler les attentes de ses clients, de son actionnaire ou de ses employés en ce domaine et que sa réputation en soit entachée.

La Monnaie affecte expressément des ressources à la mise en œuvre de mesures ESG. Elle est en voie d'élaborer un plan en vue d'appliquer, d'ici 2024, les recommandations du GIFCC concernant la présentation d'information.

Estimations comptables cruciales, adoption de nouvelles normes comptables et faits nouveaux en comptabilité

Il y a lieu de se reporter aux notes 3 et 4 annexes aux états financiers consolidés audités de la Monnaie, commençant aux pages 74 et 79, respectivement, pour obtenir des renseignements sur les estimations comptables cruciales, l'adoption de nouvelles normes comptables et les faits nouveaux en comptabilité.

Frais de voyages, d'accueil et de conférences

Le tableau suivant résume les frais de voyages, d'accueil et de conférences qu'a engagés la Monnaie.

	2022	2021	Variation en \$	Variation en %
Voyages	1,6 \$	0,2 \$	1,4	700
Accueil	0,2	0,1	0,1	100
Conférences	0,1	-	0,1	100
Total des frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements	1,9 \$	0,3 \$	1,6	533

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les frais de déplacement ont considérablement augmenté à la suite de la réouverture des économies mondiales, ce qui a permis à la Monnaie de renouer avec ses clients et de réunir les membres de son Conseil en personne. En 2022, le Conseil d'administration de la Monnaie a engagé des frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements de 0,2 million de dollars, tandis qu'en 2021, aucun frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements n'avaient été engagés, toutes les réunions du Conseil ayant eu lieu virtuellement.

Contrôles internes et procédures

La Monnaie a instauré un cadre de contrôle interne, ce qui inclut des contrôles internes en matière de rapports financiers ainsi que des contrôles et procédures de communication de l'information. La présidente et le vice-président, Finances et Administration, et chef de la direction financière de la Monnaie ont mis en œuvre un processus d'évaluation interne afin d'estimer l'efficacité de ces contrôles. Ce processus remplit les exigences concernant les meilleures pratiques prescrites par le Règlement 52-109 qu'ont publié les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. En tant que société d'État, la Monnaie s'est conformée volontairement à certaines règles et exigences du Règlement 52-109. Les évaluations aux 31 décembre 2022 et 2021 étaient fondées sur une estimation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement de ces contrôles.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information visent à fournir l'assurance raisonnable que tous les renseignements requis sont recueillis et transmis à la haute direction, ce qui inclut la présidente et le chef de la direction financière, en temps opportun de sorte que la Monnaie puisse prendre des décisions éclairées au sujet des informations à divulguer auprès du public. La présidente et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information en lien avec la rédaction du présent rapport de gestion et l'établissement des états financiers consolidés et ont conclu que, dans l'exercice clos le 31 décembre 2022, leur conception et leur fonctionnement avaient été efficaces.

Contrôles internes en matière de rapports financiers

Les contrôles internes en matière de rapports financiers fournissent une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés sont établis conformément aux IFRS. Cependant, en raison des limites qui leur sont inhérentes, il se peut que les contrôles internes en matière de rapports financiers ne puissent fournir qu'une assurance raisonnable et ne permettent pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. La présidente et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes en matière de rapports financiers de la Monnaie en se fondant sur les critères énoncés dans le document *Internal Control – Integrated Framework* qu'a publié le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission et sur les Objectifs de contrôle dans les domaines de l'information et des technologies connexes. S'appuyant sur cette évaluation, la présidente et le chef de la direction financière ont conclu que, dans l'exercice clos le 31 décembre 2022, la conception et le fonctionnement des contrôles internes en matière de rapports financiers de la Monnaie avaient été efficaces.



Le placage sélectif de rhodium noir crée un arrière-plan rocheux, duquel émerge le crâne éclatant du *Mercuriceratops gemini*, un dinosaure vieux de 76 millions d'années découvert dans le parc provincial Dinosaur, en Alberta. Il s'agit de la deuxième émission de la populaire série de pièces en argent *À la découverte des dinosaures*, qui montre encore une fois combien le rhodium noir peut créer des contrastes saisissants.

Perspectives

Le Plan d'entreprise 2023-2027 de la Monnaie a été approuvé par son Conseil d'administration et par la ministre des Finances, et remis au Conseil du Trésor aux fins d'approbation. Poursuivant la mise en œuvre de sa stratégie UNE seule Monnaie, laquelle a été approuvée en 2020, la Monnaie continuera, en 2023, à adapter ses activités liées aux pièces de circulation de manière à ce que l'écosystème canadien des pièces demeure en étroite connexion avec les Canadiens et puisse répondre dans l'avenir à leurs besoins en matière de commerce et d'échanges et à tirer parti de la demande internationale pour les pièces bimétalliques en saisissant les occasions liées aux pièces de circulation étrangères qui se présentent à elle. La Monnaie élargit aussi sa capacité de production de métaux précieux, et continue d'offrir une gamme ciblée de produits numismatiques. Dans tous ces secteurs, la Monnaie vise à créer une valeur économique pour le Canada d'une manière qui soit à la fois socialement et écologiquement responsable, et ce, depuis ses pratiques de formation et ses contrôles opérationnels jusqu'à ses investissements en recherche-développement. Elle continue également à investir dans son personnel et dans le numérique et s'est engagée à revoir et à mettre à jour son plan stratégique à long terme en 2023. La Monnaie surveille de près le contexte postpandémique et les répercussions de l'incertitude géopolitique et économique accrue sur son réseau mondial de fournisseurs et ses coûts, et elle élabore au besoin des plans d'urgence pour soutenir ses activités.

Secteur des pièces de circulation

Pièces de circulation canadiennes

À la suite de la levée de la plupart des restrictions sanitaires imposées en raison de la pandémie, la circulation des pièces s'est graduellement intensifiée afin d'appuyer les transactions commerciales. Malgré la tendance à la hausse, l'incertitude est toujours présente dans l'écosystème alors que les Canadiens reprennent leurs activités quotidiennes. Par exemple, la circulation des pièces en 2023 pourrait augmenter davantage afin de permettre les transactions quotidiennes, mais cela dépendra de la forme que prendront les modes de travail hybrides.

Afin de s'assurer de demeurer au fait des principales tendances pendant cette période d'incertitude persistante, la Monnaie analyse les tendances en matière de paiement au pays et à l'étranger et échange avec les principaux intervenants de l'écosystème canadien et la population canadienne. Même si les stocks nationaux de pièces sont élevés, la Monnaie remet en circulation des pièces provenant du marché afin d'éviter la surproduction.

Pièces de circulation étrangères

Le monde se remet de la pandémie de COVID-19, mais les répercussions économiques mondiales de celle-ci, de même que les tensions géopolitiques croissantes, continuent d'alimenter l'instabilité dans de nombreuses économies. Une foule d'économies étrangères sont aux prises avec une inflation élevée et la dévaluation de leurs monnaies, et les banques centrales de ces pays mettent surtout la priorité sur les stratégies d'atténuation des risques économiques plutôt que sur de nouvelles initiatives axées sur la monnaie. Les banques centrales ont émis des appels d'offres visant la production d'environ 2 milliards de pièces et de flans en 2022. La Monnaie s'attend à ce que l'utilisation du numéraire et la demande de pièces connaissent un rebond au fil de la réouverture et de la stabilisation des économies en 2023, même si l'utilisation du numéraire dans les pays développés est peu susceptible de renouer avec les niveaux d'avant la pandémie.



La légende maritime du bateau fantôme, vieille de 200 ans, prend vie grâce à la technique de coloration photoluminescente de la Monnaie. Sous la lumière ultraviolette, le navire se met à briller, comme lors de sa mystérieuse apparition dans la baie des Chaleurs. En contraste, une gravure classique illustre des pêcheurs remontant leur doris sur le rivage en pleine tempête.

Secteur des métaux précieux

Produits et services d'investissement

La Monnaie continue de surveiller étroitement le marché des pièces d'investissement ainsi que les conditions d'approvisionnement et elle s'efforcera de se positionner de sorte à pouvoir répondre à la demande liée à une conjoncture de marché qui perdure pour les produits d'investissement en or et en argent. Elle continue également de repenser les prix de ses produits d'investissement puisque les coûts et les conditions du marché évoluent. Pour les douze prochains mois, elle continuera de mettre l'accent sur les stratégies axées sur la clientèle et les marchés afin de conserver son excellente part de marché, ce qui signifie notamment se concentrer de nouveau sur l'affinage d'or et les produits en or et rechercher des débouchés attrayants pour ses services d'entreposage, tout en gérant soigneusement ses coûts d'exploitation de façon à atténuer l'incidence de l'incertitude qui plane sur le marché mondial des pièces d'investissement.

Produits numismatiques

La Monnaie mise toujours sur son approche axée sur la clientèle et se concentre sur l'amélioration de l'expérience client et du rendement à long terme de la Ligne des produits numismatiques. La Monnaie continue de mettre en œuvre et d'appliquer des stratégies de produits qui visent à rejoindre de nouveaux clients sur d'autres marchés et sur des marchés émergents.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel, incluant ce rapport de gestion, renferme des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la direction de la Monnaie quant à ses objectifs, ses plans, ses stratégies, sa croissance future, ses résultats d'exploitation, son rendement, ses perspectives commerciales et ses débouchés. Des énoncés prospectifs se reconnaissent généralement par l'emploi de termes ou d'expressions tels que « projeter », « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « à l'intention de » et d'autres termes ou expressions analogues. De tels énoncés prospectifs ne constituent pas des faits, mais seulement des hypothèses concernant la croissance, les résultats d'exploitation, le rendement, les perspectives commerciales et les débouchés prévus. Bien que la direction juge, à la lumière des informations à sa disposition, que ces hypothèses sont raisonnables, elles pourraient se révéler inexactes. Ces hypothèses sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes ainsi qu'à divers autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux attendus. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux énoncés sous la rubrique Risques d'exploitation du présent rapport de gestion ainsi qu'à la note 9, *Instruments financiers et gestion des risques financiers*, annexe aux états financiers consolidés audités de la Monnaie.



La Monnaie a combiné une technique de gravure classique et sa technologie unique de gravure à multiples facettes pour représenter une famille de pygargues sur cette pièce de 2 oz en argent fin. Composés de facettes polygonales hautement polies en relief prononcé, le pygargue et ses oisillons reflètent la lumière sous plusieurs angles.



Pour commémorer les 175 ans de la naissance d'Alexander Graham Bell, la Monnaie a émis une pièce de circulation de 1 \$ en hommage à sa vie et ses réalisations. L'accent est mis sur ses inventions canadiennes (outre le téléphone) pour créer une pièce riche d'histoire au motif captivant qui illustre bien les liens entre l'inventeur et le Canada.

Lorsque la Monnaie présente des informations financières prospectives ou des perspectives financières, telles celles portant sur sa croissance et son rendement financier à venir, elle le fait dans le seul but de décrire ses attentes. Par conséquent, les lecteurs sont priés de comprendre que ces informations ou perspectives pourraient ne pas convenir à d'autres fins. En outre, à l'instar de tout énoncé prospectif en général, de telles informations ou perspectives reposent sur des hypothèses et sont exposées à divers risques.

Les lecteurs doivent analyser ces facteurs avec soin lorsqu'ils évaluent de tels énoncés prospectifs. Compte tenu de ces hypothèses et risques, les événements prévus par ces énoncés pourraient ne pas survenir. La Monnaie ne peut garantir que les résultats ou événements projetés se concrétiseront. C'est pourquoi les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport annuel ne sont faits qu'en date du 9 mars 2023, et la Monnaie ne s'engage nullement à les mettre à jour publiquement après cette date en raison de nouvelles informations, d'événements à venir, de changements de situation, ou pour tout autre motif que ce soit.

Déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés du présent rapport annuel ont été établis par la direction de la Monnaie royale canadienne (la « Monnaie » ou la « Société ») conformément aux Normes internationales d'information financière, telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board, en utilisant les meilleurs estimations et jugements de la direction, lorsque cela était approprié. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité des données qui figurent dans ces états financiers consolidés. La direction est également responsable de toutes les autres informations que renferme le rapport annuel et de leur concordance, le cas échéant, avec les informations et les données contenues dans les états financiers consolidés.

Pour assumer cette responsabilité, la direction a établi et maintient des registres et des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces éléments ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés et que les transactions de la Société et de sa filiale entièrement détenue sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, dont un décret (C.P. 2015-1107) qui a été délivré en vertu de l'article 89 de cette loi, et aux règlements qui en découlent et, selon le cas, à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et aux règlements administratifs de la Société, ainsi qu'à la charte et aux règlements administratifs de sa filiale entièrement détenue.

Le Conseil d'administration doit veiller à ce que la direction respecte ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, ce qu'il fait par l'intermédiaire du Comité de vérification. Le Comité rencontre la direction, l'auditeur interne et l'auditeur externe indépendant pour voir comment la direction de la Société s'acquitte de ses responsabilités et discuter de points concernant l'audit, les contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification se réunit pour examiner les états financiers consolidés avec les auditeurs interne et externe et présente son rapport au Conseil d'administration qui, à son tour, examine et approuve les états financiers consolidés.

L'auditeur externe de la Société, soit le vérificateur général du Canada, audite les états financiers consolidés et fait rapport au ministre responsable de la Monnaie royale canadienne.

La présidente,



Marie Lemay, IAS.A

Le vice-président, Finances et Administration, et chef de la direction financière,



Francis Mensah, MBA, CFA, CPA, CMA

La directrice principale, Finances, et chef comptable,



Jana Fritz, CPA, CA

Ottawa, Canada

Le 9 mars 2023

Rapport de l'auditeur indépendant



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

À la ministre des Finances

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Monnaie royale canadienne (« la Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* et ses règlements, la charte et les règlements administratifs de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

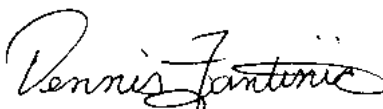
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Monnaie royale canadienne et de sa filiale en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Dennis Fantinic, CPA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 9 mars 2023

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre (audit) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2022	2021
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		79 282 \$	69 303 \$
Créances clients, montant net et créances diverses	5	26 656	19 152
Impôts sur le résultat à recevoir		6 881	–
Charges payées d'avance	6	8 599	3 677
Stocks	7	56 228	86 530
Actifs sur contrat	8	18 292	40 631
Actifs financiers dérivés	9	514	2 611
Total des actifs courants		196 452	221 904
Actifs non courants			
Charges payées d'avance	6	165	178
Actifs financiers dérivés	9	107	–
Actifs d'impôts sur le résultat différés	24	31 027	29 250
Immobilisations corporelles	10	140 694	144 040
Immeuble de placement	11	236	236
Immobilisations incorporelles	12	4 680	4 738
Actifs au titre des droits d'utilisation	13	6 864	5 136
Total des actifs non courants		183 773	183 578
Total de l'actif		380 225 \$	405 482 \$
Passif			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	14	58 356 \$	56 300 \$
Provisions	15	4 568	2 043
Impôts sur le résultat à payer		–	13 978
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	16	343	434
Passifs sur contrat	8	14 107	12 894
Emprunts	17	6 032	9 042
Obligations locatives	13	1 558	1 388
Obligations au titre des avantages du personnel	18	3 266	3 302
Passifs financiers dérivés	9	2 960	23
Total des passifs courants		91 190	99 404
Passifs non courants			
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	14	36	95
Provisions	15	913	966
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	16	115 471	121 472
Emprunt	17	18 000	24 000
Obligations locatives	13	5 684	4 394
Obligations au titre des avantages du personnel	9	10 501	12 653
Total des passifs non courants		150 605	163 580
Total du passif		241 795	262 984
Capitaux propres			
Capital-actions (4 000 actions non transférables autorisées et émises)		40 000	40 000
Résultats non distribués		98 430	102 515
Cumul des autres éléments de perte globale		–	(17)
Total des capitaux propres		138 430	142 498
Total du passif et des capitaux propres		380 225 \$	405 482 \$

Engagements, éventualités et garanties (note 28)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Approuvé au nom du
Conseil d'administration

La présidente du Conseil,



Phyllis Clark, IAS.A

Le président du
Comité de vérification,



Gilles Patry

Approuvé au nom de la
direction

La présidente de
la Monnaie,



Marie Lemay, IAS.A

Le vice-président,
Finances et Administration, et
chef de la direction financière,



Francis Mensah

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre (audit) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2022	2021
Produits des activités ordinaires	20	3 282 462 \$	3 550 756 \$
Coût des ventes	19, 21	3 112 197	3 371 365
Marge brute		170 265	179 391
Frais de marketing et ventes	19, 21	30 854	28 341
Frais d'administration	19, 21, 25	94 417	82 468
Charges d'exploitation		125 271	110 809
Gain net de change	22	580	2 636
Résultats d'exploitation		45 574	71 218
Produits financiers, montant net	23	1 236	539
Autres produits		45	31
Résultats avant impôts sur le résultat		46 855	71 788
Charge d'impôts sur le résultat	24	(12 005)	(18 059)
Résultats de l'exercice		34 850	53 729
<i>Éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net :</i>			
Profit net non réalisé sur couvertures de flux de trésorerie		17	71
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net :</i>			
Gain actuariel net au titre des régimes à prestations définies		1 765	428
Autres éléments du résultat global, après impôts		1 782	499
Résultat global total		36 632 \$	54 228 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre (audité) (en milliers de \$ CA)

	Notes	Capital- actions	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global (Profits nets sur couvertures de flux de trésorerie)	Total
Solde au 31 décembre 2020		40 000 \$	127 258 \$	(88) \$	167 170 \$
Résultats de l'exercice		-	53 729	-	53 729
Autres éléments du résultat global, montant net ¹		-	428	71	499
Dividendes versés	9.1	-	(78 900)	-	(78 900)
Solde au 31 décembre 2021		40 000 \$	102 515 \$	(17) \$	142 498 \$
Résultats de l'exercice		-	34 850	-	34 850
Autres éléments du résultat global, montant net ¹		-	1 765	17	1 782
Dividendes versés	9.1	-	(40 700)	-	(40 700)
Solde au 31 décembre 2022		40 000 \$	98 430 \$	- \$	138 430 \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

¹ Les montants présentés sont nets d'impôts sur le résultat

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (audité) (en milliers de \$ CA)

	Notes	2022	2021
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation			
Résultats de l'exercice		34 850 \$	53 729 \$
Ajustements visant à rapprocher les résultats et les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation			
Dotations aux amortissements	21	19 770	20 373
Charge d'impôts sur les résultats	24	12 005	18 059
Produits financiers, montant net		(1 236)	(539)
Autres produits		(45)	(31)
Perte nette de change		6 575	6 841
Ajustements des autres produits, montant net	26	(14 432)	(39 504)
Variation du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale		(2 715)	7 866
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	26	64 807	4 722
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation avant intérêts et impôts sur les résultats			
		119 579	71 516
Impôts sur les résultats payés, déduction faite des impôts reçus	26	(35 305)	(3 834)
Intérêts reçus, déduction faite des intérêts payés	26	947	1 428
Flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation		85 221	69 110
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(14 313)	(9 466)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(2 055)	(2 401)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement		(16 368)	(11 867)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement			
Dividendes versés	9.1	(40 700)	(78 900)
Produit de l'émission de titres de créance	17	-	30 000
Remboursement d'emprunt	17	(9 000)	(3 000)
Paievements en capital sur contrats de location	13	(2 218)	(2 474)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement		(51 918)	(54 374)
Effet des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			
		(6 956)	(872)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		9 979	1 997
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		69 303	67 306
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		79 282 \$	69 303 \$
Composants de la trésorerie et équivalents de trésorerie :			
Trésorerie		59 282 \$	69 303 \$
Équivalents de trésorerie		20 000 \$	- \$

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés

Notes annexes aux états financiers consolidés

31 décembre 2022 (audités)

(en milliers de dollars canadiens, à moins d'indication contraire)

1. Nature et description de la Société

La Monnaie royale canadienne (la « Monnaie » ou « Société ») a été constituée en 1969 en vertu de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* afin de frapper des pièces de monnaie et d'exercer des activités connexes. Elle est une société mandataire de Sa Majesté mentionnée à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle produit toutes les pièces de circulation qui ont cours au Canada et en gère le cycle de vie pour le compte du gouvernement du Canada.

En 2015, un décret (C.P. 2015-1107) a été délivré en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ordonnant à la Société d'harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, lignes directrices et instruments connexes du Conseil du Trésor en ce domaine, et ce, en accord avec ses obligations juridiques. Ce décret lui ordonne aussi de faire rapport sur leur mise en œuvre dans son Plan d'entreprise. La Société a respecté ce décret.

La Société produit des pièces pour soutenir les activités commerciales du Canada, gère le système de monnayage du pays de sorte à optimiser son efficacité et sa rentabilité et est un fabricant mondialement renommé de produits d'investissement et de pièces de collection en métaux précieux. Elle est également l'un des plus grands affineurs d'or au monde. Les adresses du siège social et des installations principales sont le 320, promenade Sussex, Ottawa (Ontario), K1A 0G8, Canada et le 520, boulevard Lagimodière, Winnipeg (Manitoba), R2J 3E7, Canada.

La Société est une société d'État fédérale visée par règlement et elle est assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Même si elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis d'Amérique, la Société est, dans certains États, assujettie à l'impôt sur le revenu étatique.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux *Normes internationales d'information financière* (« IFRS »). Les méthodes énoncées ci-après ont été appliquées de façon cohérente à toutes les périodes figurant dans les présents états financiers consolidés.

Le 9 mars 2023, le Conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés.

2.2 Consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et ceux de sa filiale entièrement détenue, RCMH-MRCF inc. Celle-ci a adopté les IFRS en même temps que la Société et ses méthodes comptables suivent celles utilisées par la Société. RCMH-MRCF inc. est inactive depuis le 31 décembre 2008. Les transactions, soldes, produits et charges interentreprises ont été complètement éliminés lors de la consolidation.

2.3 Conversion des devises étrangères

À moins d'indication contraire, tous les montants figurant dans les présents états financiers consolidés et les informations fournies sont exprimés en milliers de dollars canadiens (\$ CA), soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Les transactions effectuées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la Société (monnaies étrangères) sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique dans une monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change qui résultent du règlement de transactions libellées en monnaies étrangères et de leur conversion sont comptabilisés en résultat net de la période pendant laquelle ils surviennent.

2.4 Stocks

Les stocks comprennent des matières premières et des fournitures, des travaux en cours et des produits finis, et sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks englobe tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les métaux précieux sont inclus dans les stocks s'ils ont été achetés directement, s'ils ont été extraits grâce à un processus d'affinage ou si une pièce numismatique ne figure plus dans les travaux en cours mais plutôt dans les produits finis. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des stocks dans le cours ordinaire des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

2.5 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers et à l'émission de passifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers, suivant le cas, lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou à l'émission de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués ultérieurement comme suit :

Instrument financier	Classement	Évaluation ultérieure
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti	Coût amorti
Créances clients, montant net et créances diverses	Coût amorti	Coût amorti
Actifs financiers dérivés ¹	Dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Juste valeur
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	Coût amorti	Coût amorti
Emprunts	Coût amorti	Coût amorti
Passifs financiers dérivés ¹	Dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur

¹ La comptabilité de couverture est appliquée à certains actifs financiers dérivés et à certains passifs financiers dérivés, tel qu'il est mentionné à la note 2.8.1.

2.5.1 Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et d'affectation du produit ou de la charge d'intérêt au cours des périodes visées. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier ou du passif financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

2.6 Actifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers de la Société sont classés et évalués au coût amorti. Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société modifie le modèle économique qu'elle suit pour gérer les actifs, auquel cas tous les actifs financiers touchés sont reclassés le premier jour de la première période de présentation de l'information financière suivant le changement de modèle économique. Les achats et les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction.

Tous les actifs financiers dérivés sont classés dans la catégorie des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf ceux désignés et efficaces comme instruments de couverture, pour lesquels les exigences de la comptabilité de couverture s'appliquent (voir la note 2.8.1).

2.6.1 Créances clients, montant net et créances diverses

Les créances clients, montant net, et les créances diverses comprennent des actifs financiers et des actifs non financiers. Les actifs financiers incluent les créances clients, montant net, ainsi que d'autres créances financières courantes.

Les créances clients, montant net, sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les créances clients, montant net, sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, coût qui est diminué de toute perte de valeur. Les actifs financiers de cette catégorie sont classés comme actifs courants dans l'état consolidé de la situation financière.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme où la comptabilisation des intérêts serait négligeable.

2.6.2 Actifs financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes de réévaluation sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur est déterminée selon la méthode décrite à la note 9.2.3.

2.6.3 Dépréciation d'actifs financiers, d'actifs sur contrat et de créances locatives

La Société comptabilise des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues, s'il y a lieu, à l'égard :

- des actifs financiers évalués au coût amorti;
- des créances locatives; et
- des actifs sur contrat.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des créances clients, des créances locatives et des actifs sur contrat sont toujours évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

La Société applique un modèle de dépréciation unique à tous les instruments financiers, créances locatives et actifs sur contrat (selon la définition qu'en donne IFRS 15), utilisant à cette fin un modèle prospectif mettant en jeu les pertes de crédit attendues. Ce modèle tient compte des événements passés et des conditions actuelles ainsi que des informations prospectives raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables pour calculer la dépréciation. Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées chaque période de présentation de l'information financière, et ce, même si aucun événement générateur de pertes ne s'est produit.

Un indice objectif de dépréciation peut inclure :

- des difficultés financières importantes du débiteur;
- un manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière du débiteur; ou
- la dégradation importante de la qualité du crédit du débiteur.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que des actifs sur contrat et des créances locatives sont déduites de la valeur comptable brute de ces actifs.

2.6.4 Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie générés par l'actif arrivent à expiration, ou si elle transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité.

2.7 Passifs financiers

Les passifs financiers, sauf ceux désignés et efficaces comme instruments de couverture, pour lesquels la comptabilité de couverture s'applique (voir la note 2.8.1), sont classés comme des passifs financiers soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti.

Tous les passifs financiers dérivés étaient classés dans la catégorie des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf ceux désignés et efficaces comme instruments de couverture, pour lesquels les exigences de la comptabilité de couverture s'appliquaient (voir la note 2.8.1).

2.7.1 Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer

Les dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer comprennent des passifs financiers et des passifs non financiers. Les passifs financiers incluent les dettes fournisseurs ainsi que les charges à payer en lien avec de futures dettes fournisseurs. Les dettes fournisseurs et les charges à payer sont des passifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les passifs financiers de cette catégorie sont classés comme passifs courants dans l'état consolidé de la situation financière.

2.7.2 Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque le passif financier est désigné comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes de réévaluation sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur est déterminée de la manière décrite à la note 9.2.3.

2.7.3 Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier si et seulement si l'obligation est éteinte, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

2.8 Instruments financiers dérivés

La Société utilise de façon sélective des instruments financiers dérivés, notamment pour gérer les risques financiers et son exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des marchandises. La Société a pour politique de ne pas utiliser les dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de passation des contrats d'instruments dérivés et sont par la suite réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les coûts de transaction imputables sont comptabilisés en résultat net au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Tout profit ou perte qui en découle est immédiatement comptabilisé en résultat net, à moins que le dérivé soit un instrument de couverture désigné et efficace, auquel cas le moment de la comptabilisation du profit ou de la perte en résultat net est déterminé en fonction de la nature de la relation de couverture.

Un dérivé affichant une juste valeur positive est comptabilisé à titre d'actif financier, tandis qu'un dérivé ayant une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Un dérivé est classé comme actif non courant ou passif non courant dans l'état consolidé de la situation financière si la durée résiduelle jusqu'à l'échéance contractuelle est supérieure à 12 mois et que l'on ne prévoit pas qu'il soit réalisé ou réglé en deçà des 12 mois. Les autres dérivés sont présentés comme actifs courants ou passifs courants.

2.8.1 Comptabilité de couverture

La Société désigne certains dérivés comme couvertures pour des transactions prévues hautement probables ou pour des engagements fermes (couvertures de flux de trésorerie). Elle applique la comptabilité de couverture lorsque le dérivé est désigné comme couverture d'un risque spécifique. Tous les éléments de couverture sont officiellement documentés au moment de leur mise en place et des détails sont fournis quant à l'objectif particulier de gestion du risque et à la stratégie sous-jacente à la couverture.

La documentation précise l'actif ou le passif couvert, le risque géré par la couverture, le type de produit dérivé utilisé et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera appliquée. La Société évalue si le dérivé a une grande efficacité pour compenser la variation des flux de trésorerie prévus découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. En outre, son inefficacité accumulée au cours de sa durée de vie est également prise en compte.

Le profit ou la perte qui découle des variations de la juste valeur de la partie efficace des dérivés qui sont désignés et qui satisfont aux critères de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte ayant trait à la partie non efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui satisfont aux critères de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est immédiatement comptabilisé en résultat net.

Les montants qui avaient été comptabilisés auparavant dans les autres éléments du résultat global sont portés au résultat net dans la période où l'élément couvert est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global.

La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement lorsque l'instrument de couverture est résilié, exercé ou arrive à maturité, ou qu'il ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture. Actuellement, la Société utilise la comptabilité de couverture seulement pour ses swaps de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2022, la comptabilité de couverture n'était appliquée à aucun des instruments dérivés en cours.

2.9 Immobilisations corporelles

2.9.1 Comptabilisation d'un actif

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur, exception faite des projets d'immobilisations en cours de réalisation à des fins de production, d'approvisionnement ou d'administration, projets qui sont comptabilisés au coût.

Le coût comprend les dépenses attribuables directement à l'acquisition de l'actif. Le coût d'un actif construit par la Société elle-même englobe le coût des matériaux et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts attribuables directement à la mise en état de l'actif pour son utilisation prévue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'actif et à la remise en état du site sur lequel il est situé, ainsi que les coûts d'emprunt liés à l'actif qualifié.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme éléments séparés (composantes importantes) des immobilisations corporelles.

2.9.2 Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles commence lorsque l'actif est prêt à être mis en service par la Société aux fins de son utilisation prévue. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, qui est comme suit :

Amélioration aux terrains	40 ans
Édifices et améliorations	5-60 ans
Matériel	2-40 ans

Les immobilisations incluses dans les projets d'immobilisations en cours ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être mises en service par la Société aux fins de leur utilisation prévue. Elles sont alors reclassées depuis les projets d'immobilisations en cours aux catégories d'actifs indiquées ci-dessus.

Les fonds francs ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont examinées une fois l'an, et les ajustements requis sont comptabilisés prospectivement comme des changements d'estimations.

2.9.3 Coûts ultérieurs

Les coûts de réparation et de maintenance régulière sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Les coûts engagés pour remplacer une partie d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés à la valeur comptable de l'élément touché lorsque les coûts sont engagés. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

Le coût des inspections ou des révisions majeures est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément ou à titre de remplacement. Le solde résiduel de la valeur comptable du coût de l'inspection précédente est décomptabilisé.

2.9.4 Décomptabilisation

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou du retrait d'une immobilisation corporelle est déterminé comme la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle et est comptabilisé en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé.

2.10 Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour le vendre dans le cours normal des activités, l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives.

L'immeuble de placement de la Société est évalué au coût et est constitué de terrains vacants à son emplacement de Winnipeg. La juste valeur de l'immeuble de placement est présentée à la note 11. Lorsque, de l'avis de la direction, il est probable qu'il y a eu un changement important dans son prix de marché, il fera l'objet d'une évaluation.

2.11 Immobilisations incorporelles

2.11.1 Logiciels

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent des logiciels pour usage interne ou pour la prestation de services aux clients. Ces immobilisations sont comptabilisées au coût, diminué de tout cumul des amortissements ou cumul de pertes de valeur. Les coûts de configuration et de personnalisation des logiciels sont inscrits à l'actif lorsque la Société a le contrôle du logiciel sous-jacent. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée. La durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles varie entre 2 et 10 ans. Les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement sont examinées une fois l'an et les ajustements requis sont comptabilisés prospectivement comme des changements d'estimations.

Les immobilisations incluses dans les projets d'immobilisations en cours ne sont amorties que lorsqu'elles sont prêtes à être mises en service par la Société aux fins de leur utilisation prévue. Elles sont alors reclassées depuis les projets d'immobilisations en cours aux catégories d'actifs pertinentes.

2.11.2 Recherche et développement

Les dépenses liées aux activités de recherche entreprises en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en résultat net au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

Les activités de développement comprennent un plan ou un modèle en vue de la production de produits ou de procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. La Société n'inscrit les dépenses de développement à l'actif que si elle peut les évaluer de façon fiable, que le produit ou le procédé est réalisable du point de vue technique ou commercial, que des avantages économiques futurs sont probables, et qu'elle a l'intention et possède suffisamment de ressources pour compléter le développement et utiliser ou vendre l'actif. Les dépenses comptabilisées à l'actif englobent le coût des matériaux, la main-d'œuvre directe, les coûts indirects qui sont attribuables directement à préparer l'actif pour son utilisation visée, ainsi que les coûts d'emprunts inscrits à l'actif. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en résultat net au fur et à mesure qu'elles sont engagées.

2.12 Contrats de location

Identification des contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société doit apprécier si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour apprécier si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la Société établit si :

- le contrat met en jeu l'utilisation d'un bien déterminé : le bien peut être implicitement ou explicitement spécifié et doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité d'un bien physiquement distinct. Si le fournisseur a un droit de substitution substantiel, le bien ne peut alors être identifié;
- la Société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien déterminé tout au long de sa période d'utilisation; et
- la Société a le droit de décider de l'utilisation du bien. La Société dispose de ce droit si elle a les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence quant à la façon d'utiliser le bien et à quelle fin.

Évaluation et comptabilisation des contrats de location en tant que preneur

Dans le cas d'un contrat qui est ou qui contient un contrat de location, la Société constate un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date où le contrat débute. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, ce qui comprend :

- le montant initial de l'obligation locative, ajusté au titre de tout paiement de loyer effectué à la date du début du contrat ou avant cette date; plus
- les coûts directs initiaux engagés, s'il en est; plus
- une estimation des coûts qu'il faudra engager aux fins du démantèlement et de l'enlèvement du bien sous-jacent ou de sa remise en état ou de la restauration du lieu; moins
- tout avantage incitatif à la location reçu.

La Société amortit les actifs au titre des droits d'utilisation selon la méthode linéaire sur la période allant de la date de début du contrat jusqu'au terme de la durée d'utilité de ces actifs ou jusqu'au terme de la durée du contrat s'il est antérieur. Cette durée englobe le temps durant lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation du contrat qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer et par toute option de résiliation du contrat qu'elle a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date du début du contrat, valeur qui est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location, ou si ce taux n'est pas disponible, du taux d'emprunt marginal de la Société. Son taux d'emprunt marginal est calculé au moyen de la courbe de rendement coupon zéro que publie la Banque du Canada, ce qui est ajusté au titre du risque de crédit.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent ce qui suit :

- les paiements fixes, y compris ceux en substance, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux à la date de début du contrat;
- les sommes qui devraient être à payer aux termes d'une garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers d'une période de renouvellement optionnelle si la Société a la certitude raisonnable qu'elle exercera l'option de prolongation; et
- les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location, sauf si la Société a la certitude raisonnable qu'elle ne le résiliera pas.

Après son évaluation initiale, l'obligation est réduite au titre des paiements effectués et augmentée pour tenir compte des intérêts. La Société réévalue l'obligation locative s'il y a un changement dans la durée du contrat de location ou dans l'évaluation d'une option d'achat du bien sous-jacent.

Lorsque l'obligation locative est ainsi réévaluée, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est porté en résultat net si cette valeur comptable a été ramenée à zéro.

La Société a choisi de comptabiliser ses contrats de location à court terme et ceux dont les biens sous-jacents étaient de faible valeur en ayant recours aux mesures de simplification prévues par IFRS 16. Au lieu de constater un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, les paiements en lien avec ces contrats de location sont constatés comme une charge imputée en résultat net selon la méthode linéaire sur la durée des contrats. Aux 31 décembre 2022 et 2021, la Société n'avait aucun contrat de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur ni contrat de location à court terme.

Évaluation et comptabilisation des contrats de location en tant que bailleur

Lorsque la Société est le bailleur, elle doit déterminer à la date de passation de chaque contrat de location s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple.

Pour classer chaque contrat de location, la Société évalue globalement si celui-ci transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Si tel est le cas, il s'agit d'un contrat de location-financement, sinon c'est un contrat de location simple. Dans le cadre de son évaluation, la Société tient compte de certains facteurs, dont les suivants :

- la durée du contrat de location couvre ou ne couvre pas la majeure partie de la durée de vie économique du bien sous-jacent, même s'il n'y a pas de transfert de propriété;
- le contrat de location a pour effet, au terme de sa durée, de transférer au preneur la propriété du bien sous-jacent;
- le preneur a l'option d'acheter le bien sous-jacent à un prix dont on s'attend à ce qu'il soit suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option devient exercable pour que, dès la date de passation du contrat de location, il existe une certitude raisonnable que l'option sera exercée;
- à la date de passation du contrat de location, la valeur actualisée des paiements de loyers s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur du bien sous-jacent; et (ou)
- le bien sous-jacent est d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modifications majeures.

Lorsque la Société est un bailleur intermédiaire, elle comptabilise séparément ses intérêts dans le contrat principal et dans le contrat de sous-location. Elle détermine le classement d'un contrat de sous-location par rapport à l'actif au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal et non par rapport au bien sous-jacent. Si le contrat de location principal est un contrat de location à court terme d'une durée de moins de 12 mois, la Société classe le contrat de sous-location en tant que contrat de location simple, conformément à la méthode de classement des contrats à court terme qu'elle applique lorsqu'elle est le preneur. La Société a des actifs au titre des droits d'utilisation lorsqu'elle a conclu des contrats de sous-location qu'elle classe comme contrats de location-financement. Ces contrats sont de fait des contrats de location-financement puisqu'ils transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué aux termes du contrat principal.

2.13 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs au titre des droits d'utilisation

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles et de ses actifs au titre des droits d'utilisation afin de déterminer s'il existe des indices que ces actifs ont subi une perte de valeur. Si de tels indices existent, le montant recouvrable de l'actif est estimé afin d'établir l'étendue de la perte de valeur, le cas échéant. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la Société détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Lorsqu'une méthode d'attribution raisonnable et cohérente peut être identifiée, les actifs de la Société sont également attribués aux unités génératrices de trésorerie prises individuellement, sinon ils sont attribués aux plus petites unités génératrices de trésorerie pour lesquelles une méthode d'attribution raisonnable et cohérente peut être identifiée.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. En évaluant la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle afin de refléter l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif, pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustées.

Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est estimée être inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est réduite au montant recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

En plus d'examiner les valeurs comptables de toutes ses immobilisations corporelles et incorporelles et de ses actifs au titre des droits d'utilisation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière afin d'y déceler des indices de perte de valeur, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles et de ses actifs au titre des droits d'utilisation qui se sont déjà dépréciées afin de déterminer s'il existe des indices justifiant des reprises de pertes de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est ultérieurement reprise, la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est augmentée jusqu'à l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, mais seulement dans la mesure où la valeur comptable accrue ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si une perte de valeur n'avait pas été comptabilisée pour l'actif ou l'unité génératrice de trésorerie au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement portée au résultat net.

2.14 Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'actifs qualifiés, soit des actifs qui exigent une longue période de préparation avant leur utilisation ou vente prévue, sont inclus dans le coût de ces actifs, jusqu'au moment où ces actifs sont substantiellement prêts à être utilisés ou vendus comme prévu.

Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges financières à même le résultat net dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

2.15 Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat représente la somme des impôts sur le résultat exigibles et des impôts sur le résultat différés.

Les impôts sur le résultat exigibles et différés sont comptabilisés en résultat net, sauf lorsqu'ils sont liés à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

2.15.1 Impôts sur le résultat exigibles

Les impôts sur le résultat exigibles sont fondés sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère des résultats déclarés dans l'état consolidé du résultat global à cause d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices et d'éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles.

Le passif d'impôts sur le résultat exigibles de la Société est calculé en utilisant les taux d'imposition qui sont en vigueur ou essentiellement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

2.15.2 Impôts sur le résultat différés

Les impôts sur le résultat différés sont comptabilisés en fonction des différences temporaires imposables entre la valeur comptable des actifs et passifs dans les états financiers consolidés et l'assiette fiscale correspondante. Les passifs d'impôts sur le résultat différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables. Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont de façon générale comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure qu'il soit probable que des bénéfices imposables seront disponibles contre lesquels les différences temporaires déductibles peuvent être utilisées.

La valeur comptable des actifs d'impôts sur le résultat différés est examinée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et est réduite s'il n'est plus probable que ces actifs pourront être recouverts.

Les actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés sont évalués aux taux d'imposition qui sont censés s'appliquer dans la période où le passif sera réglé ou l'actif réalisé, selon les taux d'imposition et la législation fiscale qui sont en vigueur ou le seront essentiellement à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés reflète les conséquences fiscales de la manière que la Société s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

2.15.3 Crédits d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental

La Société déduit les crédits d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental de ses frais de recherche et de développement. Seuls les crédits d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental qui devraient être obtenus sont déduits du résultat net aux fins fiscales.

2.16 Obligations au titre des avantages du personnel

2.16.1 Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme désignent les avantages que l'on s'attend à régler dans les 12 mois après la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les avantages à court terme de la Société incluent les salaires, les congés payés, les primes et d'autres types d'avantages à court terme.

La Société comptabilise à titre de passif dans l'état consolidé de la situation financière le montant non actualisé des avantages à court terme gagnés par les membres du personnel en échange des services rendus au cours de la période, après déduction du montant déjà payé et comme coût des ventes ou charge d'exploitation en résultat net.

2.16.2 Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que la Société doivent verser des cotisations pour couvrir les coûts des services rendus pendant la période. En vertu de la législation actuelle, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations à l'égard des services passés ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations de la Société sont passées en charges au cours de l'exercice où les employés rendent les services et elles constituent son obligation totale en matière de prestations de retraite.

2.16.3 Autres avantages postérieurs à l'emploi

Les autres avantages postérieurs à l'emploi incluent des indemnités de départ et un régime de retraite supplémentaire, y compris des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités d'assurance postérieures à l'emploi pour certains employés et anciens employés. Ces avantages sont constitués à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les gagner.

L'obligation au titre des prestations constituées est déterminée par calcul actuariel par des actuaires qualifiés indépendants en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées en fonction d'un taux d'actualisation lié au marché et d'autres hypothèses actuarielles, qui représentent les meilleures estimations à long terme de la direction de facteurs tels que les augmentations futures de salaires et les taux de cessation d'emploi.

Les écarts actuariels surviennent lorsque les résultats réels diffèrent de ceux prévus reposant sur les hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels sont présentés dans les résultats non distribués au sein des capitaux propres au cours de l'exercice où ils sont comptabilisés comme autres éléments du résultat global dans l'état consolidé du résultat global.

Lorsque surviennent des coûts des services passés, ils sont portés en résultat net à l'état du résultat global à la date la plus proche à laquelle la modification ou la réduction survient ou lorsque la Société comptabilise les frais de restructuration ou de départ connexes.

2.16.4 Obligations au titre d'autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont des avantages du personnel, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, que l'on ne s'attend pas à régler dans les 12 mois après la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les autres avantages du personnel à long terme de la Société comprennent les avantages accordés aux employés qui reçoivent des prestations d'invalidité prolongée, les avantages pour congés de maladie et congés spéciaux et les prestations pour les accidents du travail.

Les avantages pour congés de maladie et congés spéciaux de la Société qui sont accumulés, mais non acquis, sont constatés comme autres avantages du personnel à long terme et présentés comme passifs courants dans l'état consolidé de la situation financière parce que la Société n'a pas le droit de différer le règlement de ces passifs.

Les avantages à long terme pour les prestations d'invalidité prolongée, les congés de maladie et les congés spéciaux s'accumulent au fur et à mesure que les membres du personnel rendent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des prestations constituées est établie par calcul actuariel effectué par des actuaires qualifiés indépendants utilisant les paiements estimés de prestations futurs actualisés.

La Société est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, c'est donc dire qu'elle s'autoassure. Ainsi, en tant qu'employeur autoassuré, la Société est responsable du passif engagé depuis sa constitution. L'obligation au titre des indemnités constituées pour les accidents du travail est établie par calcul actuariel en considérant les rentes d'invalidité et les rentes de survivant établies et conférées, ainsi que les rentes futures estimées en fonction des accidents survenus jusqu'à la date d'évaluation. Les droits aux prestations sont fondés sur les lois provinciales pertinentes en vigueur à cette date.

Tous les autres avantages du personnel à long terme, coûts des services passés et écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés en résultat net dans l'état consolidé du résultat global, comme l'incidence d'une compression ou d'un règlement, le cas échéant.

2.17 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle sera obligée de régler l'obligation, et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Le montant comptabilisé à titre de provision est la meilleure estimation de la contrepartie requise pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes qui affectent l'obligation. Lorsque la provision est évaluée en utilisant les flux de trésorerie estimés pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est la valeur actuelle de ces flux de trésorerie si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera remboursée par une autre partie, une créance est comptabilisée comme actif si la Société a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement et si le montant de la créance peut être évalué de manière fiable.

2.18 Capital-actions

En 1987, la *Loi sur la Monnaie royale canadienne* révisée a fourni à la Société un capital-actions autorisé de 40 millions de dollars, constitué de 4 000 actions non transférables, rachetables à leur prix d'émission de 10 000 \$ chacune. En 1989, le ministre des Approvisionnements et des Services a acheté les 4 000 actions de la Société. Cette transaction faisait partie d'une restructuration financière qui autorisait la Société à utiliser ses bénéfices nets pour satisfaire à ses besoins opérationnels, remplacer ses immobilisations corporelles, assurer de façon générale sa stabilité financière globale et verser un dividende raisonnable au gouvernement du Canada. Les actions sont actuellement détenues en fiducie par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada.

2.19 Produits des activités ordinaires

2.19.1 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients qui sont comptabilisés au fil du temps ou à un moment précis

La Société tire des produits des activités ordinaires des contrats conclus avec des clients lorsqu'elle remplit les obligations de prestation aux termes de ces contrats. Les obligations de prestation peuvent être remplies progressivement ou à un moment précis selon le moment auquel le contrôle est transféré au client. Le contrôle d'un actif s'entend de la capacité de décider de l'utilisation de celui-ci et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants. Pour certains contrats, le contrôle de l'actif est transféré progressivement au client par la Société. La Société évalue si les produits des activités ordinaires seront comptabilisés au fil du temps ou à un moment précis au moment de la passation du contrat.

La Société transfère le contrôle d'un bien ou d'un service au fil du temps et, ainsi, elle remplit une obligation de prestation et comptabilise des produits des activités ordinaires au fil du temps si un des critères suivants est rempli :

- le client reçoit et consomme simultanément les avantages procurés par la prestation de la Société, au fur et à mesure où celle-ci a lieu;
- la prestation de la Société crée ou valorise un actif (par exemple des travaux en cours) dont le client obtient le contrôle au fur et à mesure de sa création ou de sa valorisation; ou
- la prestation de la Société ne crée pas un actif que la Société pourrait utiliser autrement, et la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients qui ne sont pas comptabilisés au fil du temps sont comptabilisés au moment précis où la Société transfère le contrôle de l'actif promis au client. Les éléments indicatifs d'un transfert de contrôle que la Société prend en compte sont notamment les suivants :

- la Société a un droit actuel à un paiement au titre de l'actif transféré;
- le client a le titre de propriété de l'actif;
- la Société a transféré la possession matérielle de l'actif au client;
- le client a les risques et avantages importants inhérents à la propriété de l'actif; et/ou
- le client a accepté l'actif.

Produits des activités ordinaires : pièces de circulation canadiennes

La Société fournit au ministère des Finances du gouvernement du Canada un service de gestion du cycle de vie entier des pièces de monnaie, ce qui englobe des activités de prévision, de production, de logistique, de recyclage, d'entreposage et de distribution relatives aux pièces et des services de circulation et de suivi.

Les produits des activités ordinaires associés à la production des pièces de circulation canadiennes ainsi qu'aux activités de logistique, de recyclage et de distribution sont gagnés à un moment précis lorsque le contrôle est transféré. Le contrôle est habituellement transféré au moment de la livraison des pièces ou de la prestation des services connexes.

Les produits des activités ordinaires associés à la gestion de la circulation des pièces de circulation canadiennes sont gagnés au fil du temps, à mesure que le ministère des Finances reçoit les prestations réalisées par la Société au titre de ces services sur une base continue et qu'il en tire des avantages.

Le prix de transaction aux fins des produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation canadiennes est établi d'après les modalités du protocole d'entente avec le gouvernement du Canada, lequel répond, selon la Société et à la lumière de ses pratiques commerciales normales avec le gouvernement du Canada, à la définition d'un contrat aux fins comptables. Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation canadiennes sont un délai de cinq jours nets.

Produits des activités ordinaires : pièces de circulation étrangères

La Ligne des pièces de circulation étrangères fabrique et distribue des pièces de circulation finies et des flans destinés à une vaste clientèle du monde entier, dont des banques centrales, des établissements de monnayage, des autorités monétaires et des ministères des Finances de pays étrangers. La Société produit également, pour ses clients à l'échelle internationale et grâce à une technologie de pointe, des coins qui leur permettent de frapper eux-mêmes leurs pièces.

Les produits des activités ordinaires tirés des contrats de production de pièces de circulation étrangères sont généralement comptabilisés à un moment précis, lorsque les pièces, les flans et les coins (produits de pièces de circulation étrangères) sont expédiés au client ou reçus par celui-ci. Pour certains contrats, la Société comptabilise des produits des activités ordinaires à mesure que des produits de pièces de circulation étrangères sont fabriqués, lorsque la Société a établi que les produits de pièces de circulation étrangères ne peuvent être utilisés autrement et lorsque la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre des produits de pièces de circulation étrangères fabriqués à tout moment pendant la durée du contrat.

Le prix de transaction pour les contrats de production de pièces de circulation étrangères est établi d'après les contrats individuels conclus avec les clients. Lorsque la contrepartie promise prévue à un contrat comprend un montant variable, comme des pénalités ou des escomptes, la Société estime le montant de la contrepartie variable à laquelle elle aura droit en échange du transfert des biens ou des services promis à son client dans le cadre du calcul du prix de transaction.

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires dans certaines circonstances où la livraison des produits de pièces de circulation étrangères est retardée à la demande de l'acheteur, mais ce dernier prend les titres et accepte la facturation. Un tel arrangement est appelé une entente de vente à livrer. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés pourvu que le client ait demandé l'entente, que les produits soient identifiés séparément et prêts pour le transfert physique, et que la Société ne puisse utiliser les produits ou les réattribuer à un autre client. Lorsque les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au titre d'une entente de vente à livrer, la Société évalue s'il lui reste des obligations de prestation à remplir, par exemple des services de garde, et si elles sont importantes, une partie du prix de transaction est affectée aux obligations de prestation qui restent à remplir.

Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des pièces de circulation étrangères varient, selon le client, d'un paiement anticipé à un délai de 60 jours nets. Le délai commence lorsque le titre de propriété des produits de pièces de circulation étrangères est transféré au client.

Produits des activités ordinaires : produits et services d'investissement

La Ligne des produits et services d'investissement de la Société propose à sa clientèle des produits d'investissement sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux ainsi que des services intégrés d'affinage et d'entreposage de ces métaux et des reçus de transactions boursières (RTB).

Les produits des activités ordinaires tirés des produits d'investissement et des RTB sont généralement gagnés à un moment précis lorsque la transaction est réglée.

Les produits des activités ordinaires tirés des services d'entreposage sont gagnés à un moment précis en ce qui a trait aux dépôts, aux virements et aux retraits, ou au fil du temps, à mesure que le client reçoit et consomme les avantages procurés par la prestation de la Société.

Les produits des activités ordinaires tirés des services d'affinage sont gagnés au fil du temps, à mesure que la Société valorise un actif contrôlé par le client.

Lorsque le client peut aussi être le fournisseur du métal précieux utilisé dans les produits d'investissement, les transactions de vente de produits d'investissement sont évaluées afin d'établir si la Société agit ou non pour son propre compte et de déterminer si ces transactions devraient être inscrites à leur montant brut ou net. Lorsque la Société n'agit pas pour son propre compte dans le cadre d'une transaction, les produits et le coût des ventes sont inscrits à leur montant net et aucun produit ni aucun coût ne sont comptabilisés au titre du métal précieux.

Les modalités de paiement ordinaires pour les produits des activités ordinaires tirés des produits d'investissement sous forme de pièces et de lingots en métaux précieux sont le paiement avant livraison. Pour les services d'affinage et d'entreposage, les modalités de paiement ordinaires sont habituellement un délai de 30 jours nets. Pour les produits des activités ordinaires tirés des RTB, les modalités de paiement s'appliquent seulement en cas de rachat; le paiement anticipé est alors de mise.

Produits des activités ordinaires : produits numismatiques

La Ligne des produits numismatiques englobe la création de motifs de médailles et de pièces de collection, la fabrication ainsi que la vente de ces produits à des clients du Canada et d'ailleurs dans le monde.

Les produits des activités ordinaires tirés de la vente de pièces numismatiques et de médailles sont généralement comptabilisés à un moment précis, lorsque le contrôle des pièces ou des médailles est transféré au client. Les modalités de paiement normales varient d'un paiement anticipé à un délai de 60 jours nets.

Le programme du Club des Maîtres de la Société est un programme de fidélisation aux termes duquel les membres reçoivent des points de récompense qu'ils peuvent appliquer à des achats. Les produits des activités ordinaires associés à ces points sont différés et comptabilisés seulement lorsque les points sont échangés.

Une provision au titre des retours, par les clients, de pièces numismatiques est estimée en fonction de la politique de la Société à ce chapitre et selon les résultats passés. Lorsqu'il est important, un actif, évalué par rapport à l'ancienne valeur comptable du produit rendu diminuée des coûts de recouvrement du produit, le cas échéant, est comptabilisé au titre du droit de la Société de recouvrer des produits auprès d'un client pour régler une obligation de remboursement. Lorsque la Société ne peut estimer de manière fiable les retours des clients, les rabais ou d'autres provisions semblables, les produits des activités ordinaires ne sont pas constatés.

Une provision pour réclamations au titre des garanties est estimée en fonction de la politique de la Société à ce chapitre et selon les résultats passés.

2.19.2 Paiements anticipés reçus de clients

Les paiements reçus par anticipation sur les ventes ne sont comptabilisés en tant que produits des activités ordinaires que lorsque le contrôle des produits ou des services en question est transféré au client. Ainsi, un passif sur contrat est initialement comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière, où il demeure jusqu'à la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

2.19.3 Coûts des contrats

Les commissions à payer au titre des contrats de production de pièces étrangères sont inscrites à l'actif en tant que coûts d'obtention d'un contrat lorsqu'ils sont marginaux et que leur recouvrement est prévu. Les coûts de contrats d'investissement sont amortis en résultat net sur la durée du contrat auquel ils se rapportent, conformément au transfert des biens ou des services au client. Si la période d'amortissement prévue est d'un an ou moins, les commissions sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Aucun coût de contrat n'avait été inscrit à l'actif au 31 décembre 2022 ou 2021.

2.19.4 Contrats conclus avec des clients qui comportent une composante financement importante

La Société ajuste le montant de contrepartie promis à recevoir d'un client pour tenir compte des effets d'une composante financement importante si, au moment de la passation du contrat, elle s'attend à ce que l'intervalle entre le moment où elle fournira un bien ou un service promis au client et le moment où le client paiera ce bien ou ce service excède un an. Au 31 décembre 2022 ou 2021, aucun contrat ne comportait une composante financement importante.

2.20 Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale

La Société a établi qu'elle était toujours incapable d'estimer de manière fiable les rachats de pièces vendues à leur valeur nominale. Les jugements exercés pour en arriver à cette conclusion sont décrits à la note 3.2.1. Le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale représente le montant net des sorties de trésorerie prévu qui sera engagé par la Société advenant que la totalité des pièces vendues à leur valeur nominale soient rachetées, ce qui englobe les coûts estimés des rachats, facteur contrebalancé en partie par la valeur des métaux précieux que récupérerait la Société par suite de ces rachats. Si la Société peut établir une estimation raisonnable des rachats, le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale serait réduit au cours de la période où l'estimation est faite et des produits seraient constatés dans l'état consolidé du résultat global.

3. Principales sources d'incertitude relative aux estimations et aux jugements cruciaux

3.1 Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Pour établir les présents états financiers consolidés, la direction de la Société a dû exercer son jugement ainsi que faire des estimations et poser des hypothèses à la fois complexes et subjectives qui ont influé sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges de la période de présentation de l'information financière.

En faisant les estimations et les hypothèses connexes, la direction se fie aux informations externes et aux conditions observables autant que possible lorsqu'elle le peut et les complète par des analyses internes, au besoin. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs qui sont considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer grandement des estimations et hypothèses. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si cette dernière touche seulement cette période, ou dans la période de révision et les périodes futures si elle touche autant la période actuelle que celles à venir.

Les éléments les plus importants qui font l'objet d'estimations et d'hypothèses sont indiqués ci-après.

3.1.1 Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale

Le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale tient compte d'une estimation de la valeur du contenu de métaux précieux des pièces qui sont vendues à leur valeur nominale et qui sont en circulation, ce qui est fondé sur le prix du marché de l'argent, ainsi que d'une estimation des coûts à engager aux fins des rachats de ces pièces en circulation, selon les coûts d'expédition et de manutention en vigueur. Des changements à ces estimations influeraient sur la valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, tel qu'il est mentionné à la note 2.20. Ces estimations sont examinées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale est indiquée à la note 16.

3.1.2 Immobilisations corporelles et incorporelles et actifs au titre des droits d'utilisation

Les immobilisations corporelles et incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée ainsi que les actifs au titre des droits d'utilisation sont amortis sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité se fondent sur les estimations de la direction quant aux périodes de service que fourniront ces actifs. Les durées d'utilité des actifs sont examinées annuellement pour s'assurer qu'elles sont toujours appropriées. Toute modification de la durée d'utilité aura une incidence sur le moment de constatation de la charge d'amortissement future et la valeur comptable future des actifs. Les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des actifs au titre des droits d'utilisation à la fin des périodes de présentation de l'information financière sont indiquées aux notes 10, 12 et 13, respectivement.

Pour établir si des immobilisations corporelles ou incorporelles et des actifs au titre des droits d'utilisation se sont dépréciés, il faut estimer leur valeur recouvrable ou celle des unités génératrices de trésorerie pour lesquelles des indices de dépréciation ont été notés. La valeur recouvrable des actifs ou des unités génératrices de trésorerie est établie en fonction de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité, selon la plus élevée des deux, méthode aux termes de laquelle les flux de trésorerie futurs non actualisés devant provenir des unités génératrices de trésorerie sont estimés et un taux d'actualisation représentant le coût moyen pondéré du capital de la Société est employé pour calculer la valeur actuelle des flux de trésorerie. Les principales estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable incluent habituellement les prix des métaux futurs estimés, les produits des activités ordinaires futurs attendus, les coûts futurs et les taux d'actualisation. Les changements dans les estimations auraient une incidence sur les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie et sur les différents actifs et pourraient entraîner des ajustements importants à la valeur comptable de l'actif concerné.

3.1.3 Obligations au titre des avantages du personnel

La valeur actuelle des passifs au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme à être réglés dans le futur est fonction de plusieurs facteurs qui sont déterminés selon une méthode actuarielle qui utilise un certain nombre d'hypothèses, telles que les taux d'actualisation, les taux d'augmentation à long terme de la rémunération, l'âge de la retraite, les coûts futurs des soins de santé et des soins dentaires et les taux de mortalité. La Société consulte annuellement des actuaires externes au sujet de ces hypothèses. Toute modification de ces hypothèses aura une incidence sur la valeur comptable des passifs au titre des prestations de retraite, des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme. La valeur comptable des passifs liés aux avantages du personnel à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée dans la note 18.

3.1.4 Stocks de métaux précieux et leur rapprochement

La Société, en qualité d'affineur, affine des métaux précieux, surtout l'or, lesquels sont les sous-produits d'un processus d'affinage qui permet d'extraire non seulement l'or, mais aussi d'autres métaux précieux. La Société se fie aux meilleures méthodes d'échantillonnage et d'affinage disponibles pour établir sa meilleure estimation du contenu de métaux précieux des sous-produits. Une fois que les règlements finaux ont été convenus par la Société elle-même ou avec les affineurs à forfait et que le contenu réel de métaux précieux est connu, ces estimations sont remplacées par les valeurs réelles. La Société tente de minimiser la quantité de sous-produits non affinés dans ses stocks lors de la prise d'inventaire afin de réduire la variabilité dans les résultats de rapprochement concernant les métaux précieux.

Par ailleurs, le processus d'affinage permet à la Société de récupérer des métaux précieux. La Société estime la quantité de métaux précieux récupérée en fonction des résultats passés.

La direction peut être tenue d'avoir recours à des estimations à d'autres moments dans le processus de rapprochement des métaux précieux en fonction de conditions variables. Si des estimations sont requises, on a recours à l'expérience acquise et à d'autres facteurs.

Dans la mesure où la Société emploie les soldes des comptes collectifs de métaux précieux non répartis pour la production de produits finis, un passif correspondant aux onces utilisées évaluées à la juste valeur du métal précieux à la fin de la période de présentation de l'information financière est établi. Si nécessaire, le passif lié aux besoins en métaux précieux est inclus dans les autres créiteurs et charges à payer, tel que décrit à la note 14.

Toute modification de ces estimations aura une incidence sur la valeur comptable des stocks. La valeur comptable des stocks à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée dans la note 7.

3.1.5 Provision pour la dévaluation des stocks

La provision pour la dévaluation des stocks est estimée pour les stocks à rotation lente ou obsolètes. La direction examine régulièrement l'estimation. Toute modification de l'estimation aura une incidence sur la provision pour la dévaluation des stocks. La valeur comptable des stocks à la fin des périodes de présentation de l'information financière est présentée dans la note 7.

3.1.6 Provisions

Les provisions sont établies en fonction de la meilleure estimation que fait la Société de la dépense requise pour régler l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les provisions concernant un événement individuel (tels une restructuration, des règlements judiciaires, des transactions de métaux précieux ou des éléments d'ordre fiscal) sont évaluées au montant le plus probable, tandis que les provisions visant de grands ensembles d'événements (tels des retours de produits vendus et des remises ou garanties) sont évaluées à la valeur prévue selon une pondération probabiliste. La direction examine et ajuste les provisions à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. S'il est établi qu'une sortie n'est plus probable, la provision est reprise. La note 15 donne plus de renseignements au sujet des provisions de la Société.

3.1.7 Impôts sur le résultat

La Société mène ses activités dans un territoire qui exige des calculs pour lesquels la détermination ultime des impôts est incertaine dans le cours normal des activités. Des passifs sont comptabilisés pour les incidences fiscales anticipées en fonction des estimations d'impôts supplémentaires qui seront probablement exigibles. Lorsque le montant définitif des impôts relatifs à ces questions diffère du montant comptabilisé initialement, cette différence influera sur les provisions pour la charge d'impôts sur le résultat et les impôts sur le résultat différés dans la période où cette détermination est effectuée.

Les actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés englobent les différences temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs. Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés seulement dans la mesure qu'ils seront probablement réalisés. La reprise des différences temporaires peut prendre plusieurs années à se concrétiser et l'impôt différé sur le résultat connexe est calculé selon les taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés au cours de la période visée.

Si les résultats futurs devaient différer de façon défavorable de la meilleure estimation des résultats d'exploitation futurs effectuée par la direction qui touchent le moment de la reprise des différences temporaires déductibles, la Société pourrait subir des ajustements d'impôts différés significatifs. De tels ajustements ne donneraient pas lieu à des sorties de trésorerie immédiates et n'affecteraient pas la liquidité immédiate de la Société.

3.2 Jugements cruciaux

Les jugements cruciaux que la direction a faits lors de l'application des méthodes comptables de la Société, autres que ceux comprenant des estimations, qui ont l'incidence la plus marquée sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société sont les suivants :

3.2.1 Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale

En déterminant la méthode comptable appropriée qu'il fallait utiliser à l'égard des transactions mettant en jeu des pièces vendues à leur valeur nominale, la Société a établi si elle pouvait ou ne pouvait pas estimer les rachats de ces pièces. Celles-ci n'ont pas les mêmes caractéristiques que les autres produits numismatiques puisque leur valeur nominale équivaut à leur prix d'achat, ce qui, combiné à la période indéfinie des rachats qu'autorisent les politiques et pratiques actuelles de la Société à cet égard, fait en sorte que les pièces vendues à leur valeur nominale sont beaucoup plus susceptibles d'être rachetées que les autres produits numismatiques. Par conséquent, les tendances passées des rachats d'autres produits numismatiques ne peuvent servir à estimer les rachats des pièces vendues à leur valeur nominale. En 2016, la Société a établi qu'aucun produit des activités ordinaires ne pouvait être constaté sur la vente des pièces vendues à leur valeur nominale étant donné qu'aucune estimation raisonnable des rachats ne pouvait être faite. Au 31 décembre 2022, la meilleure estimation veut toujours que toutes les pièces vendues à leur valeur nominale seront rachetées, donnant lieu au passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale. Les fluctuations du prix du marché de l'argent et les changements dans la durée pendant laquelle des rachats peuvent être acceptés constituent les principaux facteurs qui influent sur la capacité de la Société à estimer les rachats de manière plus fiable. Si la Société détermine qu'elle peut les estimer de manière fiable, cela pourrait modifier fortement la valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, tel qu'il est indiqué à la note 2.20. La valeur comptable du passif au titre des rachats de produits vendus à la valeur nominale est présentée à la note 16.

3.2.2 Indices de dépréciation des actifs à long terme

Les actifs à long terme à durée d'utilité déterminée doivent être soumis à un test de dépréciation s'il existe un indice de dépréciation. La direction doit poser un jugement en ce qui a trait à l'existence d'indices de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

En 2022 et en 2021, aucun nouvel indice de dépréciation ni aucun indice qui entraînerait la reprise de pertes de valeur antérieures n'a été noté.

3.2.3 Provisions et passifs éventuels

Quand elle évalue si un passif devrait être comptabilisé sous forme de provision, la direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite à la suite d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour régler l'obligation, et si une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lors de cet exercice, la direction peut utiliser son expérience acquise, des précédents externes antérieurs et des consultations et avis juridiques. Si la direction conclut que les trois conditions ci-dessus sont satisfaites, elle comptabilise une provision pour l'obligation. Autrement, un passif éventuel est présenté dans les notes annexes aux états financiers consolidés, si la direction détermine que l'une des trois conditions ci-dessus n'est pas satisfaite, à moins que l'éventualité d'une sortie de ressources pour règlement ne soit faible.

3.2.4 Détermination du montant et du moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires et des charges connexes

La Société comptabilise les produits des activités ordinaires au fil du temps ou à un moment précis. La méthode comptable choisie est tributaire du moment où le contrôle est transféré au client. La Société considère que le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré au fil du temps, et, ainsi, elle remplit une obligation de prestation et comptabilise des produits des activités ordinaires au fil du temps lorsque la prestation de la Société ne crée pas un actif que la Société pourrait utiliser autrement, et la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. Dans le cas des contrats de production à forfait de pièces de circulation pour lesquels les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au fil du temps, le client obtient habituellement le contrôle à mesure que les produits sont fabriqués. Cela s'explique par le fait que la vente des pièces de circulation produites par la Société est, par définition, interdite à toute partie autre que le client. C'est pourquoi la Société ne peut utiliser ces produits autrement. La Société a aussi un droit exécutoire à un paiement au titre des travaux effectués jusqu'à la date considérée en tout temps pendant la durée de ces contrats, à hauteur d'un montant qui comprend une marge bénéficiaire raisonnable, attestée par les modalités contractuelles, l'historique du client et d'autres considérations pertinentes. Si ces critères ne peuvent être démontrés, l'obligation de prestation est alors réputée non remplie au fil du temps et le contrôle du produit est plutôt transféré au client à un moment précis, c'est-à-dire normalement au moment de la livraison du produit au client.

Pour ce qui est des obligations de prestation comptabilisées au fil du temps, la Société utilise généralement une méthode fondée sur les extrants qui correspond au nombre d'unités produites. L'utilisation de cette méthode pour la comptabilisation des obligations de prestation remplies à la date considérée exige le recours au jugement et se fonde sur la nature des produits devant être fournis. Les produits des activités ordinaires sont alors gagnés en fonction du nombre d'unités produites diminué de toute contrepartie variable qui est ou qui peut devenir applicable. Les charges liées aux produits des activités ordinaires comptabilisés s'accumulent aussi en fonction des volumes produits. Les coûts associés à l'exécution des contrats comprennent la main-d'œuvre, les matières premières, les coûts liés aux sous-traitants, les frais de transport, les commissions applicables et d'autres coûts directs, de même qu'une quote-part des coûts indirects.

Le prix de transaction et les obligations de prestation sont généralement définis clairement dans les contrats de la Société conclus avec des clients. L'affectation du prix de transaction aux obligations de prestation dans les contrats de la Société conclus avec des clients représente généralement le prix de vente spécifique de chaque obligation de prestation. Pour certains contrats conclus avec des clients, le prix de transaction comprend une contrepartie variable et des montants que la Société doit payer au client. La contrepartie variable se rapporte généralement à des pénalités prévues aux contrats conclus avec des clients en cas de retard dans la prestation ou de non-exécution des obligations de prestation de la Société aux termes du contrat. Les montants à payer aux clients sont estimés et déduits des produits des activités ordinaires sauf si la Société reçoit d'un client donné un service spécifique pouvant être identifié, auquel cas le montant à lui payer est porté en charges. Les pénalités sont évaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière en fonction de la prestation dans le cadre des contrats applicables en comparaison avec la prestation convenue aux termes du contrat, et elles sont évaluées de façon définie dans le contrat. La contrepartie variable vise généralement le contrat conclu avec un client pris dans son ensemble et est affectée proportionnellement à chaque obligation de prestation aux termes du contrat respectif.

3.2.5 Contrats de location

Options de prolongation des contrats de location

Lorsque la Société a une option de prolongation d'un contrat de location, la direction pose un jugement afin d'établir s'il existe une certitude raisonnable que cette option sera exercée. Pour déterminer la durée du contrat à la date de sa passation, la direction tient compte de tous les faits et circonstances, dont les pratiques passées, et de tous les coûts qui devront être engagés pour remplacer l'actif si l'option de prolongation n'est pas exercée. La Société réévalue s'il existe une certitude raisonnable que l'option sera exercée lorsque survient un événement ou un changement de circonstances important. Le recours à des options de prolongation et de résiliation donne à la Société une plus grande flexibilité si jamais elle trouve des lieux plus appropriés sur le plan des coûts ou de l'emplacement ou si elle détermine qu'il lui serait avantageux de rester dans un emplacement après la fin du terme initial du contrat de location. Une option n'est exercée que si les avantages économiques associés à son exercice sont supérieurs au coût global qui est prévu. Au 31 décembre 2022, les paiements de loyers éventuels, au montant de 0,2 million de dollars (2,9 millions de dollars au 31 décembre 2021), n'avaient pas été inclus dans les obligations locatives étant donné qu'il n'y avait pas de certitude raisonnable que les options de prolongation ou de résiliation seront exercées.

Baux sur métaux précieux

Afin de faciliter la production de pièces en métaux précieux et de gérer les risques associés aux variations de prix des métaux, la Société peut conclure des baux sur métaux précieux. Ces baux n'apparaissent pas aux états financiers consolidés de la Société puisque ces ententes ne répondent pas à la définition d'un contrat de location en vertu d'IFRS 16 étant donné que ces baux sont fongibles et ne constituent donc pas un actif spécifique identifié.

Calcul du taux d'actualisation approprié

Si le taux d'intérêt implicite d'un contrat de location peut être aisément déterminé, ce contrat est actualisé à ce taux. Si la Société n'est pas en mesure de déterminer ce taux, elle utilise son taux d'emprunt marginal moyen pondéré comme facteur d'actualisation.

3.2.6 Dessaisissement de Cybermonnaie^{MC}

En décembre 2015, la Société a mené à terme la vente de Cybermonnaie^{MC} en contrepartie d'une somme en espèces de 5 millions de dollars et d'un billet garanti de 11 millions de dollars portant intérêt au taux de 4 % dont les paiements d'intérêts seront exigibles deux fois l'an et dont le montant en capital viendra à échéance le 16 décembre 2022 et qui n'a pas été reçu. La direction a dû avoir recours à son jugement pour déterminer l'incertitude entourant la recouvrabilité du billet. Aux 31 décembre 2022 et 2021, il a été déterminé qu'aucun actif ne serait inscrit dans les états financiers consolidés et toute contrepartie future supplémentaire liée aux intérêts et aux remboursements de capital serait constatée dans les autres produits au moment de l'encaissement de la somme en espèces.

4. Application de prises de position liées à des IFRS nouvelles ou révisées

4.1 Prises de position liées à des IFRS nouvelles ou révisées qui ont une incidence sur les montants présentés ou indiqués dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La Société a pris connaissance des prises de position en comptabilité nouvelles ou révisées qui ont été publiées et qui doivent obligatoirement être appliquées pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022. La Société a adopté les modifications suivantes en date du 1^{er} janvier 2022, ce qui n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Immobilisations corporelles – produit antérieur à l'utilisation prévue

En mai 2020, l'IASB a publié des modifications à IAS 16, *Immobilisations corporelles* (« IAS 16 »). Aux termes de celles-ci, il est interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle tout produit de la vente d'éléments qui ont été produits pendant que cet actif est amené à l'endroit souhaité et avant qu'il ne soit dans l'état nécessaire pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction. L'entité doit plutôt comptabiliser en résultat net le produit de la vente de tels éléments ainsi que les coûts de production connexes. Les modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022.

Contrats déficitaires – coût d'exécution du contrat

En mai 2020, l'IASB a publié des modifications à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (« IAS 37 »). Les modifications précisent que le « coût d'exécution » d'un contrat est constitué des « coûts directement liés à ce contrat », lesquels comprennent les coûts marginaux liés à l'exécution du contrat ou une affectation des autres coûts directement liés à son exécution. Les modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022.

Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020

En mai 2020, l'IASB a publié une prise de position renfermant des modifications à quatre normes IFRS. La modification à IFRS 9, *Instruments financiers*, précise quels frais une entité doit prendre en compte lorsqu'elle applique le critère des « 10 % » stipulé dans le paragraphe B3.3.6 d'IFRS 9 afin de déterminer si elle doit ou non décomptabiliser un passif financier. Une entité (l'emprunteur) ne tient compte que des frais qu'elle a versés au prêteur ou reçus de celui-ci, y compris ceux versés ou reçus par l'une ou l'autre de ces parties pour le compte de l'autre partie. Il a été établi que les modifications aux trois autres normes n'auraient aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société. La modification sera en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022.

4.2 Prises de position liées à des IFRS nouvelles ou révisées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur

La Société a pris connaissance des prises de position en comptabilité révisées qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore en vigueur. L'adoption des prises de position liées à des IFRS qui sont indiquées ci-après pourrait avoir une incidence sur ses futurs états financiers consolidés. La Société continuera d'évaluer leurs répercussions éventuelles jusqu'à la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position.

Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 12, *Impôts sur le résultat*. Les modifications clarifient le fait que l'exemption relative à la comptabilisation initiale ne s'applique pas aux transactions qui donnent lieu à la fois à des différences temporaires déductibles et à des différences temporaires imposables de même valeur lors de la comptabilisation initiale. Les modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023.

Informations à fournir sur les méthodes comptables

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 ») et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2. Les modifications exigent qu'une entité ne présente que ses méthodes comptables significatives, plutôt que ses principales méthodes comptables. D'autres modifications indiquent comment elle peut identifier une méthode comptable significative. Les modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023.

Définition des estimations comptables

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Ces modifications remplacent la définition d'un changement de méthodes comptables par une définition des estimations comptables et clarifient le fait qu'un changement d'estimation comptable qui résulte de nouvelles informations ou de faits nouveaux n'est pas une correction d'erreur. Les modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023.

Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17, *Contrats d'assurance*. Selon la nouvelle norme, les passifs liés aux contrats d'assurance doivent être évalués à la valeur d'exécution actuelle. De plus, la norme propose une méthode d'évaluation et de présentation plus uniforme pour tous les contrats d'assurance. En juin 2020, l'IASB a publié des modifications à IFRS 17 visant à lever les préoccupations et les difficultés de mise en œuvre soulevées par des intervenants. La version révisée d'IFRS 17 sera en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou passifs non courants

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »). Ces modifications visent à favoriser l'uniformité de l'application des exigences en aidant les entreprises à déterminer si, dans l'état de la situation financière, elles se doivent de classer leurs dettes et autres passifs dont la date de règlement est incertaine en tant que passifs courants (exigibles ou pouvant être exigibles dans un délai de un an) ou passifs non courants.

En novembre 2021, l'IASB a publié l'exposé-sondage intitulé *Passifs non courants assortis de clauses restrictives (Projet de modification d'IAS 1)* et ayant pour objet d'améliorer les informations qu'une entité fournit lorsque son droit de différer le règlement d'un passif pour au moins douze mois dépend du respect de certaines conditions ainsi que d'examiner les préoccupations soulevées quant au classement de ce passif en tant que passif courant ou non courant.

En juin 2022, l'IASB a décidé provisoirement de reporter la date d'entrée en vigueur des modifications proposées en 2020 afin de l'harmoniser avec celle de ce projet. Les modifications de 2020 et 2021 seront donc en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024.

En octobre 2022, l'IASB a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications d'IAS 1)*. Les modifications clarifient le fait que seules les clauses restrictives que l'entité est tenue de respecter à la date de clôture ou avant ont une incidence sur le classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant. De plus, une entité doit présenter par voie de notes les informations permettant aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que les passifs non courants assortis de clauses restrictives puissent devenir exigibles dans les douze mois. Les modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vente et passif dans une cession-bail

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16 *Contrats de location*. Selon les modifications, le vendeur-preneur doit évaluer ultérieurement les obligations locatives résultant d'une transaction de cession-bail de sorte qu'il ne comptabilise aucun montant du gain ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. Les modifications seront en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2024.

5. Créances clients, montant net et créances diverses

Au 31 décembre	2022	2021
Créances et régularisations découlant de contrats conclus avec des clients	23 328 \$	18 065 \$
Créances découlant de contrats conclus avec des parties liées (note 27)	2 308	403
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(76)	(3)
Créances clients, montant net	25 560 \$	18 465 \$
Créances locatives	-	253
Autres créances financières courantes	1 050	388
Créances diverses	46	46
Total des créances clients, montant net et créances diverses	26 656 \$	19 152 \$

La Société ne détient aucune garantie à l'égard des créances clients et des créances diverses.

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des créances locatives.

Au 31 décembre	2022	2021
Solde d'ouverture	253 \$	519 \$
Produits d'intérêts (note 23)	4	14
Paiements de sous-location reçus	(257)	(280)
Solde de clôture	- \$	253 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, le total des entrées de trésorerie au titre des contrats de location qui était inclus dans les créances locatives s'est chiffré à 0,3 million de dollars (0,3 million de dollars en 2021).

La Société sous-louait certains de ses locaux à bureaux (note 13). Les contrats de sous-location concernés, qui sont venus à échéance en 2022, ont été considérés comme des contrats de location-financement. Ce qui suit présente une analyse des échéances de ces créances, lesquelles incluent les paiements de loyers non actualisés à recevoir.

Au 31 décembre	2022	2021
Moins de 1 an	- \$	256 \$
Total des paiements de loyers non actualisés à recevoir	- \$	256 \$
Produits financiers non encore gagnés	-	(3)
Investissement net dans le contrat de location	- \$	253 \$

6. Charges payées d'avance

Au 31 décembre	2022	2021
Total des charges payées d'avance courantes ¹	8 599 \$	3 677 \$
Total des charges payées d'avance non courantes	165	178
Total des charges payées d'avance	8 764 \$	3 855 \$

¹ Les charges payées d'avance courantes comprenaient un montant de 6,2 millions de dollars (néant en 2021) lié à des versements contractuels pour des achats de matériel.

7. Stocks

Au 31 décembre	2022		2021	
Matières premières et fournitures	18 915	\$	19 518	\$
Travaux en cours	15 101		44 034	
Produits finis	22 212		22 978	
Total des stocks	56 228	\$	86 530	\$

Le montant des stocks comptabilisé à titre de coût des ventes en 2022 est de 3 084,1 millions de dollars (3 340,0 millions de dollars en 2021).

Le coût des stocks comptabilisé à titre de coût des ventes en 2022 comprend 5,7 millions de dollars à titre de dépréciation de stocks à la valeur nette de réalisation (0,3 million de dollars en 2021).

Aucun stock n'avait été porté en nantissement des emprunts au 31 décembre 2022 ou 2021.

8. Actifs et passifs sur contrat

Les actifs sur contrat s'entendent des droits de la Société à une contrepartie pour des travaux réalisés, mais non encore facturés à la fin de la période de présentation de l'information financière. La Société a examiné son exposition au risque de crédit inhérent aux actifs sur contrat au 31 décembre 2022 et a établi qu'il en résulte un risque minime puisque chaque contrat est assujéti à un processus d'évaluation des risques qui lui est propre. Les passifs sur contrat s'entendent de la contrepartie versée d'avance par des clients et pour laquelle les produits des activités ordinaires n'ont pas encore été comptabilisés ainsi que des charges à payer liées aux actifs sur contrat et des montants liés au programme de fidélisation de la clientèle.

Les variations importantes des soldes des actifs et passifs sur contrat s'établissent comme suit :

Au 31 décembre	2022	
	Actifs sur contrat	Passifs sur contrat
Solde d'ouverture	40 631 \$	12 894 \$
Produits des activités ordinaires comptabilisés ¹	–	(1 979)
Trésorerie reçue, excluant les montants comptabilisés au cours de l'exercice	–	2 750
Virements depuis les passifs sur contrat vers les créditeurs	–	(5 253)
Réévaluation des écarts de conversion	3 023	272
Virements depuis les actifs sur contrat vers les créances	(85 800)	–
Augmentations attribuables aux changements touchant le degré d'avancement ¹	60 438	5 423
Solde de clôture	18 292 \$	14 107 \$

¹ Les produits comptabilisés comprennent un montant de 0,5 million de dollars lié au protocole d'entente conclu avec le ministère des Finances (note 27).

Au 31 décembre

	2021	
	Actifs sur contrat	Passifs sur contrat
Solde d'ouverture	31 116 \$	17 156 \$
Produits des activités ordinaires comptabilisés ¹	-	(7 315)
Trésorerie reçue, excluant les montants comptabilisés au cours de l'exercice	-	528
Virements depuis les passifs sur contrat vers les créiteurs	-	(6 054)
Réévaluation des écarts de conversion	(139)	(3)
Virements depuis les actifs sur contrat vers les créances	(85 414)	-
Augmentations attribuables aux changements touchant le degré d'avancement ¹	95 068	8 582
Solde de clôture	40 631 \$	12 894 \$

¹ Les produits comptabilisés comprennent un montant de 1,8 million de dollars et les augmentations attribuables aux changements touchant le degré d'avancement qui sont incluses dans les passifs sur contrat comprennent un montant de 2,1 millions de dollars qui sont tous deux liés au protocole d'entente conclu avec le ministère des Finances (note 27).

Les passifs sur contrat se composent de ce qui suit :

Au 31 décembre

	2022	2021
Paiements anticipés des clients	6 194 \$	7 414 \$
Programme de fidélisation de la clientèle	2 277	1 488
Passifs sur contrat attribuables à une partie liée (note 27)	-	456
Charges à payer liées aux produits des activités ordinaires comptabilisés au fil du temps	5 636	3 536
Total des passifs sur contrat	14 107 \$	12 894 \$

9. Instruments financiers et gestion des risques financiers

9.1 Gestion du risque de capital

Les objectifs de gestion du capital de la Société consistent à assurer la continuité de l'exploitation et à exécuter sa stratégie de croissance organisationnelle pour offrir un rendement au gouvernement du Canada et des avantages aux autres parties intéressées. La stratégie globale de la Société relative à la gestion du risque de capital est la même depuis l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La structure du capital de la Société se compose d'emprunts tel que décrit à la note 17 et des capitaux propres, qui sont constitués du capital émis, du cumul des autres éléments du résultat global et des résultats non distribués.

Les cadres supérieurs de la Société examinent périodiquement la structure du capital de la Société. Au cours de cet examen, ils prennent en compte le coût du capital et les risques associés afin de se conformer aux limites d'emprunt précisées dans la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*. La Société gère sa structure du capital et la rajuste selon la conjoncture générale, les caractéristiques de risque des actifs sous-jacents, les changements requis aux normes comptables et ses besoins en fonds de roulement. Le ministre des Finances approuve le calendrier et les conditions de toutes les transactions d'emprunt.

La Société peut emprunter au Trésor ou à toute autre source, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances quant à la durée et aux conditions de l'emprunt. Depuis mars 1999, suivant les modifications à la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*, l'ensemble des emprunts de la Société non remboursés ne doit à aucun moment dépasser 75 millions de dollars. Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, les emprunts à court terme approuvés dans ce contexte et devant servir à combler les besoins en fonds de roulement ne devaient pas dépasser 25 millions de dollars ou son équivalent en dollars américains. De temps à autre, la Société peut demander l'approbation de nouveaux emprunts à long terme. Au 31 décembre 2022, aucun nouvel emprunt à long terme n'avait été approuvé pour l'exercice en cours (30 millions de dollars au 31 décembre 2021).

Pour répondre à ces besoins éventuels d'emprunts à court terme qui peuvent être nécessaires de temps à autre, la Société détient avec plusieurs institutions financières canadiennes diverses lignes de crédit commerciales non garanties prévoyant des emprunts pour une durée maximale de 364 jours à des taux négociés. Aucune de ces lignes de crédit n'avait été utilisée au 31 décembre 2022 ou 2021.

La Société surveille également les ratios de levier financier de la dette dans le cadre de la gestion de la liquidité afin d'assurer un financement et un endettement appropriés pour faciliter l'atteinte des objectifs prévus. Vous trouverez ci-dessous les ratios de levier financier de la dette à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Ratio de la dette sur les capitaux propres

Au 31 décembre

	2022	2021
Emprunts (courant et non courant)	24 032 \$	33 042 \$
Capitaux propres	138 430 \$	142 498 \$
Ratio de la dette sur les capitaux propres	1:06	1:04

Ratio d'endettement

Au 31 décembre

	2022	2021
Emprunts (courant et non courant)	24 032 \$	33 042 \$
Total de l'actif	380 225 \$	405 482 \$
Ratio d'endettement	1:16	1:12

Pour maintenir ou rajuster sa structure du capital, la Société peut rajuster le montant des dividendes versés à son actionnaire, le gouvernement du Canada, émettre de nouvelles actions ou émettre ou rembourser des titres de créance. Ces activités sont approuvées par le Conseil d'administration et soumises aux dispositions de la *Loi sur la Monnaie royale canadienne*.

En 2022, la Société a remis des dividendes de 40,7 millions de dollars au gouvernement du Canada (78,9 millions de dollars en 2021). La Société a recours à un cadre conceptuel pour calculer les dividendes à payer à son actionnaire. Le montant calculé du dividende correspond à l'excédent prévu de la trésorerie à la clôture de l'exercice par rapport à une réserve de trésorerie requise prédéterminée, et son versement est prévu au quatrième trimestre de chaque exercice.

9.2 Classement et évaluation de la juste valeur des instruments financiers

9.2.1 Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers de la Société.

Au 31 décembre

	2022		2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<i>Actifs financiers</i>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	79 282 \$	79 282 \$	69 303 \$	69 303 \$
Créances clients, montant net et créances diverses	26 610 \$	26 610 \$	18 853 \$	18 853 \$
Actifs financiers dérivés :				
Contrats de change à terme	621 \$	621 \$	2 611 \$	2 611 \$
<i>Passifs financiers</i>				
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	58 048 \$	58 048 \$	55 918 \$	55 918 \$
Emprunts	24 032 \$	23 140 \$	33 042 \$	33 931 \$
Passifs financiers dérivés :				
Contrats de change à terme	2 960 \$	2 960 \$	– \$	– \$
Swap de taux d'intérêt	– \$	– \$	23 \$	23 \$

9.2.2 Hiérarchie des justes valeurs

Pour les instruments financiers, autres que ceux qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur et pour lesquels la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable, peu importe qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière, il est nécessaire de présenter leur juste valeur et de les classer selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées dans leur évaluation :

- Niveau 1 : cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : données autres que les cours du marché visés dans le niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif, que ce soit directement (à savoir des cours) ou indirectement (à savoir des dérivés des cours).
- Niveau 3 : données pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (données non observables).

L'évaluation de la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie était classée comme étant au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2022 et 2021. Les évaluations de la juste valeur de tous les autres instruments financiers détenus par la Société étaient classées comme étant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre 2022 et 2021. Il n'y a pas eu de virement d'instruments financiers entre les niveaux en 2022.

9.2.3 Classement et techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers

La Société détient des instruments financiers sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de créances clients, montant net et créances diverses, d'actifs dérivés, de dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer, d'emprunts et de passifs dérivés.

La Société a estimé de la façon suivante la juste valeur de ses instruments financiers :

- i) La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients, montant net et créances diverses, des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la durée relativement courte de ces instruments financiers.
- ii) La juste valeur des emprunts a été estimée en se fondant sur la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt du marché en vigueur aux dates respectives.
- iii) La juste valeur des contrats de change à terme et du swap de taux d'intérêt est fondée sur les cours du marché à terme estimés et rajustés en fonction de la qualité du crédit. La Société prend en compte le risque de crédit des contreparties et son propre risque de crédit pour établir la juste valeur des instruments financiers.

9.2.4 Produits et charges d'intérêts

La Société a comptabilisé les produits et charges d'intérêts à l'égard des instruments financiers suivants :

Exercice clos le 31 décembre	2022	2021
Actifs financiers détenus au coût amorti :		
Produits d'intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (note 23)	2 142 \$	895 \$
Autres passifs financiers :		
Charge d'intérêts sur les emprunts (note 23)	680 \$	160 \$

9.3 Objectifs et cadre de gestion des risques financiers

L'utilisation d'instruments financiers expose la Société au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché.

Le Conseil d'administration est responsable de la mise en place et de la surveillance du cadre de gestion des risques financiers de la Société. Le Comité de vérification est mandaté par le Conseil et il est responsable de l'examen, de l'approbation et de la surveillance des politiques de la Société en matière de gestion des risques financiers. Le Comité de vérification rend régulièrement compte de ses activités au Conseil d'administration.

9.3.1 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière par la Société si un client ou une contrepartie liée à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Il se situe surtout dans les créances clients, la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que dans les instruments dérivés. La Société a adopté une politique de transiger seulement avec des contreparties bien cotées comme moyen d'atténuer le risque d'une perte financière par manquement. Le risque de la Société et la cote de crédit des contreparties sont surveillés continuellement.

La valeur comptable des actifs financiers comptabilisés dans les états financiers consolidés représente l'exposition maximale au risque de la Société.

9.3.1.1 Gestion du risque de crédit associé aux créances clients

L'exposition de la Société au risque de crédit associé aux créances clients financières, montant net, et aux créances financières diverses fluctue surtout selon les caractéristiques particulières de chaque client. Toutefois, la Société prend également en compte les données démographiques de sa clientèle, y compris le risque associé au type de client et à son pays d'activité.

La Société gère ce risque en surveillant la solvabilité de ses clients et en demandant un paiement anticipé ou un autre type de paiement garanti des clients présentant un risque de crédit élevé. Elle a mis en place des mécanismes pour les contrats avec des clients étrangers afin de gérer les risques qu'ils présentent. La direction de la Société examine régulièrement la liste détaillée des créances clients en vue de déceler toute variation des facteurs qui influent sur la capacité d'un client à régler son solde impayé, y compris les changements dans les affaires du client ou dans la conjoncture en général. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues est établie pour les comptes clients qui pourraient présenter des enjeux de recouvrabilité.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients financières, montant net, et les créances financières diverses par région géographique est la suivante :

Au 31 décembre	2022	2021
Asie et Australie	14 431 \$	10 787 \$
Canada	11 069	5 424
Amérique latine et Caraïbes	611	338
États-Unis	389	422
Europe, Moyen Orient et Afrique	110	1 882
Total des créances clients financières, montant net et créances financières diverses	26 610 \$	18 853 \$

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances clients, montant net, et créances financières diverses par type de client est la suivante :

Au 31 décembre	2022	2021
Banques centrales et institutionnelles	15 488 \$	13 528 \$
Gouvernements (y compris les ministères et organismes)	6 663	1 564
Clients, marchands et autres	4 459	3 761
Total des créances clients financières, montant net et créances financières diverses	26 610 \$	18 853 \$

La Société a déterminé, en fonction d'une matrice de provision, une correction de valeur pour pertes de crédit attendues qui tient compte de la moins-value estimée des créances clients financières, montant net, et des créances financières diverses à la fin de la période de présentation de l'information financière. La matrice de provision était fondée sur les taux de défaut passés et ajustée pour tenir compte des estimations prospectives. La Société établit des conditions de paiement différentes selon le client et le produit, et exception faite des paiements anticipés, son délai de règlement est généralement de 30 jours. Au 31 décembre 2022, le taux de pertes sur créances de la Société correspondait à moins de 1 % (moins de 1 % en 2021) du total des créances clients financières, montant net, et des créances financières diverses.

Le classement chronologique des créances clients financières, montant net, et des créances financières diverses est le suivant :

	2022		2021	
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie
0-30 jours	20 323 \$	– \$	1 297 \$	– \$
31-60 jours	4 107	–	8 778	–
61-90 jours	582	48	8 264	–
Plus de 90 jours	1 674	28	517	3
Total	26 686 \$	76 \$	18 856 \$	3 \$
Montant net		26 610 \$	\$	18 853 \$

La variation de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie est comme suit :

	2022	2021
Solde d'ouverture	3 \$	34 \$
Ajouts	75	3
Radiations	(2)	(35)
Réévaluation des écarts de conversion	–	1
Solde de clôture	76 \$	3 \$

9.3.1.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les fonds excédentaires de la Société sont conservés dans des comptes auprès de banques commerciales ou investis pour gagner des revenus de placement tout en maintenant la sécurité du capital et en ayant en main les liquidités nécessaires pour satisfaire aux besoins en flux de trésorerie. Elle gère son risque de crédit relatif à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie en prenant ses décisions en matière de placements à la lumière d'une politique de placement à court terme. Les placements doivent respecter les critères minimaux d'évaluation du crédit d'au moins une des agences suivantes :

- Dominion Bond Rating Service (DBRS), R1 Faible
- Moody's, P1
- Standard and Poor's (S&P), A1

La Société examine régulièrement l'évaluation de crédit des émetteurs dont elle détient des placements et en dispose au taux généralement pratiqué sur le marché lorsque l'évaluation de crédit de l'émetteur régresse en dessous des cotes acceptables. À chacune des dates de clôture indiquées, la Société ne détenait aucun placement de cette nature.

9.3.1.3 Instruments dérivés

Le risque de crédit relatif aux contrats de change à terme et aux autres instruments dérivés est créé par la possibilité que les contreparties aux ententes manquent à leurs obligations respectives lorsque ces ententes apportent une juste valeur positive à la Société. Ces contreparties sont d'importantes institutions financières internationales et, à ce jour, aucune d'elles n'a manqué à son obligation financière envers la Société. De plus, la Société gère son exposition en passant des contrats uniquement avec des contreparties solvables conformément aux *Lignes directrices du ministre des Finances sur la gestion des risques financiers pour les sociétés d'État*.

9.3.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en surveillant continuellement les flux de trésorerie actuels et prévus pour s'assurer dans la mesure du possible qu'elle a les liquidités nécessaires pour satisfaire aux obligations qui échoient dans une conjoncture normale ou contraignante, sans subir de pertes inacceptables ou ternir sa réputation.

Le tableau suivant présente les conditions contractuelles jusqu'à l'échéance des actifs financiers non dérivés et des instruments dérivés reflétant les décaissements nets non actualisés de la Société.

Au 31 décembre 2022

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	(58 048) \$	(58 048) \$	(58 012) \$	(36) \$	- \$	- \$
Emprunts	(24 032) \$	(25 262) \$	(6 504) \$	(6 380) \$	(12 378) \$	- \$
Instruments dérivés						
Contrats de change à terme	(2 960) \$	(110 546) \$	(110 546) \$	- \$	- \$	- \$

Au 31 décembre 2021

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés						
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	(55 918) \$	(55 918) \$	(55 823) \$	(95) \$	- \$	- \$
Emprunts	(33 042) \$	(34 945) \$	(9 684) \$	(6 504) \$	(18 757) \$	- \$
Instruments dérivés						
Swap de taux d'intérêt	(23) \$	(23) \$	(23) \$	- \$	- \$	- \$

9.3.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des variations des prix du marché, telles les fluctuations du taux de change, l'évolution des taux d'intérêt ou les fluctuations des prix des marchandises, influent sur les résultats de la Société ou sur la juste valeur de ses instruments financiers.

À l'occasion, la Société utilise des instruments dérivés tels des contrats de change à terme, des accords portant sur l'échange de taux d'intérêt, des swaps sur marchandises et des contrats à terme, pour gérer son exposition aux variations des flux de trésorerie attribuables au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque marchandises. La Société achète et vend des dérivés dans le cours ordinaire de ses activités et toutes ces transactions sont exécutées conformément aux lignes directrices prévues dans les politiques en vigueur. Conformément aux politiques de la Société, les dérivés ne sont pas utilisés à des fins de transaction ou de spéculation.

9.3.3.1 Risque de change

La Société est exposée au risque de change lors des transactions d'achat et de vente et des besoins de gestion de trésorerie à court terme qui sont libellés en monnaies étrangères, soit essentiellement en dollars américains. Elle gère son exposition aux fluctuations du taux de change entre les monnaies étrangères et le dollar canadien en concluant des contrats de change à terme. Elle a également recours à de tels contrats pour gérer ses besoins de trésorerie généraux.

En se fondant sur les contrats de change à terme en vigueur au 31 décembre 2022 et en supposant que toutes les autres variables ne changent pas, une appréciation hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain hausserait de 7,8 millions de dollars (10,0 millions de dollars en 2021) les résultats de l'exercice. Une dépréciation hypothétique de 10 % du dollar canadien en regard du dollar américain aurait un effet contraire égal.

L'incidence, sur le reste de l'exposition en dollars américains découlant des actifs et des passifs financiers, d'une hausse ou d'une baisse de 10 % du dollar canadien en regard de cette devise au 31 décembre 2022 et en supposant que toutes les autres variables demeurent les mêmes, serait une baisse ou une hausse de 2,1 millions de dollars (2,3 millions de dollars en 2021) des résultats de l'exercice.

9.3.3.2 Risque de taux d'intérêt

Les actifs financiers et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Société à un risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. Ce risque n'existe pas pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les emprunts au taux d'acceptation bancaire ou sur un swap de taux exposent la Société à un risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. La Société a couvert l'intégralité de son exposition aux variations des taux d'intérêt liés à ces instruments en concluant un swap de taux correspondant prévoyant qu'elle paie un taux fixe en retour d'un taux variable. Le swap de taux est désigné comme un instrument de couverture selon le modèle de comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Les actifs financiers et les passifs financiers à intérêt fixe sont sujets au risque de taux d'intérêt à la juste valeur. Le swap de taux d'intérêt expose la Société à un risque de taux d'intérêt à la juste valeur. Au 31 décembre 2022, il n'y avait aucune exposition aux taux d'intérêt variables. Une hausse ou une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt au 31 décembre 2021 n'aurait pas eu de répercussion importante sur l'actif ou le passif dérivé lié au swap de taux d'intérêt.

9.3.3.3 Risque marchandises

La Société est exposée au risque marchandises à l'achat et à la vente de métaux précieux, dont l'or, l'argent et le platine et le palladium, et de métaux communs, notamment le nickel, le cuivre et l'acier.

La Société n'est pas exposée au risque de prix lié à son programme de vente de produits d'investissement en métal précieux, car l'achat et la vente de métaux précieux utilisés dans ce programme sont réalisés le même jour, sur la même base de prix et dans la même monnaie. Aux fins des ventes de produits numismatiques, la Société conclut des contrats à court terme ou prend des engagements d'achat de métaux précieux et de métaux communs à prix ferme afin d'atténuer le risque marchandises (notes 28.1 et 28.3).

Pour les contrats conclus aux fins d'acquisition de marchandises à être utilisées dans la production, la Société applique le classement des achats normalisés.

L'incidence d'une variation du risque marchandises sur les états financiers consolidés n'est pas importante, car le volume non couvert de la Société est minime.

9.4 Contrats de change à terme et swap de taux d'intérêt

La valeur notionnelle et la juste valeur des instruments dérivés désignés et non désignés comme couvertures étaient les suivantes :

Au 31 décembre 2022

	Échéances	Désignés comme couvertures		Non désignés comme couvertures		Total des dérivés
		Valeur notionnelle	Juste valeur	Valeur notionnelle	Juste valeur	Juste valeur
Actifs financiers dérivés						
<i>Courants</i>						
Contrats de change à terme	2023	- \$	- \$	7 291 \$	514 \$	514 \$
Total des actifs courants		- \$	- \$	7 291 \$	514 \$	514 \$
<i>Non courants</i>						
Contrats de change à terme	2024	- \$	- \$	1 314 \$	107 \$	107 \$
Total des actifs non courants		- \$	- \$	1 314 \$	107 \$	107 \$
Total		- \$	- \$	8 605 \$	621 \$	621 \$
Passifs financiers dérivés						
<i>Courants</i>						
Contrats de change à terme	2023	- \$	- \$	110 546 \$	2 960 \$	2 960 \$
Total		- \$	- \$	110 546 \$	2 960 \$	2 960 \$

Au 31 décembre 2021

	Échéances	Désignés comme couvertures		Non désignés comme couvertures		Total des dérivés
		Valeur notionnelle	Juste valeur	Valeur notionnelle	Juste valeur	Juste valeur
Actifs financiers dérivés						
<i>Courants</i>						
Contrats de change à terme	2022	- \$	- \$	149 710 \$	2 611 \$	2 611 \$
Total		- \$	- \$	149 710 \$	2 611 \$	2 611 \$
Passifs financiers dérivés						
<i>Courants</i>						
Swap de taux d'intérêt	2022	3 000 \$	23 \$	- \$	- \$	23 \$
Total		3 000 \$	23 \$	- \$	- \$	23 \$

Les profits ou pertes sur les dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie seront reclassés du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net au cours des périodes pendant lesquelles les profits ou pertes couverts se concrétiseront. Au 31 décembre 2022, tous les montants étaient reclassés dans le résultat net (les montants de 2021 ont été reclassés dans le résultat net pendant des périodes d'au plus un an).

10. Immobilisations corporelles

La composition de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles de la Société est présentée dans les tableaux suivants.

Au 31 décembre

	2022	2021
Coût	427 104 \$	446 935 \$
Cumul des amortissements et perte de valeur	(286 410)	(302 895)
Valeur comptable nette	140 694 \$	144 040 \$

Valeur comptable nette par catégorie d'actif

Au 31 décembre

	2022	2021
Terrains et améliorations	3 138 \$	3 135 \$
Édifices et améliorations	75 238	78 194
Matériel	55 055	57 252
Projets d'immobilisations en cours	7 263	5 459
Valeur comptable nette	140 694 \$	144 040 \$

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des immobilisations corporelles pour 2022 et 2021 :

	Terrains et améliorations	Édifices et améliorations	Matériel	Projets d'immobilisations en cours	Total
Coût					
Solde au 31 décembre 2020	4 094 \$	167 738	267 896 \$	1 031 \$	440 759 \$
Entrées	82	709	3 991	5 459	10 241
Virements	-	-	1 031	(1 031)	-
Décomptabilisation	-	(13)	(3 984)	-	(3 997)
Sorties	-	-	(68)	-	(68)
Solde au 31 décembre 2021	4 176 \$	168 434 \$	268 866 \$	5 459 \$	446 935 \$
Entrées	10	1 544	5 585	5 961	13 100
Virements	-	860	3 297	(4 157)	-
Décomptabilisation	-	(25)	(31 959)	-	(31 984)
Sorties	-	-	(947)	-	(947)
Solde au 31 décembre 2022	4 186 \$	170 813 \$	244 842 \$	7 263 \$	427 104 \$
Cumul des amortissements et perte de valeur					
Solde au 31 décembre 2020	1 036	84 998	204 594	-	290 628
Amortissement	5	5 255	10 946	-	16 206
Décomptabilisation	-	(13)	(3 859)	-	(3 872)
Sorties	-	-	(67)	-	(67)
Solde au 31 décembre 2021	1 041	90 240	211 614	-	302 895
Amortissement	7	5 330	10 582	-	15 919
Décomptabilisation	-	5	(31 867)	-	(31 862)
Sorties	-	-	(542)	-	(542)
Solde au 31 décembre 2022	1 048 \$	95 575 \$	189 787 \$	- \$	286 410 \$
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	3 138 \$	75 238 \$	55 055 \$	7 263 \$	140 694 \$

Les entrées d'immobilisations corporelles ont tenu compte d'une régularisation totalisant 0,6 million de dollars (1,9 million de dollars en 2021).

Aucun actif n'avait été donné en garantie d'emprunts au 31 décembre 2022 ou 2021.

11. Immeuble de placement

Au 31 décembre

	2022	2021
Coût	236 \$	236 \$

La juste valeur des terrains s'élève à 5,3 millions de dollars (5,3 millions de dollars en 2021). L'évaluation de la juste valeur de l'immeuble de placement est classée comme étant au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (voir la note 9.2.2 pour les définitions). L'évaluation a été établie en fonction des prix de marché pour des biens semblables dans l'emplacement pertinent. Une nouvelle évaluation n'est effectuée que lorsqu'il y a un changement important dans le prix de marché. L'évaluation la plus récente a été effectuée en octobre 2020.

Aucun indice de dépréciation n'a été noté au 31 décembre 2022 ou 2021 pour ce qui est de l'immeuble de placement.

La Société détient l'immeuble de placement en fonds franc.

12. Immobilisations incorporelles

La composition de la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles de la Société est présentée dans les tableaux suivants.

Au 31 décembre

	2022	2021
Coût	39,835 \$	38,846 \$
Cumul des amortissements et perte de valeur	(35,155)	(34,108)
Valeur comptable nette	4,680 \$	4,738 \$

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des immobilisations incorporelles pour 2022 et 2021 :

	Logiciels	Projets d'immobilisations en cours	Total
<i>Coût</i>			
Solde au 31 décembre 2020	37 160 \$	317 \$	37 477 \$
Entrées	1 050	1 191	2 241
Virements	317	(317)	-
Décomptabilisation	(872)	-	(872)
Solde au 31 décembre 2021	37 655 \$	1 191 \$	38 846 \$
Entrées	652	1 436	2 088
Virements	1 191	(1 191)	-
Décomptabilisation	(1 099)	-	(1 099)
Solde au 31 décembre 2022	38 399 \$	1 436 \$	39 835 \$
<i>Cumul des amortissements et perte de valeur</i>			
Solde au 31 décembre 2020	32 375 \$	- \$	32 375 \$
Amortissement	2 233	-	2 233
Décomptabilisation	(500)	-	(500)
Solde au 31 décembre 2021	34 108	-	34 108
Amortissement	2 146	-	2 146
Décomptabilisation	(1 099)	-	(1 099)
Solde au 31 décembre 2022	35 155 \$	- \$	35 155 \$
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	3 244 \$	1 436 \$	4 680 \$

Les entrées d'immobilisations incorporelles ont tenu compte d'une régularisation totalisant 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars en 2021).

13. Contrats de location

La Société a conclu des contrats de location relativement à ses édifices et à son matériel. Exception faite de ceux dont les biens sous-jacents sont de faible valeur, chaque contrat de location est présenté à l'état de la situation financière en tant qu'actif au titre du droit d'utilisation et obligation locative.

La durée des contrats de location de matériel est généralement limitée à une période allant de 4 à 15 ans. Quant à ceux visant des édifices, leur durée varie habituellement de 5 à 10 ans. Les paiements de locations sont habituellement fixes.

Chaque contrat de location comporte généralement une restriction selon laquelle seule la Société peut utiliser l'actif au titre du droit d'utilisation sauf s'il existe un droit contractuel lui permettant de le sous-louer à une autre partie. Les contrats de location ne sont pas résiliables ou peuvent être résiliés uniquement en contrepartie d'un montant substantiel de frais de résiliation. Certains contrats de location renferment une option permettant d'acheter le bien loué sous-jacent dès la fin du terme ou une option de prolongation pour un terme supplémentaire.

Il est interdit à la Société de vendre les biens loués sous-jacents ou de les donner en garantie. Dans le cas des contrats de location d'édifices, la Société est tenue de garder ceux-ci en bon état et de les remettre dans leur condition d'origine à la fin du contrat de location. En outre, elle doit assurer les édifices et le matériel en location et engager à leur égard des frais d'entretien conformes aux contrats de location.

La Société sous-louait des locaux à bureaux visés par certains contrats de location (note 5). Ces contrats de sous-location sont venus à échéance en 2022.

Actifs au titre des droits d'utilisation

Les actifs au titre des droits d'utilisation représentent des actifs que la Société emploie aux termes de contrats de location ainsi que d'autres contrats qui ont été jugés comme contenant un contrat de location.

Les tableaux qui suivent présentent la composition des actifs au titre des droits d'utilisation.

Au 31 décembre

	2022	2021
Coût	14 657 \$	11 224 \$
Cumul des amortissements	(7 793)	(6 088)
Valeur comptable nette	6 864 \$	5 136 \$

Valeur comptable nette par catégorie d'actif au titre des droits d'utilisation

Au 31 décembre

	2022	2021
Édifices	3 748 \$	4 630 \$
Matériel	3 116	506
Valeur comptable nette	6 864 \$	5 136 \$

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des actifs au titre des droits d'utilisation.

	Édifices	Matériel	Total
Coût			
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	5 997 \$	3 756 \$	9 753 \$
Renouvellement	1 392	79	1 471
Solde au 31 décembre 2021	7 389 \$	3 835 \$	11 224 \$
Nouveaux contrats de location et renouvellements	-	3 433	3 433
Solde au 31 décembre 2022	7 389 \$	7 268 \$	14 657 \$
Cumul des amortissements			
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	1 870 \$	2 235 \$	4 105 \$
Amortissement	889	1 094	1 983
Solde au 31 décembre 2021	2 759 \$	3 329 \$	6 088 \$
Amortissement	882	823	1 705
Solde au 31 décembre 2022	3 641 \$	4 152 \$	7 793 \$
Valeur comptable nette au 31 décembre 2022	3 748 \$	3 116 \$	6 864 \$

Obligations locatives

Le tableau suivant présente un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des obligations locatives.

Au 31 décembre 2022

	Édifices	Matériel	Total
Solde d'ouverture	5 253 \$	529 \$	5 782 \$
Charge d'intérêts (note 23)	140	105	245
Paiements de loyers	(1 357)	(861)	(2 218)
Nouveaux contrats de location et renouvellements	-	3 433	3 433
Solde de clôture	4 036 \$	3 206 \$	7 242 \$

Au 31 décembre 2021

	Édifices	Matériel	Total
Solde d'ouverture	5 003 \$	1 571 \$	6 574 \$
Charge d'intérêts (note 23)	174	37	211
Paiements de loyers	(1 316)	(1 158)	(2 474)
Nouveaux contrats de location et renouvellements	1 392	79	1 471
Solde de clôture	5 253 \$	529 \$	5 782 \$

Ce qui suit indique les obligations locatives figurant à l'état de la situation financière.

As at December 31, 2022

	Édifices	Matériel	Total
Courantes	789 \$	769 \$	1 558 \$
Non courantes	3 247	2 437	5 684
Obligations locatives	4 036 \$	3 206 \$	7 242 \$

As at December 31 2021

	Édifices	Matériel	Total
Courantes	1 252 \$	136 \$	1 388 \$
Non courantes	4 001	393	4 394
Obligations locatives	5 253 \$	529 \$	5 782 \$

Les sorties de trésorerie relativement aux contrats de location qui sont prises en compte dans les obligations locatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont totalisé 2,2 millions de dollars (2,5 millions de dollars au 31 décembre 2021).

Ce qui suit présente une analyse, sans actualisation, des échéances des obligations locatives au 31 décembre 2022.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et par la suite	Total
Paiements de loyers	1 675 \$	1 736 \$	1 755 \$	1 756 \$	144 \$	685 \$	7 751 \$
Charges financières	(191)	(143)	(94)	(42)	(12)	(27)	(509)
Valeurs actualisées nettes	1 484 \$	1 593 \$	1 661 \$	1 714 \$	132 \$	658 \$	7 242 \$

Paiements de loyers non constatés comme des obligations locatives

La Société ne constate pas d'obligations locatives dans le cas de contrats de location à court terme ou de ceux dont les biens sous-jacents sont de faible valeur, tel qu'il est défini à la note 2.12. Les paiements effectués en vertu de tels contrats de location sont passés en charges selon la méthode linéaire.

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, la Société ne détenait aucun contrat de location dont les biens sous-jacents étaient de faible valeur (note 28.3).

L'évaluation des obligations locatives pour les exercices clos le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021 ne tient compte d'aucune charge relative aux paiements liés à ces contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur.

14. Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer

Au 31 décembre

	2022	2021
Dettes fournisseurs	10 563 \$	8 925 \$
Rémunération du personnel à payer et charges à payer	29 640	30 948
Autres passifs financiers courants ¹	17 809	15 950
Autres créditeurs et charges à payer	344	477
Total des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer courants	58 356 \$	56 300 \$
Autres passifs financiers non courants ¹	36	95
Total des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer non courants	36 \$	95 \$
Total des dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	58 392 \$	56 395 \$

¹ Les autres passifs financiers comprennent diverses charges à payer relatives aux régularisations touchant l'exploitation et les immobilisations.

15. Provisions

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions.

Au 31 décembre

	2022	2021
Solde d'ouverture	3 009 \$	4 334 \$
Provisions supplémentaires comptabilisées	3 313	1 290
Paievements	(222)	(503)
Décomptabilisation de provisions	(606)	(2 312)
Réévaluation des écarts de conversion	(13)	200
Solde de clôture	5 481 \$	3 009 \$

Les provisions comprennent les éléments suivants :

As at December 31

	2022	2021
Retours de produits vendus et garanties	2 903 \$	2 241 \$
Rémunération du personnel	1 831	-
Autres provisions	747	768
Total des provisions	5 481 \$	3 009 \$

	2022	2021
Partie courante	4 568 \$	2 043 \$
Partie non courante	913	966
Total des provisions	5 481 \$	3 009 \$

16. Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale

Au 31 décembre	2022	2021
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	176 616 \$	176 980 \$
Récupération de métaux précieux	(60 802)	(55 074)
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, montant net	115 814	121 906
Moins la partie courante	(343)	(434)
Partie non courante du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale, montant net	115 471 \$	121 472 \$

Au 31 décembre	2022	2021
Solde d'ouverture	121 906 \$	113 986 \$
Rachats, montant net	(163)	(476)
Réévaluation	(5 929)	8 396
Solde de clôture	115 814 \$	121 906 \$

Au 31 décembre 2022, la Société a établi qu'elle ne pouvait toujours pas estimer de manière fiable les rachats de pièces vendues à leur valeur nominale.

Le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale représente le montant prévu des sorties de trésorerie advenant que la totalité des pièces vendues à leur valeur nominale soit rachetée, ce qui englobe les coûts des rachats, facteur contrebalancé par le contenu de métaux précieux que récupérera la Société par suite de ces rachats. La composante récupération de métaux précieux du passif est fondée sur la valeur marchande de l'argent à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. L'incidence de la réévaluation de cette composante du passif s'est soldée par une baisse de 5,9 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (hausse de 8,4 millions de dollars en 2021). En se fondant sur le passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale au 31 décembre 2022, et en supposant que toutes les autres variables ne changent pas, une augmentation hypothétique de 10 % de la valeur de marché de l'argent en dollars canadiens hausserait les résultats de l'exercice de 6,1 millions de dollars (5,5 millions de dollars en 2021). Une diminution hypothétique de 10 % de la valeur de marché de l'argent en dollars canadiens aurait un effet contraire égal.

La partie courante du passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale est fondée sur les rachats des 12 derniers mois puisque la Société a déterminé qu'il était toujours improbable que toutes les pièces vendues à leur valeur nominale qui sont en circulation soient rachetées au cours des 12 prochains mois puisqu'il existe de nombreux détenteurs et que le processus de rachat prend du temps.

La Société continue de surveiller les volumes des rachats de pièces vendues à leur valeur nominale afin de s'assurer de disposer des fonds nécessaires aux rachats futurs.

17. Emprunt

Au 31 décembre	2022	2021
Emprunts	24 000 \$	33 000 \$
Intérêts courus	32	42
Total des emprunts	24 032 \$	33 042 \$
Partie courante	6 032 \$	9 042 \$
Partie non courante	18 000	24 000
Total des emprunts	24 032 \$	33 042 \$

Les emprunts ne sont pas garantis et comprennent les facilités d'emprunt suivantes :

Un emprunt de 30 millions de dollars d'une durée de 10 ans, au taux d'acceptation bancaire ou sur swap de taux d'intérêt portant intérêt à 2,06 % est venu à échéance en 2022. La Société avait couvert l'emprunt pour le risque de taux d'intérêt par un swap de taux, échangeant un taux fixe pour un taux variable. La structure de l'emprunt comportait l'utilisation d'un taux d'acceptation bancaire et un swap de taux d'intérêt renouvelables chaque mois pour verrouiller le refinancement par acceptations bancaires. L'emprunt a été remboursé en versements annuels de 3 millions de dollars pendant 10 ans. Au 31 décembre 2022, l'acceptation bancaire est venue à échéance et été remboursée en totalité (3,0 millions de dollars en 2021).

Un emprunt de 30 millions de dollars d'une durée de cinq ans portant un taux d'intérêt fixe de 2,10 % et échéant en 2026. Les intérêts sont exigibles deux fois l'an et l'emprunt est remboursé sur cinq ans à raison de paiements de 6 millions de dollars par année. Au 31 décembre 2022, le solde du capital se chiffrait à 24,0 millions de dollars (30,0 millions de dollars en 2021) et la juste valeur de l'emprunt s'établissait à 23,1 millions de dollars (30,9 millions de dollars en 2021).

18. Obligations au titre des avantages du personnel

i) Prestations de retraite

Pratiquement tous les membres du personnel de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que la Société doivent verser des cotisations. Le Conseil du Trésor fixe les cotisations exigées des employeurs, lesquelles sont un multiple de celles exigées des membres du personnel. Le taux de cotisation exigée des employeurs pour 2022 était fonction de la date de début d'emploi de l'employé. Pour les dates de début d'emploi antérieures au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de la Société était de 1,02 fois (1,01 fois en 2021) le taux de cotisation exigé des employés; et pour les dates de début d'emploi postérieures au 31 décembre 2012, le taux de cotisation de la Société était de 1,00 fois (1,00 fois en 2021) le taux de cotisation exigé des employés.

En 2022, la Société a versé des cotisations totalisant 12,0 millions de dollars (11,1 millions de dollars en 2021). Les cotisations pour 2023 sont estimées à 11,6 millions de dollars.

Le gouvernement du Canada a l'obligation législative d'effectuer le versement des prestations dans le cadre du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % pour le service ouvrant droit à pension, multiplié par la rémunération moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

ii) Autres avantages postérieurs à l'emploi (« AAPE »)

La Société offre des indemnités de départ aux membres de son personnel ainsi que des avantages de retraite supplémentaires, qui comprennent des avantages postérieurs au départ à la retraite et des prestations d'assurance à certains employés. Les avantages s'accumulent au fur et à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les gagner. Ces régimes d'avantages n'étant pas capitalisés, ils ne sont couverts par aucun actif et présentent donc un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

iii) Autres avantages du personnel à long terme (« AAPLT »)

Les autres avantages à long terme de la Société comprennent des avantages aux membres du personnel qui reçoivent des prestations d'invalidité prolongée, les congés de maladie, les congés spéciaux et les indemnités des accidents de travail. Ces régimes d'avantages n'étant pas capitalisés, ils ne sont couverts par aucun actif et présentent donc un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

Les obligations au titre des avantages du personnel sont les suivantes :

Au 31 décembre	2022	2021
Avantages postérieurs à l'emploi	884 \$	838 \$
Autres avantages du personnel à long terme	2 382	2 464
Obligations au titre des avantages du personnel, partie courante	3 266 \$	3 302 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	8 687 \$	10 953 \$
Autres avantages du personnel à long terme	1 814	1 700
Obligations au titre des avantages du personnel, partie non courante	10 501 \$	12 653 \$
Total des obligations au titre des avantages du personnel	13 767 \$	15 955 \$

Ce qui suit indique l'évolution des obligations au titre des avantages du personnel.

	Avantages postérieurs à l'emploi		Autres avantages du personnel à long terme		Total	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Solde d'ouverture	11 791 \$	11 944 \$	4 164 \$	5 384 \$	15 955 \$	17 328 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	430	607	4 562	4 059	4 992	4 666
Coût financier	340	300	136	124	476	424
Avantages versés	(637)	(490)	(4 294)	(3 844)	(4 931)	(4 334)
Pertes actuarielles (gains actuariels) provenant :						
d'autres hypothèses	44	3	866	(313)	910	(310)
d'hypothèses démographiques	(138)	(36)	(686)	(1 099)	(824)	(1 135)
d'hypothèses financières	(2 259)	(537)	(552)	(147)	(2 811)	(684)
Solde de clôture	9 571 \$	11 791 \$	4 196 \$	4 164 \$	13 767 \$	15 955 \$

Les pertes actuarielles (gains actuariels) provenant des hypothèses démographiques englobent les ajustements au titre des résultats, soit l'incidence des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est réellement passé, ainsi que l'incidence des modifications des hypothèses actuarielles.

Les pertes actuarielles (gains actuariels) provenant des hypothèses financières comprennent les ajustements imputables à l'effet de l'application du taux d'actualisation à l'obligation au titre des avantages du personnel.

Les charges au titre des avantages du personnel ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre	2022	2021
Cotisation au régime de retraite	12 035 \$	11 137 \$
Autres avantages postérieurs à l'emploi	770	907
Autres avantages du personnel à long terme	4 326	2 624
Total des charges au titre des avantages du personnel	17 131 \$	14 668 \$

Ce qui suit indique les montants constatés dans l'état consolidé du résultat global.

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
Inscrits dans les résultats de l'exercice		
Cotisation au régime de retraite	12 035 \$	11 137 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 992	4 666
Coût financier	476	424
Gain actuariel au titre des autres avantages du personnel à long terme	(372)	(1 559)
	17 131	14 668
Inscrits dans les autres éléments du résultat global		
Gain actuariel au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(2 353)	(570)
Total des montants constatés dans l'état consolidé du résultat global	14 778 \$	14 098 \$

Les principales hypothèses actuarielles utilisées à la fin de la période de présentation de l'information financière étaient comme suit (moyenne pondérée) :

Au 31 décembre

	2022	2021
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	5,04 %	2,72 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel syndiqué	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel non syndiqué	3,00 %	3,00 %
Coût des avantages pour l'exercice clos		
Taux d'actualisation	5,19 %	1,87 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel syndiqué	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance de la rémunération – personnel non syndiqué	3,00 %	3,00 %
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé		
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé – soins médicaux, AAPE/AAPLT	4,60 %	4,70 %
Taux tendanciel des coûts diminués à	4,00 %	4,00 %
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé – soins dentaires, AAPE et AAPLT	3,50 %	3,50 %

En supposant que toutes les autres hypothèses ne changent pas, une hausse hypothétique de un point de pourcentage des taux présumés suivants augmenterait (diminuerait) le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier et l'obligation au titre des prestations définies d'un montant précisé dans le tableau suivant. L'incidence d'une baisse hypothétique de un point de pourcentage des taux présumés donnerait environ le résultat contraire.

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
<i>Taux tendanciels du coût des soins de santé :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	50 \$	100 \$
Obligation au titre des prestations définies	513 \$	800 \$
<i>Taux d'actualisation :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	30 \$	(14) \$
Obligation au titre des prestations définies	(1 037) \$	(1 498) \$
<i>Taux de rémunération :</i>		
Coût des services rendus au cours de l'exercice et coût financier	65 \$	70 \$
Obligation au titre des prestations définies	463 \$	628 \$

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies est de 9 années (11 années en 2021).

L'échelonnement des versements de prestations est présenté dans le tableau suivant.

Exercice clos le 31 décembre 2022

	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	De 6 à 9 ans
Versements prévus de prestations	6 047 \$	4 674 \$	4 089 \$

Exercice clos le 31 décembre 2021

	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	De 6 à 11 ans
Versements prévus de prestations	5 792 \$	4 439 \$	3 824 \$

La Société est assujettie à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et c'est pourquoi elle n'est pas tenue d'être couverte par une loi provinciale sur les accidents du travail. La Société étant un employeur autoassuré, elle est responsable des indemnités pour accidents du travail engagées depuis sa constitution. L'obligation non capitalisée au titre de telles indemnités est fondée sur les rentes d'invalidité et les rentes de survivant qui ont été établies et accordées, ainsi que sur les autres attributions futures qui ont été estimées en fonction des accidents survenus jusqu'à la date d'évaluation. Les indemnités pour accidents du travail sont fournies conformément aux lois provinciales pertinentes sur les accidents du travail.

19. Charges de rémunération

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
Inclus dans le coût des ventes :		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	34 078 \$	32 833 \$
Coûts du régime de retraite	5 651	5 607
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	2 763	2 145
Indemnités de cessation d'emploi	–	5
Inclus dans les frais de marketing et ventes :		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	14 438	13 663
Coûts du régime de retraite	1 676	1 464
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	474	396
Inclus dans les frais d'administration :		
Rémunération incluant les avantages du personnel à court terme	45 133	42 350
Coûts du régime de retraite	4 831	4 089
Autres avantages du personnel à long terme et avantages postérieurs à l'emploi	1 834	1 436
Indemnités de cessation d'emploi	168	63
Total des charges de rémunération et des avantages du personnel	111 046 \$	104 051 \$

20. Produits des activités ordinaires

20.1 Produits des activités ordinaires selon les obligations de prestation

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
Obligations de prestation remplies à un moment précis		
Ventes de biens	3 077 540 \$	3 306 050 \$
Prestation de services	52 881	46 891
Total des produits des activités ordinaires comptabilisés à un moment précis	3 130 421 \$	3 352 941 \$
Obligations de prestation remplies au fil du temps		
Ventes de biens	60 438 \$	95 068 \$
Prestation de services	91 603	102 747
Total des produits des activités ordinaires comptabilisés au fil du temps	152 041 \$	197 815 \$
Total des produits des activités ordinaires	3 282 462 \$	3 550 756 \$

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont présentés déduction faite du coût des ventes lorsque la Société n'agit pas pour son propre compte dans le cadre de la transaction (« opérations visant des stocks de clients »). Le tableau qui suit renferme un rapprochement du montant brut des produits des activités provenant de la vente de biens et de leur montant net qui est présenté.

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
Produits des activités provenant de la vente de biens, montant brut	5 117 248 \$	5 163 710 \$
Moins les opérations visant des stocks de clients	(1 979 270)	(1 762 592)
Produits des activités provenant de la vente de biens, montant net	3 137 978 \$	3 401 118 \$

20.2 Ventilation des produits des activités ordinaires

Le tableau suivant présente la ventilation des produits des activités ordinaires en fonction des régions géographiques principales des clients et des programmes ou des lignes commerciales.

Exercice clos le 31 décembre

<i>Régions géographiques principales</i>	2022	2021
Amérique du Nord	2 430 607 \$	2 621 087 \$
Europe, Moyen-Orient et Afrique	756 833	752 180
Asie et Australie	89 390	176 336
Amérique latine et Caraïbes	5 632	1 153
Total des produits des activités ordinaires	3 282 462 \$	3 550 756 \$

Exercice clos le 31 décembre

<i>Lignes commerciales et programme</i>	2022	2021
Programme de pièces de circulation canadiennes	95 563 \$	89 732 \$
Pièces de circulation étrangères	62 597	112 860
Total pour le secteur des pièces de circulation	158 160	202 592
Produits et services d'investissement	3 006 631	3 235 868
Produits numismatiques	117 671	112 296
Total pour le secteur des métaux précieux	3 124 302	3 348 164
Total des produits des activités ordinaires	3 282 462 \$	3 550 756 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, trois clients (quatre en 2021) ont généré 36 % (48 % en 2021) des produits des activités ordinaires de la Société.

Les produits des activités ordinaires réalisés auprès des clients importants sont présentés dans le secteur des métaux précieux pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, et dans les régions géographiques principales de l'Amérique du Nord ainsi que de l'Europe, Moyen-Orient et Afrique pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

20.3 Prix de transaction affecté aux obligations de prestation qui restent à remplir

Le tableau suivant comprend les produits des activités ordinaires dont la comptabilisation est prévue ultérieurement au titre d'obligations de prestation non remplies ou partiellement remplies au 31 décembre 2022.

Exercice clos le 31 décembre

	2023	2024	2025	Total
Total des produits des activités ordinaires	74 391 \$	61 118 \$	60 431 \$	195 940 \$

La Société a d'autres contrats d'une durée de plus de 12 mois qui comportent des obligations de prestation non remplies, lesquelles sont fonction des volumes. Ces contrats ainsi que toute composante d'autres contrats qui est tributaire des volumes ont été ignorés dans le tableau précédent puisque la Société ne peut calculer de telles obligations de manière fiable. Aux termes de ces contrats, les clients ont l'option d'accroître ou de réduire le volume sur la durée de leur contrat respectif et, en conséquence, les obligations de prestation non remplies seraient touchées par leur décision.

21. Charges d'amortissement

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
Amortissement des immobilisations corporelles	15 919 \$	16 206 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	2 146	2 184
Amortissement des actifs au titre des droits d'utilisation	1 705	1 983
Total des charges d'amortissement	19 770 \$	20 373 \$

Les charges d'amortissement ont été reclassées dans les charges d'exploitation comme suit :

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
Coût des ventes	13 140 \$	13 491 \$
Frais de marketing et ventes	1 764	2 456
Frais d'administration	4 866	4 426
Total des charges d'amortissement	19 770 \$	20 373 \$

22. Gain net de change

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
Gain de change et règlements à terme	2 021 \$	3 502 \$
Perte de change sur réévaluation au bilan	(1 057)	(808)
Autres gains (pertes) de change	(384)	(58)
Total du gain net de change	580 \$	2 636 \$

23. Produits financiers, montant net

Les produits financiers, montant net des périodes de présentation de l'information financière sont les suivants :

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
Charge d'intérêts sur les emprunts (note 9.2.4)	(680) \$	(160) \$
Charge d'intérêts au titre des ententes de location (note 13)	(245)	(211)
Autres charges d'intérêts	(1)	(1)
Total des charges d'intérêts	(926) \$	(372) \$
Produit d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (note 9.2.4)	2 142 \$	895 \$
Produit d'intérêts au titre des ententes de sous-location (note 5)	4	14
Autres produits d'intérêts	16	2
Total des produits d'intérêts	2 162 \$	911 \$
Total des produits financiers, montant net	1 236 \$	539 \$

24. Impôts sur le résultat

Ce qui suit indique les principales composantes de la charge d'impôts sur le résultat.

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
Charge d'impôts sur le résultat exigibles	12 984 \$	19 578 \$
Charge d'impôts étrangers	1 170	1 512
Ajustements sur exercices antérieurs	222	(22)
Total de la charge d'impôts exigibles	14 376 \$	21 068 \$
Naissance et résorption des différences temporaires	(2 029) \$	(3 030) \$
Ajustements sur exercices antérieurs	(342)	21
Total du recouvrement d'impôts sur le résultat différés	(2 371) \$	(3 009) \$
Total de la charge d'impôts sur le résultat comptabilisée dans les résultats	12 005 \$	18 059 \$

La charge d'impôts sur le résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, établie au moyen du taux d'imposition effectif de la Société, diffère de celle qui résulterait de l'application du taux fédéral d'imposition prévu par la loi de 25 % (25 % en 2021) en raison des différences indiquées ci-dessous.

Exercice clos le 31 décembre		
	2022	2021
Résultats avant impôts de l'exercice	46 855 \$	71 788 \$
Taux d'imposition	25 %	25 %
Charge d'impôts calculée	11 714	17 947
Charge non déductible	412	113
Ajustements sur exercices antérieurs	(121)	(1)
Charge d'impôts comptabilisée dans les résultats	12 005 \$	18 059 \$

Ce qui suit indique les principales composantes des impôts sur le résultat différés qui ont été constatés dans les autres éléments du résultat global.

For the year ended December 31

	2022			2021		
	Avant impôts sur le résultat	Recouvrement d'impôts sur le résultat	Après impôts sur le résultat	Avant impôts sur le résultat	Recouvrement d'impôts sur le résultat	Après impôts sur le résultat
Profit net non réalisé (perte nette non réalisée) sur couvertures de flux de trésorerie	23 \$	(6) \$	17 \$	94 \$	(23) \$	71 \$
Gain actuariel net (perte actuarielle nette) au titre des régimes à prestations définies	2 353	(588)	1 765	570	(142)	428
Total des autres éléments du résultat global	2 376 \$	(594) \$	1 782 \$	664 \$	(165) \$	499 \$

Les incidences fiscales des différences temporaires qui donnent lieu aux actifs et passifs d'impôts sur le résultat différés en 2022 et 2021 sont présentées ci-dessous.

Au 31 décembre 2022

	Solde d'ouverture	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Solde de clôture
Actifs d'impôts différés :				
Obligations au titre des avantages du personnel	3 989 \$	41 \$	(588) \$	3 442 \$
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et charges à payer	1 628	788	-	2 416
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	30 718	(1 536)	-	29 182
Actifs financiers dérivés	-	585	-	585
Actifs au titre des droits d'utilisation	98	(3)	-	95
Total des actifs d'impôts sur le résultat différés	36 433 \$	(125) \$	(588) \$	35 720 \$
Passifs d'impôts sur le résultat différés :				
Immobilisations corporelles	(5 256)	1 186	-	(4 070)
Actifs financiers dérivés	(647)	653	(6)	-
Immobilisations incorporelles	(1 164)	680	-	(484)
Crédits d'impôt à l'investissement	(116)	(23)	-	(139)
Total des passifs d'impôts sur le résultat différés	(7 183) \$	2 496 \$	(6) \$	(4 693) \$
Actifs d'impôts sur le résultat différés, montant net	29 250 \$	2 371 \$	(594) \$	31 027 \$

Au 31 décembre 2021

	Solde d'ouverture	Comptabilisés en résultat net	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Solde de clôture
Actifs d'impôts différés :				
Obligations au titre des avantages du personnel	4 332 \$	(201) \$	(142) \$	3 989 \$
Dettes fournisseurs, autres crédateurs et charges à payer	2 396	(768)	–	1 628
Passif au titre des rachats de produits vendus à leur valeur nominale	28 784	1 934	–	30 718
Actifs au titre des droits d'utilisation	102	(4)	–	98
Total des actifs d'impôts différés	35 614 \$	961 \$	(142) \$	36 433 \$
Passifs d'impôts différés :				
Immobilisations corporelles	(5 802)	546	–	(5 256)
Actifs financiers dérivés	(2 103)	1 479	(23)	(647)
Immobilisations incorporelles	(1 215)	51	–	(1 164)
Crédits d'impôt à l'investissement	(86)	(30)	–	(116)
Total des passifs d'impôts différés	(9 206) \$	2 046 \$	(23) \$	(7 183) \$
Actifs d'impôts différés, montant net	26 408 \$	3 007 \$	(165) \$	29 250 \$

Les actifs d'impôts sur le résultat différés sont comptabilisés au titre de toutes les pertes fiscales et d'autres différences temporaires qui donnent lieu à des actifs d'impôts différés lorsque la direction est d'avis qu'il est probable que la Société disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels les bénéfices pourront être imputés. Aucun actif d'impôts différés n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires déductibles, lesquelles se sont chiffrées à 11,0 millions de dollars en 2022 (8,1 millions de dollars au 31 décembre 2021) et se rapportent à des pertes en capital, car il est improbable que la Société disposera de gains en capital futurs imposables suffisants sur lesquels les bénéfices pourront être imputés.

25. Charges de recherche scientifique et développement expérimental, montant net

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
Charges de recherche scientifique et développement expérimental	5 627 \$	4 756 \$
Crédit d'impôt à l'investissement à la recherche scientifique et au développement expérimental	(744)	(462)
Charges de recherche scientifique et développement expérimental, montant net	4 883 \$	4 294 \$

Le montant net des charges de recherche scientifique et développement expérimental a été attribué aux catégories de charges suivantes :

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
Coût des ventes	1 958 \$	2 023 \$
Frais d'administration	2 925	2 271
Total des charges de recherche scientifique et développement expérimental, montant net	4 883 \$	4 294 \$

26. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les ajustements des autres (produits) charges, montant net, ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre	2022	2021
Charges		
Charges au titre des avantages du personnel	17 131 \$	14 668 \$
Avantages du personnel versés	(16 968)	(15 471)
Dépréciations des stocks (reprises)	4 369	(1 195)
Provisions	2 471	(1 325)
Perte à la sortie d'actifs	527	545
Autres charges hors trésorerie, montant net	(672)	(493)
Produits des activités ordinaires		
Produits des activités ordinaires générés par les ventes de pièces de circulation étrangères	(11 475)	(26 605)
Produits des activités ordinaires générés par les services d'investissement	(9 815)	(9 628)
Ajustements des autres produits, montant net	(14 432) \$	(39 504) \$

La variation nette des actifs et passifs d'exploitation figurant dans le tableau consolidé des flux de trésorerie est imputable aux éléments suivants :

Exercice clos le 31 décembre	2022	2021
Créances clients, montant net et créances diverses	78 548 \$	86 882 \$
Stocks	(10 156)	(85 344)
Charges payées d'avance	(4 909)	(1 234)
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et charges à payer	(1 204)	4 393
Passifs sur contrat	2 750	528
Provisions	(222)	(503)
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	64 807 \$	4 722 \$

Les impôts sur le résultat payés, déduction faite des impôts sur le résultat reçus, ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre	2022	2021
Impôts sur le résultat payés	(35 348) \$	(4 174) \$
Impôts sur le résultat reçus	43	340
Impôts sur le résultat payés, déduction faite des impôts sur le résultat reçus	(35 305) \$	(3 834) \$

Les intérêts reçus, déduction faite des intérêts payés, ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre	2022	2021
Intérêts reçus	1 638 \$	1 560 \$
Intérêts payés	(691)	(132)
Intérêts reçus, déduction faite des intérêts payés	947 \$	1 428 \$

27. Transactions entre parties liées

Gouvernement du Canada

La Société est liée, sur le plan de la propriété commune, à toutes les entités appartenant au gouvernement du Canada. Elle effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non liées. Conformément à l'exemption de l'obligation en matière d'informations pour les « entités liées à une autorité publique », la Société est exemptée de certaines dispositions relatives aux informations à fournir d'IAS 24, *Information relative aux parties liées*, en ce qui a trait à ses transactions et soldes avec les parties liées suivantes :

- une autorité publique, dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable;
- une autre entité qui est une partie liée du fait que les deux entités sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable d'une même autorité publique.

Les transactions avec des parties liées qui sont significatives, considérées individuellement ou collectivement, comprennent celles avec le gouvernement du Canada et ses ministères et toutes les sociétés d'État fédérales.

La majorité des transactions avec le gouvernement du Canada ont été effectuées avec le ministère des Finances concernant la production, la gestion et la distribution de pièces de circulation canadiennes. De telles activités sont régies par les modalités du protocole d'entente qui est en vigueur du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021 en 2021).

Les transactions avec le ministère des Finances ont été comme suit :

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
Produits des activités ordinaires	89 287 \$	86 658 \$

Au 31 décembre

	2022	2021
Montants à recevoir (note 5)	2 308 \$	403 \$
Passifs sur contrat (note 8)	- \$	456 \$

Au cours de l'exercice, la majorité des transactions avec des sociétés d'État ont porté sur la vente de produits numismatiques.

Personnel de direction clé

Le personnel de direction clé comprend tous les membres du Conseil d'administration et les membres de la haute direction, y compris tous les vice-présidents, qui ont le pouvoir et la responsabilité en matière de planification, direction et contrôle des activités de la Société.

Ce qui suit indique la rémunération du personnel de direction clé.

Exercice clos le 31 décembre

	2022	2021
Salaires, primes et avantages à court terme	3 121 \$	2 737 \$
Avantages postérieurs à l'emploi et indemnités de cessation d'emploi	1 100	838
Autres avantages à long terme	100	95
Total de la rémunération	4 321 \$	3 670 \$

28. Engagements, éventualités et garanties

28.1 Engagements sur métaux précieux

Afin de faciliter la production de pièces en métaux précieux et de gérer les risques associés aux variations de prix des métaux, la Société peut conclure des engagements d'achat à prix fixe ainsi que des baux sur métaux précieux et des contrats d'approvisionnement en produits d'investissement en métaux précieux. Au 31 décembre 2022, la Société comptait 21,9 millions de dollars d'engagements d'achat de métaux précieux à prix fixe et d'engagements fermes au titre de contrats d'approvisionnement en produits d'investissement en métaux précieux (24,7 millions de dollars au 31 décembre 2021).

À la fin de l'exercice, la Société avait conclu des baux sur métaux précieux comme suit :

Au 31 décembre		
Onces	2022	2021
Or	539 650	591 186
Argent	16 125 614	10 470 977
Platine	22 442	22 076

Les frais de location sont calculés d'après la valeur de marché. Les paiements de location pour les baux sur métaux précieux comptabilisés en charges en 2022 se sont élevés à 18,9 millions de dollars (12,0 millions de dollars en 2021). La valeur des métaux visés par ces baux sur métaux n'apparaît pas aux états financiers consolidés de la Société comme l'indique la note 3.2.5.

28.2 Garanties commerciales et bancaires

La Société détient diverses garanties bancaires et commerciales liées à la production à forfait de pièces étrangères. Les garanties ont été émises dans le cours normal des activités, et elles ont été accordées par diverses institutions financières qui offrent à la Société des lignes de crédit. La durée des garanties de bonne fin existantes se situe entre quatre et vingt-six mois, selon le contrat visé, tandis que la durée des garanties de soumission existantes s'établit entre six et douze mois. La durée des garanties de soumission existantes peut s'étirer jusqu'à un an, selon la durée de la période de soumission relative au contrat visé. La durée des divers contrats visés par les garanties de soumission ou de bonne fin varie normalement de un à deux ans. Les paiements susceptibles de devenir exigibles aux termes des engagements précités feraient suite à l'inexécution d'un contrat par la Société. La Société ne prévoit pas devoir verser de paiement significatif à l'avenir. Au 31 décembre 2022, le maximum des paiements futurs susceptibles de devenir exigibles aux termes des garanties de soumission et de bonne fin était de 15,4 millions de dollars (19,8 millions de dollars en 2021).

28.3 Autres engagements et éventualités

Le total des engagements minimums futurs estimés qui subsistaient au 31 décembre 2022 est indiqué ci-dessous :

Au 31 décembre							Total
	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et par la suite	
Autres engagements	57 802 \$	6 258 \$	4 255 \$	1 644 \$	633 \$	- \$	70 592 \$
Engagements sur métaux communs	9 773	-	-	-	-	-	9 773
Engagements relatifs à des projets d'immobilisations	17 416	1 399	-	-	-	-	18 815
Total	84 991 \$	7 657 \$	4 255 \$	1 644 \$	633 \$	- \$	99 180 \$

Les autres engagements comprennent des contrats fermes conclus avec des fournisseurs et portant sur des biens et des services, compte non tenu des engagements sur métaux précieux, et les composantes non locatives des contrats de location comportant des actifs au titre des droits d'utilisation.

Les engagements sur métaux communs sont des contrats d'approvisionnement fermes et à prix fixe que la Société conclut afin de faciliter la production de pièces de circulation et de collection, pour le Canada et d'autres pays, et de gérer ses risques associés aux variations des prix des métaux.

Au 31 décembre 2022, la Société s'était engagée à consacrer, en 2023 et en 2024, environ 18,8 millions de dollars (4,9 millions de dollars en 2021) à des projets d'immobilisations.

En outre, il existe diverses créances légales contre la Société. Les demandes qui sont incertaines en termes d'issue ou de sortie potentielle ou qui ne peuvent pas être évaluées sont considérées comme des éventualités et ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société. Au 31 décembre 2022, les autres provisions (note 15) tenaient compte d'une provision de 0,7 million de dollars pour les obligations éventuelles de nature juridique (0,6 million de dollars en 2021). Le montant et le moment du règlement de la provision sont incertains.

À l'exception des modifications susmentionnées, il n'y a pas eu d'autres modifications significatives aux engagements, éventualités et garanties de la Société depuis le 31 décembre 2021.

Statistiques

Tableau 1 – Monnaie de circulation canadienne

Production jusqu'au 31 décembre 2022

	2022	2021	2020
2 \$	27 255 000	35 445 000	17 235 000
1 \$	43 889 000	27 875 000	15 636 000
25 ¢	91 680 000	110 560 000	96 000 000
10 ¢	103 400 000	185 775 000	68 750 000
5 ¢	83 328 000	68 376 000	31 752 000

Tableau 2 – Monnaie de circulation canadienne

Production de motifs commémoratifs et standard de 2020 à 2022

	2022	2021	2020
2 \$	20 580 000	32 445 000	11 235 000
2 \$ - 75 ^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale	–	–	3 000 000
2 \$ - 100 ^e anniversaire de naissance de Bill Reid	–	–	3 000 000
2 \$ - 100 ^e anniversaire de la découverte de l'insuline	–	3 000 000	–
2 \$ - 50 ^e anniversaire de la Série du siècle	3 000 000	–	–
2 \$ - Hommage à la reine Elizabeth II	3 675 000	–	–
1 \$	37 889 000	24 875 000	12 636 000
1 \$ - 75 ^e anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies	–	–	3 000 000
1 \$ - 125 ^e anniversaire de la ruée vers l'or du Klondike	–	3 000 000	–
1 \$ - Hommage à Oscar Peterson	3 000 000	–	–
1 \$ - 175 ^e anniversaire de naissance d'Alexander Graham Bell	3 000 000	–	–
25 ¢	91 680 000	110 560 000	96 000 000
10 ¢	103 400 000	170 775 000	68 750 000
10 ¢ - 100 ^e anniversaire du <i>Bluenose</i>	–	15 000 000	–
5 ¢	83 328 000	68 376 000	31 752 000

Dirigeants et membres de la haute direction



Marie Lemay, IAS.A
Présidente de la Monnaie



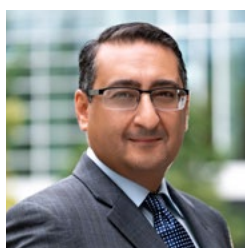
Francis Mensah
Vice-président,
Finances et Administration,
et chef de la direction financière



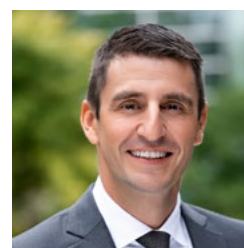
Tom Froggatt
Dirigeant commercial principal



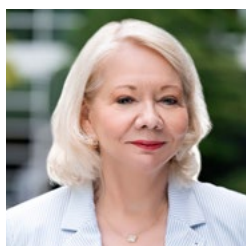
Michel Boucher
Vice-président,
Ressources humaines



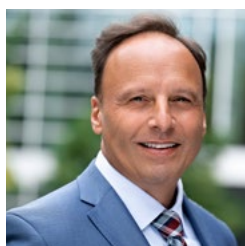
Simon Kamel
Vice-président, Affaires générales
et juridiques, avocat général et
secrétaire de la Société



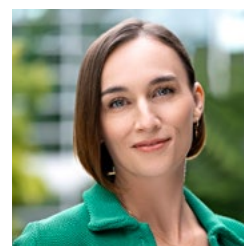
Jean-Laurent Rousset
Vice-président, Opérations



Gini Bethell
Dirigeante principale
de la transformation



James Malizia
Vice-président,
Sécurité de l'entreprise



Michelle Richardson
Dirigeante principale
de l'impact

**Siège social et
usine d'Ottawa**

Monnaie royale canadienne
320, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G8 Canada
613-993-3500

Usine de Winnipeg

Monnaie royale canadienne
520, boulevard Lagimodière
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3E7 Canada
204-983-6400

Boutiques

Ottawa
320, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G8 Canada
613-993-8990

Winnipeg
520, boulevard Lagimodière
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3E7 Canada
204-983-6429

Voir la gamme complète de
nos produits dans notre boutique
en ligne au www.monnaie.ca



ROYAL CANADIAN
MINT
MONNAIE ROYALE
CANADIENNE